Politique magazine

N° 206 - OCTOBRE 2021

PENSER AUTREMENT

ZEMMOUR : les vivants et les morts

ASIE : mourir pour Taïwan ?

PASSIONS : un guide, Senault

PM 206 - 8 €

NOUVEAU NUMÉRO

LA NOUVELLE REVUE UNIVERSELLE N° 64

La fièvre planétaire n'est pas sur le point de baisser. La NRU ne renonce pas à l'analyser en y appliquant son sens maurrassien, bainvillien, capétien pour tout dire, de la mesure.

Avec, dans ce numéro 64, Gérard Leclerc, Patrick Buisson, Dominique Decherf, Philippe Mesnard, Axel Tisserand, Philippe Lallement, François Schwerer, sans oublier le journal critique de Michel Mourlet et les lectures de nuit de Claude Wallaert.

À commander à :

LA NOUVELLE REVUE UNIVERSELLE

1 rue de Courcelles - 75008 Paris

Tél. 01 42 57 43 22

Un exemplaire, envoi compris :	18 €
Abonnement d'un an (4 numéros de 208 pages) :	70 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs,…) :	40 €

(réglable par chèque)

❒ M. / ❒ Mme / ❒ Mlle /

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

_____

Code postal _____

Ville _____

Politique magazine,
1, rue de Courcelles, 75008 Paris
Tél. : 01.42.57.43.22.
www.politiquemagazine.fr

COMITÉ DE PARRAINAGE
Jean des Cars, historien,
Frédéric Rouvillois, professeur de droit
Jean Sévillia, écrivain, journaliste
Jacques Trémolet de Villers, avocat
Jean-Christian Petitfils, historien.

ONT PARRAINÉ
Michel Déon, F.-G. Dreyfus,
J. Dutourd, P.M. Gallois,
A. Griotteray, M. Jullian,
J.-F. Mattéi, Jean Piat,
J.-M. Varaut, V. Volkoff.

RÉDACTION
Directeur de la publication
Henri Baclet
Rédacteur en chef
Philippe Mesnard

Justice : Jacques Trémolet de Villers
Défense : Mathieu Épinay
Enseignement : Yves Morel
Économie et Société : François Reloujac
Monde : Georges-Henri Soutou
Culture : Bruno-Stéphane Chambon
Arts : Richard de Seze
Littérature : Michel Bouvier
Théâtre : Madeleine Gautier
Cinéma : Aristide Leucate
Sociétal : Claude Wallaert
Musique : Damien Top
Conseillers éditoriaux :
Hilaire de Crémiers, Jean Viansson Ponté

ADMINISTRATION
Comptabilité
Louis Poitevin
Imprimerie
Imprimatur
43 rue Ettore Bugatti
87280 Limoges

Politique magazine est édité par
SAS MAFM
au capital de 18 000 €
Président : Henri Baclet
RCS : Paris 842170359
Siret : 84217035900017
ISSN : 1635-4419
CPPAP 0526-D-82054
© Tous droits réservés
Reproduction interdite
Dépôt légal :
n° 206 Octobre 2021
© Politique magazine 2021

Prix de vente : 8 €
Tarifs abonnements : page 4

Photos : © Sipa
sauf mentions contraires

Dossier

Penser autrement

Puisqu'on s'acharne à nous expliquer qu'il vaudrait mieux que nous ne pensions pas plutôt que nous pensions mal, nous avons voulu ouvrir le dossier des mauvaises pensées. L'alternative est-elle seulement entre complotisme et aveuglement ? Faut-il vraiment payer l'impôt ? En quoi le vaccin sert-il réellement l'intérêt général ? Et si ce virus néfaste n'était pas dû qu'aux seules chauve-souris ?

ÉDITORIAL

5 **Là où planent force et silence**, *par Philippe Mesnard*

ACTUALITÉ

6 **Ralliements à la République et au monde : de Léon XIII à François**, *par Hilaire de Crémiers*

10 **L'honneur de l'avocat**, *par Jacques Trémolet de Villers*

11 **Politique écologique : lourde de risques, mais nécessaire**, *par Yves Morel*

14 **Zemmour, les vivants et les morts**, *par Aristide Renou*

16 **Loi bioéthique : l'honneur perdu du Conseil constitutionnel ?** *par Jean Bouër*

18 **Quand la France atlantiste se fait gifler par son maître**, *par les Hurons*

19 ***À contretemps* : Gouverner, c'est douter. Le scepticisme méthodologique chez Montaigne**, *par Louis Soubiale*

DOSSIER

21 **Introduction**, *par Philippe Mesnard*

22 **Comment ? Vous n'êtes pas vaccinés !** *par François Schwerer*

24 **Entre "complotisme" et propagande, que faire ?** *par Pierre de Lauzun*

26 **Le consentement à l'impôt**, *par François Schwerer*

28 **Origine du Covid : l'enquête qui rebat les cartes**, *par Louis Anders*

MONDE

30 **L'imagier**

32 **Qui se soucie vraiment du Liban ?** *par Charles de Meyer*

33 **L'Europe : vers le grand compromis ?** *par Georges-Henri Soutou*

35 **Mourir pour Taïwan ?** *par Antoine de Lacoste*

LIBRE PROPOS

37 **Ohé, les tatoués !** *par Bernard Leconte*

CIVILISATION

38 **Le tandem Jean-Paul II - Joseph Ratzinger – 2e partie,** *par Blandine Delplanque*

40 **La couleur et la grâce**, *par Richard de Seze*

42 **Un beau livre,** *chronique littéraire de Michel Bouvier*

44 **Livres**, *par CB, MG, PM, CW*

48 **La fiancée du Dr Septimus**, *par Jérôme Presti*

50 **Actualité de Senault**, *par Michel Bouvier*

52 **« Henri a su restaurer "l'ordre de l'amour" entre le monarque et ses sujets »**, *entretien avec Jean-Christian Petitfils*

54 **Théâtre**, *par Madeleine Gautier*

55 **Un singe en hiver**, *chronique cinématographique d'Aristide Leucate*

56 **L'Odyssée d'un Pleyel**, *chronique musicale de Damien Top*

58 **Liberté**, *la chronique de Claude Wallaert*

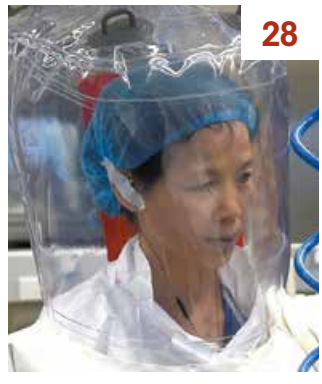

Ont collaboré à ce numéro : *Louis Anders, Jean Bouër, Blandine Delplanque, les Hurons, Antoine de Lacoste, Pierre de Lauzun, Charles de Meyer, Jérôme Presti, Aristide Renou, François Schwerer, Louis Soubiale.*

Politique magazine

Le mensuel d'actualité sur abonnement

Tous les mois, une clé de compréhension :

- Pour aller à l'essentiel.
- Pour juger en toute indépendance.
- Pour cerner les vraies questions : les institutions plutôt que les hommes, les civilisations plutôt que les modes.

Vous voulez embrasser de façon condensée et stimulante toute l'actualité, **de la politique à l'économie, des questions sociales aux questions religieuses et culturelles.**

COUPON D'ABONNEMENT

❒ 1 an 11 numéros 75 €

❒ 2 ans 22 numéros 140 €

❒ 1 semestre 6 numéros 40 €

❒ Soutien 11 numéros 200 € et plus

❒ étranger 11 numéros 100 €

❒ étudiants/chômeurs 11 numéros 39 €

Nom _____ **Prénom** _____

Adresse _____

Code postal _____ **Ville** _____

Courriel _____ @ _____

Téléphone _____

❒ Chèque à l'ordre de *Politique Magazine*

Bulletin à retourner à :
Politique magazine, 1, rue de Courcelles, 75008 Paris

FORMULE DÉCOUVERTE (réservée aux abonnés de Politique Magazine)

J'OFFRE UN ABONNEMENT D'UN AN (11 NUMÉROS À 38€ AU LIEU DE 75€) À :

Nom Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____ @ _____

Téléphone _____

❒ Chèque à l'ordre de *Politique Magazine*

Bulletin à retourner à :
Politique magazine, 1, rue de Courcelles, 75008 Paris

LÀ OÙ PLANENT FORCE ET SILENCE

Le Figaro m'apprend que Macron est « *en position de force dans le couple franco-allemand* ». C'est évident. « *Avec le départ d'Angela Merkel, le centre de gravité du couple franco-allemand s'est déplacé. Il siège désormais à l'Élysée.* » J'ai frémi d'aise ; d'autant qu'on m'avait assuré en 2017 et en 2019, sur un mode interrogatif qui n'était qu'une gracieuseté rhétorique, que Macron était « *le nouvel homme fort de l'Europe* », ce qui a été en effet très sensible. Mais ce centre grave et fort est modeste. « *Il n'y a pas de leadership*, nuance-t-on dans l'entourage du chef de l'État. *Ce dont l'Europe a besoin c'est de stabilité. Ce qui fait la force du couple franco-allemand, c'est sa force d'entraînement*. » On a vu à quel point ça a bien marché ces dernières années et à quel point, sur toutes les questions militaires, industrielles, énergétiques et diplomatiques, l'Allemagne a collé sa roue à celle de la France. Cela fait quatre ans que Macron appelle de ses vœux une Europe de la défense, cela fait quatre ans qu'il échoue, spectaculairement, les Allemands n'ayant jamais soutenu les propositions françaises, quand elles ne les sabotaient pas. Mais le couple franco-allemand *entraîne*, l'Élysée le dit, les journalistes le répètent. C'est bien simple, Macron se sent si fort qu'il passe tout à Angela : « *La chancelière hésite encore à réserver son dernier déplacement officiel à la France. Elle veut aussi aller voir le pape. Mais Emmanuel Macron ne lui en tiendra pas rigueur si elle décide de terminer par le Vatican plutôt que par l'Élysée*. » On n'est pas plus aimable ; élégance de puissant. Macron a d'ailleurs prévu de prononcer un deuxième « discours de la Sorbonne », puisqu'on sait tous les heureux effets que le premier a eus sur la politique allemande et européenne[1]. Nul doute que le futur chancelier lui accordera la même attention. C'est ainsi, la force inspire le respect.

■

Ce n'est pas Biden qui a eu droit à tant de gentillesse et d'intelligence généreusement prodiguées. On nous a même dit, le 22 septembre, que Macron était animé d'une colère froide à son encontre : « *Emmanuel Macron ne s'est pas officiellement exprimé, après la rupture par l'Australie d'un contrat de fourniture de douze sous-marins français. Ce silence, qui traduit la colère froide du chef de l'État, ne retombe pas et il devrait durer* » (francetvinfo.fr). Déjà, être capable de faire léviter un silence plusieurs jours, chapeau. Ensuite, se dire que Macron est dans un état de colère froide (qui est pourtant une *passion triste*©M, ça doit lui faire mal), ça serre le cœur ; la dernière fois que ça lui était arrivé, c'était quand Sylvie Goulard avait été jetée de la Commission européenne, malgré le soutien sans faille, bien sûr, d'Ursula von der Leyen, séduite, comme tous les Allemands, par l'homme fort de l'Europe (qui est entraînée par le couple franco-allemand). Alors Biden est allé à Canossa : il a appelé Macron ; le 22 septembre, justement (on avait dû lui passer l'article de francetvinfo.fr), prêt à subir la froide colère de l'homme fort qui fait planer ses silences aussi haut que les drones américains. Et on a vu ce qu'un homme fort obtient : « *Les deux chefs d'État ont décidé de lancer un processus de consultations approfondies, visant à mettre en place les conditions garantissant la confiance et à proposer des mesures concrètes pour atteindre des objectifs communs. Ils se rencontreront en Europe à la fin du mois d'octobre pour parvenir à des points d'accord et conserver à ce processus tout son dynamisme* » (communiqué officiel de l'Élysée). Ah ! Ça, c'est du concret ! Ça valait le coup de se taire une semaine. On a bien fait de renvoyer les ambassadeurs dans leurs ambassades, tout auréolés du prestige d'excuses si nettes et de gains si lourds.

■

Après avoir mis au pas Biden et avant de donner son onction au nouveau chancelier allemand, notre président a eu le temps de se pencher un peu au chevet de la France. Laissant d'autres silences planer là-haut, avec les aigles, il a prononcé le 27 septembre quelques bénignes paroles où son goût pour l'innovation numérique s'est allié à son sens du peuple : « *Nous avons décidé que les pourboires payés par carte bleue seraient sans charge pour les employeurs et sans impôts pour les salariés qui les reçoivent* ». Qui peut prétendre que la relance n'est pas en marche avec des mesures si populaires et énergiques ? Et c'est ainsi que Macron-le-Fort gouverne la France, l'Union européenne et le monde, faisant l'admiration des peuples et la fierté des Français. ■ **PHILIPPE MESNARD**

1. Pour ceux qui veulent boire à la source et mesurer eux-mêmes le chemin parcouru : www.elysee.fr/emmanuel-macron/europe

DU RALLIEMENT À LA RÉPUBLIQUE AU RALLIEMENT AU MONDE DE LÉON XIII À FRANÇOIS

Le cœur du problème est là, jamais abordé.

PAR **HILAIRE DE CRÉMIERS**

Le pape Léon XIII en février 1892 décida, en publiant l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* écrite en français et pour les Français, d'exhorter les catholiques de France à abandonner des querelles politiques jugées périmées, vaines et par nature diviseuses sur la question du régime et sur la forme du gouvernement. Selon le texte pontifical longuement mûri et habilement préparé depuis des années, notamment par le fameux toast d'Alger du cardinal Lavigerie, il fallait privilégier l'union de tous sans esprit de retour pour favoriser l'émergence d'une force politique qui s'installerait résolument dans le cadre des institutions existantes de la République que l'Église ne saurait doctrinalement condamner puisqu'elles constituaient l'ordre établi. Cette union souhaitée et attendue porterait le projet social de la paix civique, de la réconciliation nationale, de la concorde des cœurs grâce à un programme législatif ordonné au bien commun, non plus conçu dans une ambiance de guerre civile et de lutte anticléricale. Tel était le sens général de l'encyclique qui devait être reçu comme une consigne pour ainsi dire obligatoire.

Cette façon nouvelle d'envisager la politique s'appuierait en conséquence sur la large majorité des croyants et des honnêtes gens. Elle ne pourrait que l'emporter. Quant aux partis républicains, ils perdraient par le fait même leur raison de refuser à l'Église de donner ses conseils et aux catholiques de parvenir aux affaires.

Le calcul, en effet, était simple. La France de l'époque, essentiellement rurale et provinciale, était catholique à plus de 95 % : baptême, communion, mariage, enterrement. L'anticléricalisme agressif et obsessionnel était minoritaire, même s'il s'était répandu, lors de la Commune particulièrement, dans les couches populaires livrées à elles-mêmes ; il se concentrait en des cercles politiques restreints dont le but était en réalité la conquête du pouvoir. Conquête de tout le pouvoir et de tous les pouvoirs encore nombreux et diversifiés dans les provinces, par l'élimination systématique des adversaires cléricaux, monarchistes, conservateurs, catholiques sociaux, ou modérés en manque d'objectifs et de chefs.

Il suffisait donc de se placer sur le même terrain et l'affaire, en quelque sorte, était mathématiquement gagnée. La France était une République parlementaire. L'évolution des institutions après 1875 et 1877 permettait d'envisager, *a contrario* de ce qui se passait, un choix démocratique favorable à un programme commun de bon sens que la seule évidence du bien imposerait dans les consciences des citoyens et, en conséquence, dans les résultats des votations. L'enchaînement des « donc » donnait au raisonnement de ceux qui prenaient parti pour un tel ralliement, l'allure d'une logique inaltérable.

Les deux chambres dans un tel cas de figure majoritairement composées d'honnêtes gens puisqu'élus eux-mêmes par des honnêtes gens, ne produiraient que des « bonnes » lois ; et les gouvernements issus de telles majorités parlementaires veilleraient à imprimer une « bonne » direction à la politique. La France était encore sous le concordat de 1801. Elle reprendrait sa politique traditionnelle d'entente avec le Saint-Siège et de soutien de la papauté, illustrée encore sous la II[e] République et même sous Napoléon III, quoique de façon beaucoup plus contradictoire et aléatoire en raison des principes qui déterminaient la politique extérieure de l'Empereur.

Léon XIII caressait même l'idée, comme l'a montré le professeur Roberto de Mattei dans son étude *Le ralliement de Léon XIII, L'échec d'un projet pastoral* (Les éditions du Cerf, 2016), de recouvrer les états pontificaux – au moins en partie – et d'assurer ainsi son pouvoir temporel auquel il ne renonçait pas. Dans une Europe dont la quasi-totalité des États était monarchiques – et presque tous, sinon tous, sous influence maçonnique –, Léon XIII imaginait une République française chrétienne qui serait la fille chérie du Saint-Siège dans

la suite historique et mystique d'une France fille aînée de l'Église. En raison du renouveau catholique du XIXe siècle, la France était alors la grande pourvoyeuse de missionnaires à travers le monde. Elle rayonnait.

Une manœuvre désastreuse

D'origine libérale incontestable, mais expert en sciences ecclésiastiques et théologiques, restaurateur d'un thomisme universitaire de bon aloi en promouvant l'Aquinate au rang de docteur commun de l'Église, pape d'une doctrine parfaitement exacte tant de foi que de morale – que dirait-il aujourd'hui ? –, de plus homme de culture et latiniste distingué, écrivant lui-même ses encycliques d'un style précis et recherché à la Sénèque, il pensait – à l'inverse de son prédécesseur Pie IX, le pape du *Syllabus* – que l'Église n'avait rien à perdre à s'ouvrir aux temps modernes, y compris dans sa réflexion sur les institutions à propos desquelles il avait longuement disserté, tant sur la question sociale que sur les questions relatives à l'autorité, à la liberté et, d'une manière générale, au pouvoir. Il assumait cette puissante synthèse avec jubilation – cela se sent dans ses écrits et ses bons mots ; il était un homme d'esprit. Tout en poursuivant sa politique, il dénonçait la maçonnerie, prônait le rosaire et le culte du Sacré-Cœur.

Il s'entourait d'hommes à sa dévotion. Son secrétaire d'État, le cardinal Rampolla, était dans sa mouvance et mettait son habileté diplomatique au service de son idée politique. De même Léon XIII écartait tout ce qui pouvait faire obstacle à sa conception. Le cardinal Pitra, bénédictin français renommé pour sa science et son érudition, avant même le ralliement de 1892, pour avoir émis des doutes sur la politique pontificale, subira la vindicte papale et devra se démettre de son chapeau. L'infaillibilité pontificale définie solennellement par Pie IX pour garantir le magistère spirituel du pontife romain, sortait des limites précises du dogme, tant dans la forme qui requérait un enseignement ex-cathedra, que dans le fond qui ne pouvait concerner que la foi et les mœurs.

Un zèle imprudent doublé d'une passion politique inavouée fit de l'obéissance aux consignes pontificales une affaire de foi et de morale, ce que bien évidemment elles n'étaient pas. La religion était mise au service d'une politique, dans un confusionnisme qui n'était pas sans rappeler certains élans révolutionnaires de 1848 et les élucubrations prophétiques d'un Félicité de Lamennais. Alors apparurent les abbés démocrates qui, au nom de l'évangile, se mirent à vaticiner sur l'avenir d'une nouvelle société dont la perfection démocratique serait l'achèvement de la révélation chrétienne. Le salut était inversé.

L'histoire pourrait être poursuivie, instructive plus qu'aucune autre. En bref, cette politique fut un échec total. Le catholicisme fut divisé plus que jamais. Les « ralliés » furent obligés d'entrer dans le jeu incessant des concessions républicaines. La coalition des honnêtes gens ne se forma jamais. Les élections furent toutes perdues dans leur ensemble. Les radicaux s'emparèrent peu à peu de la totalité de la République. L'Église fut persécutée, les congrégations chassées, l'enseignement fut pris en main par l'État républicain, les lois furent votées toujours dans le même esprit de destruction systématique des traditions nationales et chrétiennes. La démocratie chrétienne avait fonctionné en faveur de la démocratie – ou de ce qu'on mettait sous ce nom –, et non de l'œuvre divine de Jésus-Christ. En 1905, la rupture du concordat par la loi de Séparation, doublée de toutes les humiliations légales qui l'accompagnèrent, dont celle des Inventaires, fut l'aboutissement concret de cette politique. Le rêve de Léon XIII d'une république chrétienne à sa dévotion s'achevait dans une laïcisation générale de la société. Laïcité républicaine à laquelle l'Église de France après un siècle de combats et d'hésitations a fini par se rallier logiquement, en l'élevant au rang de principe cardinal de sa doctrine existentielle. La cause première et finale de son existence n'étant plus le Verbe incarné à qui appartient toute souveraineté, selon la parole de l'Apôtre, elle se contente d'être une concession de l'État républicain qui la tolère dans les limites de la vie privée. Et à la condition qu'elle soit sage et républicaine. Le président Macron aux Bernardins, il y a deux ans, a rappelé fermement cette doctrine à l'énoncé de laquelle les évêques de France n'ont pu qu'opiner.

Une erreur magistrale

Il y a une logique dans cette histoire dont Léon XIII se croyait affranchi par la supériorité de son esprit et de sa vision. La République n'était pas une simple forme de gouvernement. Elle s'érigeait elle-même depuis l'origine en Absolu, comme en font foi les discours des conventionnels. Il n'y a pas de place pour deux Absolus. En ralliant la République, l'Église institutionnelle ralliait une religion, et cette religion est par constitution exclusive : elle ne connaît que sa propre règle qu'elle décrète, de plus, universelle. Le compromis ne suffit pas, la soumission est exigée. Faut-il rappeler les paroles d'un Clemenceau ou d'un Viviani ? Aujourd'hui, ce qui pourrait s'appeler l'islam républicain – car au fond qu'est-ce d'autre que ce corpus doctrinal pseudo-révélé par les Grands Ancêtres ? – a réussi à réduire le catholicisme à la portion congrue de la dhimmitude, et il s'en flatte. Cependant il aura fort à faire dans les années qui viennent avec le Coran des islamistes ; il vient ainsi dans l'histoire des heures de vérité qui font éclater tous les sophismes. Coran républicain contre Coran islamiste, qui va gagner ?

Lorsque Léon XIII meurt en 1903, la crise si manifeste en France s'est étendue au monde entier. L'Église est ravagée par deux idées qui tentent de la

dominer : le ralliement au siècle oblige à repenser la religion dans son ensemble selon les critères de la modernité, philosophiques et scientifiques, en fait rationalistes, c'est ce qu'on appelle « *le modernisme* » ; le même ralliement pousse l'Église à épouser les forces sociales et politiques en gestation dans le monde pour animer de son esprit l'avènement d'une humanité nouvelle, c'est ce qu'on appelle « *le progressisme* ». L'Église du XXIe siècle n'a pas résolu la crise doctrinale et pastorale ouverte au début du XXe siècle par cette double tentation, plus prégnante de nos jours que jamais.

Pie X, avec la fermeté de sa foi, dénonça ce péril mortel. Il fulmina avec toute l'autorité du Magistère contre l'une et l'autre hérésie, la première dans son encyclique *Pascendi* en 1907, la seconde dans la lettre pontificale *Notre charge apostolique*, écrite en français, en 1910, qui condamnait ceux qui osaient « *faire entre l'Évangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires.* » La foi – et donc la charité – l'emportait sur les stratégies politiques !

Avec Pie XI, après la Grande Guerre, la même ambiguïté que sous Léon XIII régna au Vatican. Le pape publiait encyclique sur encyclique où il exposait longuement la doctrine de l'Église, y compris sur la royauté du Christ, et, en même temps, il traitait avec les puissances séculières, avec la République française dès 1922, avec le Mexique persécuteur des Cristeros, avec Mussolini, avec Hitler, en sous-main avec l'Union soviétique ; il aurait dit qu'il était prêt à traiter avec le diable… évidemment pour le bien de l'Église !

En France où il prétendait reprendre la main en politique avec son Action catholique, il fut amené à condamner *l'Action française*, le journal et le mouvement de ce nom, au motif que le chef et le maître en était Charles Maurras qui n'avait pas la foi. Cette affaire politique constitue paradoxalement un chapitre essentiel de l'histoire contemporaine. Curieux, n'est-ce pas ? Comme l'a démontré définitivement Philippe Prévost dans son étude sur *La condamnation de l'Action française*, cette décision qui cassait le mouvement royaliste en plein essor, n'était que d'ordre politique. Les conséquences en furent incalculables comme celles du ralliement ; ce fut en fait un second ralliement où l'autorité pontificale, invoquée à tort et à travers et parée des vertus de l'infaillibilité qu'elle ne saurait revêtir en un tel domaine, servait de prétexte pour justifier une politique, pratiquement celle qui mena une décennie plus tard à la Deuxième Guerre mondiale et, pour la France, au désastre de 1940. Le plus grossier des sophismes consistait à accuser l'Action française de se servir de la religion pour renforcer sa politique, au moment précis où, en fait, sa condamnation religieuse entrait à l'évidence dans une stratégie politique. Le voleur crie au vol. L'honneur de Maurras fut, en revendiquant l'autonomie de la politique, de sauver ainsi l'indépendance de la religion. Un jour, ce sera dit et démontré !

Alors, comme précédemment, le modernisme et le progressisme refleurirent de plus belle, entraînant des changements radicaux dans le clergé, avec sanction à l'appui. Le cardinal Billot, le théologien de Pie X, dut remettre son chapeau de cardinal. « *Hora et potestas*

tenebrarum », murmura-t-il en sortant de l'audience pontificale.

Pie XII releva la condamnation de l'Action française dès son élection en 1939. Il essaya de reprendre la tradition de Pie X qu'il éleva sur les autels. Mais le ver était dans le fruit.

Lorsque le concile Vatican II fut convoqué en 1962 par Jean XXIII, la question se posa immédiatement de savoir s'il s'agissait d'un concile doctrinal dans la suite de Vatican I centré sur la foi de l'Église face aux erreurs modernes, marxisme et libéralisme entre autres, ou d'un concile pastoral d'ouverture au monde. Et immédiatement la réponse préparée d'avance par un groupe de connivence fut la révolution pastorale. « *C'est notre révolution d'octobre* », disait le dominicain Congar, expert au Concile.

Le combat de la foi

Quoiqu'on pense par ailleurs des textes du concile dont les formulations verbeuses et indéfiniment redondantes ne relèvent en rien, absolument rien, des formules dogmatiques, toujours précises et brèves, qui concluaient les conciles que l'Église a retenus – pas tous ! – pour l'explicitation de sa foi et qui définissent à la lumière de la Tradition et de l'écriture, la vérité révélée, sachant que c'est Dieu qui révèle et qui est l'objet même de la révélation, et non le monde, il apparaît de toute façon abusif d'en faire le fondement de la doctrine ecclésiale. Et, pire encore, de prétendre l'établir comme une révélation « nouvelle » qui fonderait une « nouvelle » Église chargée d'annoncer cette « nouvelle » foi. Il est des phrases conciliaires qui font frémir par leur impudence. Toujours la même ambiguïté. Ce qu'on appelle l'esprit du concile fit le reste. 60 ans après les résultats sont là. Un désastre sans précédent. Le ralliement à la République est devenu un ralliement au monde dans le même esprit de stratégie politique : se faire accepter ! Il ne s'agit pas de juger des hommes qui peuvent être admirables de dévouement ; il n'est question que de doctrine dont la perversité se traduit dans la dégradation de la foi et de la morale. On sait à quel point aujourd'hui le problème de l'Église est là et nulle part ailleurs.

Deux papes, Jean-Paul II et Benoît XVI – mais déjà avant eux Paul VI dans la deuxième partie de son pontificat –, ont essayé de réinscrire l'après-concile dans la continuité de la tradition magistérielle. « *L'herméneutique de la continuité* », disait Benoît XVI dont l'intelligence lumineuse avait esquissé tant pour l'Église que pour les peuples un chemin de foi véritable. Il ne fut pas suivi. Un Vatican trop pourri, une lâcheté trop générale. Tout ce que l'on sait ne peut que soulever un immense dégoût.

Et voilà que François arrive. Il rejette la continuité ; il s'inscrit dans la rupture, voulue, entretenue. Contrairement à ce qu'il a dit aux cardinaux le jour de son élection, il transforme l'Église en une ONG au service du monde et de la mondialisation. Il n'est lyrique que sur ces sujets. La foi qu'il invoque par moments est tout entière tournée vers ce projet politique d'aller, comme il dit, vers les « périphéries ». Il est tellement avancé dans son ralliement au monde que ses encycliques, comme *Fratelli tutti*, dans le style et dans le fond, sont à des années-lumière de textes comme *Libertas* de Léon XIII ou *Quas primas* de Pie XI. Avec lui, le pas est franchi définitivement : jusqu'à présent le dépôt de la foi avait sa source dans la révélation, close à la mort des Apôtres, nos pères dans la foi. L'explicitation de la foi se faisait dans cette continuité. Désormais la source de la révélation est prétendument le concile Vatican II, lui-même interprété dans la rupture avec tout ce qui précède : une « nouvelle » Pentecôte. Absurdité et imposture ! D'où le motu proprio *Traditionis custodes*, ironiquement nommé ainsi, qui n'est qu'un abus de pouvoir d'une férocité inouïe et, surtout, une monstrueuse inversion des données de la foi, bien au-delà de la seule querelle liturgique.

Et cette foi falsifiée dans la logique du ralliement au monde couvre un projet politique qui n'a plus rien à voir avec la doctrine de l'Église. D'où le projet du synode universel dont l'esprit est aux antipodes de la Vérité révélée et incarnée dans le Verbe de Dieu : c'est un « *marcher ensemble* » comme l'« *En Marche* » de Macron, avec ce même jargon qui ne sert qu'à permettre des confusions et des manipulations pour changer la doctrine et la discipline. Il suffit de voir comment ça se passe en Allemagne ! Manipuler les assemblées, manipuler les foules devient, comme chez Macron et chez tous les politiciens, l'art de François, celui de ses sbires aussi, clercs et laïcs, qui le servent dans ses ténébreux desseins, tel ce Père Martin son ami, jésuite américain chargé, non sans équivoque, de la pastorale homosexuelle et LGBT, alors que le Vatican et l'Église crèvent de telles turpitudes ! Inutile ici de donner toute cette liste de jésuites impies qui l'entourent comme des autres hommes-liges, tous inféodés au même plan. Un gang a pris le pouvoir dans l'Église, décidé à en finir avec le reliquat des fidèles et à détourner la foi vers leurs objectifs, modernistes et progressistes. Ils ont fait, à l'instar des politiciens, de la politique une religion, leur religion, qui se décline tantôt en idéal républicain, tantôt en Communauté internationale, tantôt en mondialisation. Et leur religion réciproquement et en conséquence n'est plus qu'une politique. Macron parle comme François ; François vaticine comme Macron. Macron édicte sa morale ; François prêche sa politique. Le salut n'est plus que terrestre.

Voilà l'aboutissement d'un siècle de ralliement

Quand donc l'Église ralliera-t-elle son seul Seigneur, Maître et Roi, le Verbe de Dieu incarné, la Voie, la Vérité, la Vie ? Pourquoi chercher d'autres chemins ? ■

L'HONNEUR DE L'AVOCAT

PAR **JACQUES TRÉMOLET DE VILLERS**

Notre garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, mis en examen devant la Cour de justice de la République pour délit d'ingérence, demande la nullité de sa mise en examen.

L'affaire viendra devant la Cour où le Ministère public, poursuivant, prendra des réquisitions.

Ce Ministère public est le Procureur général, ou l'un de ses délégués. Il représente la République, dont Éric Dupont-Moretti est un ministre, en charge de la justice. Un procureur n'agit pas de son propre chef. Comme son nom l'indique, il représente un autre, en l'espèce la République, dont Éric Dupont-Moretti est l'incarnation à l'égard de la justice.

Dupont-Moretti va donc se trouver des deux côtés de la barre, en défense pour lui, et en accusation contre lui. À qui le Procureur soumettra-t-il ses réquisitions ?

À une autorité indépendante ?

Mais laquelle ?

Le président de la République, qui la transmettra à son garde des Sceaux !

La situation est du plus haut comique.

À moins qu'elle ne soit carrément tragique, car elle illustre l'absence, au sommet, d'une autorité judicaire.

Les corps constitués intéressés se débrouillent, à grands renforts de subtilités et d'hypocrisies. Mais le constat est irrécusable. Notre justice, comme notre État, n'a plus de tête.

N'est-ce pas ainsi qu'à son procès, Maurras, prophète, interpellait le Procureur général, ou celui qui tenait sa place, l'Avocat général Thomas. « *Vous, l'avocat de la femme sans tête, je ne vous raterai pas !* »

Mais la femme sans tête, comme le canard de la chanson, court toujours. Et les praticiens du droit, à l'étage en-dessous, au ras des conflits et des tribunaux, continuent comme ils le peuvent leur œuvre de justice.

Parle-t-on encore de justice ?

Dans les *Affiches parisiennes*, sous le titre « La digitalisation des services juridiques est devenue une nécessité », je lis ces lignes de M. Bjarne Philip Tellmann (celui-là, Eric Zemmour aurait du mal avec son premier prénom) :

« *Le souci avec le droit est que de nombreux juristes et avocats ont encore une mentalité selon laquelle leur matière est plus noble et séparée du business, ce qui est une profonde erreur. Cette façon de penser n'est pas ancrée dans le réel. Soyez honnêtes, les cabinets d'avocats sont aujourd'hui d'énormes business et le droit est un secteur comme un autre qui a besoin de justifier ses écrits. Ses acteurs ont besoin d'en prendre conscience* ».

Ce Bjarne qui nous fait la morale en arborant un sourire de présentateur de télé est un imbécile à qui cette revue de publications officielles n'aurait jamais dû donner la parole. Malheureusement ce propos ne fait que reprendre, en plus brutal, ce que nos « autorités » disaient depuis quarante ans, quand elles parlèrent du « marché du droit » et des « parts de marché » que nous autres, avocats, devons conquérir.

Mais où est notre serment ? Où est le sens du droit, « ce qui est juste », qui fonde notre colère et notre combat ? Où est la méthode procédurale, pour y parvenir ?

Heureusement, face à ces poncifs, le réel, comme il dit, nous rappelle, à chaque visite de client, à chaque rédaction de conclusions, à chaque plaidoirie, à notre vrai métier, qui est d'être « auxiliaire de justice ».

Nous portons notre aide au juge pour qu'il rende la justice, le mieux possible. Voilà notre réel, qui n'est pas une part de marché.

Pour le reste, ceux qui font du fric en vendant leurs commentaires de la réglementation qui, chaque jour, surabonde en précisions contradictoires, peuvent bien s'intituler « avocats ».

Ils ont le nom, et pas la fonction.

Ils ont – peut-être – beaucoup d'argent.

Mais ils n'ont pas l'honneur de la défense.

Cet honneur, qu'avait Dupont-Moretti, avant qu'il ne devienne… un ministre mis en examen par ses propres services. ■

POLITIQUE ÉCOLOGIQUE : LOURDE DE RISQUES, MAIS NÉCESSAIRE

Aux grands maux, les grands remèdes : continuer sur notre lancée libérale et consumériste, c'est aussi, fatalement, en accepter les effets pervers, comme ces lois liberticides . Embrassons l'écologie avant que ses partisans ne nous étouffent.

PAR **YVES MOREL**

Tous les risques ne sont quand même pas à prendre, et peut-être pourrait-on s'épargner Sandrine Rousseau, « économiste et écoféministe » ?

En raison de l'importance cruciale des questions environnementales, les écologistes ont le vent en poupe et engrangent les succès électoraux. Mais ils suscitent des inquiétudes. Car si nos contemporains sont convaincus de l'urgence de la résolution du problème, ils sont également conscients des contraintes qu'une politique écologique leur imposera. Ils savent que si une telle politique n'est pas menée à bien, la planète deviendra un chaudron, un cloaque et un bouillon de culture. Mais, assez lucides pour gonfler les scores électoraux et le nombre d'élus des écologistes, et pour

participer à une convention citoyenne pour le climat, ils ne peuvent se résoudre aux lendemains qui déchantent consécutifs à une politique sérieuse en la matière. Ils en comprennent la nécessité, mais veulent qu'elle ne change en rien leur mode de vie. Et d'aucuns fustigent l'« écologie punitive », d'inspiration idéologique et totalitaire.

Des restrictions douloureuses et inductrices d'un changement de civilisation

De prime abord, leur appréhension paraît fondée. Le projet écologiste implique, en effet, toute une série de règles, interdictions et autres contraintes. Tout le monde s'accorde à dire qu'aucune société ne peut se maintenir ni assurer la sécurité et un minimum de tranquillité sans l'édiction de règles tendant à la restriction des libertés individuelles (ou de groupes donnés) et de sanctions visant à réprimer les infractions pouvant leur être faites. Mais, objectent les anti-écologistes, ces règles et interdictions ne portent en rien atteinte aux libertés publiques telles que les définissent la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* et notre constitution. Or, les projets écologistes remettent en question ces libertés universellement reconnues. Ils restreignent notablement les libertés de se déplacer, de consommer (en particulier dans le domaine de l'eau et des sources d'énergie), de créer et faire vivre une entreprise. Par là, et de par les coûts de leur mise en œuvre, ils ont des conséquences sur nos conditions de vie et de travail, sur nos revenus et notre niveau de vie. Ils nous oppriment et nous appauvrissent. Et ils nous traitent en coupables. Durant des décennies, nous avons pillé et gaspillé les ressources naturelles, pollué notre environnement, détruit d'innombrables espèces, voire des écosystèmes entiers, engendré un réchauffement climatique aux effets désastreux ; et, en conséquence, nous devons payer ces fautes, qui sont des crimes et font de nous des « assassins de la planète », suivant le mot d'écologistes extrémistes. Nous devons nous couvrir la tête de cendres, faire acte de repentance et de contrition, et réparer nos erreurs en acceptant une existence faite de sacrifices, condition de notre salut. Le projet écologiste revêt souvent un caractère religieux, ce qui peut choquer un peuple aussi pénétré d'esprit laïque – donc libéral et individualiste – que le nôtre. Et il peut sembler totalitaire. D'autant plus qu'il est global, et susceptible de modifier toute l'organisation de notre société, jusque dans ses principes éthiques. Effectivement, il engendrerait un véritable changement de civilisation. Il nous ferait passer d'une société libérale, individualiste et hédoniste, soit à un nouveau Moyen Âge, soit à une société socialiste spartiate. La crainte de nos semblables à l'égard de ces sombres perspectives est donc compréhensible. Mais sans doute est-elle excessive. Mais la vraie question est : avons-nous le choix ? Et les réponses à cette question sont sans appel.

Il sera impératif non d'abolir les libertés individuelles, mais de les accorder à l'intérêt général.

L'impossibilité d'ajourner une politique écologique contraignante mais indispensable

Les atermoiements et demi-mesures nous sont désormais interdits. Le choix n'est plus entre la préservation des libertés et leur disparition, mais entre leur réglementation nécessaire et des conditions d'existence si pénibles qu'elles menaceraient notre survie même et détruiraient définitivement tout libre exercice de nos facultés. De quelle utilité nous serait notre liberté dans un monde caniculaire cinq mois sur douze, affecté partout par des hivers de type nord-américain ou sibérien, submergé par des océans en crue, irrémédiablement pollué, arrosé de pluies acides, et devenu le royaume de virus générateurs d'épidémies mortelles ? On ne peut être libre en enfer. Et, cette abolition de la liberté par la nature serait redoublée par les mesures qu'il faudrait bien prendre pour essayer tout de même (mais trop tard) d'enrayer la catastrophe écologique. Car pense-t-on que, dans ce but, les pouvoirs publics n'adopteraient pas alors des mesures infiniment plus répressives qu'aujourd'hui, et destructrices des libertés les plus sacrées et consacrées ? Plus on différera l'adoption de mesures écologiques sérieuses, plus ce sera trop tard, et plus l'humanité s'acheminera vers des politiques oppressives (en même temps qu'inutiles). Il convient donc d'accepter, fût-ce à contre-cœur, une politique écologique devenue indispensable, et qui apparaît comme le seul moyen de préserver tant notre liberté que notre survie.

Les illusions des solutions alternatives et de la « croissance verte »

Mais il est toujours tentant de s'abandonner aux contempteurs de l'écologie punitive. Le malheur de l'écologie tient d'une part à ce qu'elle ne devient crédible, dans l'esprit du grand public, que lorsque les désastres qu'elle annonce commencent à se faire sentir, et, d'autre part, à ce qu'on s'accroche toujours à l'idée qu'une politique environnementale minimale est possible, qui ne changerait en rien notre mode de vie. On parle alors de « croissance verte » à base de véhicules électriques, de vastes champs d'éoliennes et de panneaux solaires, de bioéthanol, d'installations aspirant les émissions de CO_2, etc. Il faut dissiper les illusions qui font croire

que ces initiatives suffiront. Nous savons que la résolution (très imparfaite, du reste) du problème exige une réduction mondiale de 6 % des émissions annuelles de CO_2, cependant que la capacité d'amélioration de l'efficacité écologique de l'économie est limitée, en quantité d'euros de PIB, à 1,5 % par an. Ceci implique que nous devrons réduire notre PIB de 4,5 % par an, toujours au niveau mondial, et ce jusqu'en 2050. Il s'agit là d'un impératif incompatible avec le maintien – même approximatif – de la croissance actuelle. D'ailleurs, les énergies alternatives citées plus haut seraient fort loin de couvrir les besoins de celle-ci.

L'indispensable changement de modèle économique et social

Un changement de modèle économique et social est donc inévitable. Cela implique de détacher nos valeurs du modèle libéral. Celui-ci est fondé sur l'idée d'une complémentarité naturelle entre l'intérêt individuel bien compris et l'intérêt général, la satisfaction du second découlant mathématiquement de celle du premier par le jeu du marché libre, et l'État intervenant à titre de régulateur de l'activité économique et de correcteur ou compensateur de ses conséquences nocives. Le principe directeur est alors celui de la liberté individuelle (d'entreprendre, de travailler, de consommer, etc.), la solidarité nationale et la justice sociale n'intervenant que par surcroît, à titre d'exigences éthiques et politiques introduites dans le jeu économique. Telle est la base du fonctionnement de notre société contemporaine. Ceci entraîne la subordination du politique à l'économie, et justifie donc une vision « économiste » du monde (qui fit la fortune du marxisme comme du libéralisme). L'intérêt général n'est alors envisagé qu'à l'aune des intérêts individuels, dont il est la somme.

Une telle vision de l'ordre politique et social s'est soutenue aussi longtemps que la continuité globale de la croissance n'était pas mise en question (sinon lors de crises momentanées). Mais la situation actuelle remettant en cause cette croissance continue, c'est, du même coup, toute notre conception de la société et de la politique, et toutes nos habitudes de vie et de pensée qui sont à reconsidérer. Il conviendra d'accorder la prééminence à l'éthique et au politique, et de leur subordonner le jeu économique. Et il sera impératif non d'abolir les libertés individuelles, mais de les accorder à l'intérêt général. Le principe de solidarité devra prévaloir dans les rapports sociaux. L'histoire ne se répétant jamais, cela ne donnera lieu ni à un système socialiste, ni à un nouveau Moyen Âge. L'écologie devra devenir une composante essentielle de la politique, mais pas la seule ; et la priorité écologique ne devra pas devenir unique, malgré sa prééminence indiscutable. Elle devra se garder de toute dérive dogmatique.

La nécessité d'intégrer l'écologie à une politique globale

Surtout, elle devra être cohérente afin d'être juste et efficace. Lorsqu'une politique écologique procède de manière pointilliste, par diverses mesures particulières non intégrées à la politique globale d'un gouvernement, elle a des effets nocifs. C'est ce qu'a montré l'institution de la taxe carbone qui, non incluse dans une politique générale, risquait d'aggraver les difficultés des chefs d'entreprise, transporteurs, VRP et innombrables actifs contraints, par nécessité, de se déplacer avec leur véhicule. Une politique écologique doit, pour rencontrer l'assentiment de la population, prévoir des mesures d'adaptation et d'accompagnement pour les gens qu'elle affectera en premier lieu. Des gens qui triment pour survivre, consomment de l'énergie, et polluent parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, sous peine de perdre leur emploi ou de périr, ne peuvent accepter une politique écologique qu'à condition que cessent de peser sur eux les contraintes économiques, l'obsession du rendement, la menace du chômage, la peur de la fermeture de leur entreprise.

Se garder des dérives idéologiques et sectaires

Cette insertion de l'écologie dans une politique globale tendant à modifier notre système économique et notre mode de vie heurte certains, qui voient en elle la résurgence d'un socialisme totalitaire régissant un univers aseptisé et réglementé, intermédiaire entre le meilleur des mondes d'Huxley, la social-démocratie étouffante de la Suède et les dictatures communistes. Assurément, une politique écologique sectaire et imbibée d'idéologie pourrait y mener. Et il faut bien admettre que nombre d'écologistes ont cette conception de l'écologie, et entendent nous préparer doucement à l'avènement d'un monde de cauchemar, normalisé, codifié, prohibant toute consommation de chair animale, restreignant les libertés et le nombre de loisirs permis, et régi par un *politiquement correct* égalitariste et uniformisateur. Il y a là un danger à dénoncer.

Ne pas refuser l'écologie au motif des excès de certains

Cela ne doit néanmoins pas mener au dénigrement systématique du nécessaire combat écologique. L'existence de fanatiques partisans d'un monde totalitaire vert ne doit pas nous inciter à méconnaître la nécessité urgente d'une politique écologique sérieuse, et à accorder crédit à ses contempteurs, qu'ils soient complotistes, adeptes d'une illusoire croissance verte, ou libéraux individualistes. En particulier, il serait tout de même aberrant que des hommes et femmes de la droite nationale, ennemis depuis toujours du libéralisme sans frein, se muassent, par peur d'un socialisme vert, en défenseurs tardifs de la société de consommation. ■

ZEMMOUR, LES VIVANTS ET LES MORTS

On fait grief à Zemmour de se préoccuper de la nation française, et de son devenir, avant de s'intéresser au ressenti d'une petite frange de la population. Mais n'est-ce pas le propre d'une vraie politique ?

PAR **ARISTIDE RENOU**

À propos de la dernière polémique déclenchée par les propos d'Éric Zemmour (en attendant la prochaine, qui ne saurait tarder), j'aimerais ajouter une pièce au dossier.

Je rappelle l'acte d'accusation :

« La famille de Mohammed Merah a demandé à l'enterrer sur la terre de ses ancêtres en Algérie, on a su aussi que les enfants juifs assassinés devant l'école confessionnelle à Toulouse seraient eux enterrés en Israël. Les anthropologues nous ont enseigné qu'on était du pays où on est enterré. Assassins ou innocents, bourreaux ou victimes, ennemis ou amis, ils voulaient bien vivre en France, faire de la garbure en France ou autre chose, mais pour ce qui est de laisser leurs os, ils ne choisissaient surtout pas la France, étrangers avant tout et voulant le rester par-delà la mort. »

Pour ce passage de son dernier livre (qui était déjà en tête des ventes quand il n'était pas encore paru), *La France n'a pas dit son dernier mot*, Zemmour est accusé d'avoir « franchi les limites de l'ignominie » de « mettre sur le même plan l'assassin et ses victimes », de « s'arroger le droit de dire qui est Français et qui ne l'est pas » ; et puis aussi, pour faire bonne mesure, de raconter n'importe quoi.

Puisque Zemmour appuie ses dires sur l'anthropologie, certains médias se sont en effet empressés de trouver un anthropologue pour déclarer : « *Si les anthropologues enseignent quelque chose, c'est précisément la pluralité des perspectives, en l'occurrence des façons d'appartenir à une communauté ou à un lieu* » (Nicolas Adell, pour France 3). Autrement dit, l'anthropologie enseigne le relativisme et surtout, surtout, ne fait pas le jeu de l'esstrême-droâte. Ce qui ne surprendra personne.

Laissons donc les anthropologues à leur « *pluralité de perspectives* » qui les rend aussi inutiles, dès lors qu'il s'agit de délibérer sérieusement de sujets sérieux, que le proverbial paysan normand – « P'têt bin que oui, p'têt bin que non » –, et revenons au fond du sujet : est-il vrai qu'on est du pays où nos morts sont enterrés ?

Même si « les anthropologues » ne peuvent rien nous dire de solide sur cette question, paraît-il, d'autres n'ont pas cette pudeur de gazelle ou cette étrange paralysie intellectuelle. Je trouve par exemple sous la plume de Michel Aubouin, haut-fonctionnaire, la réflexion suivante :

« *Les Français originaires du Maghreb ou de Turquie avaient, entre-temps, pris l'habitude de rapatrier dans leur pays d'origine la dépouille de leurs défunts. Cette incapacité à conserver les morts fut l'une des causes du défaut d'intégration des populations musulmanes en France. J'ai reçu, en 1995, deux universitaires russes spécialistes d'une science que l'on n'enseigne pas chez nous, qu'ils nomment "conflictologie". Ces deux universitaires travaillaient sur "nos" banlieues. Leur première question fut : "Où sont les morts ?" D'abord interloqué, je finis par répondre que les morts étaient enterrés de l'autre côté de la Méditerranée. Leur réponse fut brutale : "Là où sont les morts sont les vivants." Cette phrase m'a marqué pour de longues années. Beaucoup auraient dû la méditer.* » (*40 ans dans les cités*, p.204)

Le pays qui nous est cher

Voilà donc déjà trois témoins de moralité pour Éric Zemmour (les deux universitaires russes, et Michel Aubouin), ce qui devrait suffire à dissiper l'idée que l'opinion émise par ce dernier serait purement idiosyncratique, pour ne pas dire le produit d'un esprit malade en proie aux « *passions tristes* ». En fait, cette idée n'est pas difficile à comprendre, et à défendre. Elle signifie juste que l'attachement à une communauté politique ou à une terre est, le plus souvent, inséparable

des attachements familiaux et que la patrie pousse des racines dans notre cœur dans la mesure où, précisément, elle est le pays du père, c'est-à-dire de nos ancêtres. Comme le dit à peu près Rousseau, et beaucoup d'autres éminents esprits avec lui, l'amour qu'on a pour ses proches est le principe de celui qu'on doit à l'État et c'est par la petite patrie, qui est la famille, que le cœur s'attache à la grande. Par conséquent, de même que l'endroit où nous choisissons de nous faire enterrer en dit en général très long sur nos attachements personnels, le pays dans lequel nous voulons être enterrés, ou dans lequel nous voulons faire enterrer ceux qui nous sont le plus chers, en dit en général très long sur nos attachements politiques.

Tout cela est trivial, évident même, et la seule chose qui nous empêche de le reconnaître est justement que nous ne voulons plus de ce genre de liens que l'on ne choisit pas. Nous, qui avons pour projet de devenir de purs individus, nous voudrions pouvoir choisir tout ce qui nous constitue. Nous prétendons, par exemple, pouvoir choisir notre « identité de genre » et modifier notre corps en conséquence, de même que nous réclamons de la science qu'elle nous permette de satisfaire notre « désir d'enfant » comme et quand nous le voulons. Nous affirmons parallèlement que la seule adhésion volontaire (et donc nécessairement révocable, au gré des fluctuations de la volonté) à des « valeurs » évanescentes et universelles pourrait constituer une communauté politique fonctionnelle. Dès lors, comment pourrions-nous n'être pas choqués par l'idée que le cœur des vivants est enterré à côté de la dépouille des défunts, générations après générations ?

Nous la repoussons donc avec véhémence et, pour en avoir meilleur marché, nous affectons de confondre ce qui se présente comme une vérité générale (vraie la plupart du temps dans la plupart des cas) avec une vérité universelle, qui serait vraie dans tous les cas. Et comme, en matière d'affaires humaines, la seule vérité universelle, peut-être, est qu'il n'existe pas de vérités universelles, il est facile de montrer que notre adversaire se trompe – puisque son affirmation souffre des exceptions !

Les parents des enfants assassinés par Merah se sentaient-ils « plus Israéliens que Français », comme le dit à peu près Zemmour ? La vérité est, bien sûr, que nous n'en savons rien, car nous n'avons pas d'accès direct à l'âme de nos semblables. Il est donc possible que le fait d'avoir enterré leurs enfants en Israël ne nous apprenne rien sur leurs attachements politiques. L'honnêteté commande de le reconnaître. Mais l'honnêteté commande aussi de reconnaître que c'est peu probable. Il est raisonnable de supposer que leur choix du lieu de sépulture de leurs enfants dise quelque chose de leurs sentiments envers la France, de même que, par exemple, il est raisonnable de supposer que quelqu'un qui vous insulte est en colère contre vous. Et lorsque ce choix individuel est répété par un grand nombre de personnes, il est encore plus raisonnable d'y voir le symptôme d'un problème politique. L'incertitude, qui s'attache aux cas individuels, disparaît à mesure que nous atteignons le royaume des grands nombres.

Il est d'ailleurs frappant de voir que certains contestent les propos d'Éric Zemmour en affirmant que, si les parents des victimes de Merah ont choisi de faire enterrer leurs enfants en Israël, c'est parce qu'ils craignaient qu'en France les tombes soient profanées. J'ignore si c'est vrai (et ceux qui le disent l'ignorent aussi sans doute), mais, si tel est le cas, cela me semble une confirmation du constat zemmourien et non une réfutation. Car cela revient à dire que ces parents ne croyaient plus en la France, qu'ils ne croyaient plus en la capacité de la France d'assurer à ses citoyens juifs une vie paisible et sûre, et que, par conséquent, ils considéraient déjà, obscurément, que leur destin individuel et familial allait devoir se séparer de celui de la France.

Est-ce l'assassin qui est coupable ?

Je ne saurais les en blâmer. Il est devenu difficile de croire en la France de nos jours, à moins d'avoir la foi du charbonnier, et je comprends fort bien ceux qui désespèrent et cherchent une porte de sortie. Peut-être est-ce, en effet, la chose raisonnable à faire. Particulièrement pour des juifs, pour des raisons évidentes. Il n'en reste pas moins que, comme en amour, celui qui commence à « *faire son petit système à part* », comme le dit Rousseau, a déjà commencé à se détacher sentimentalement, qu'il se l'avoue ou non.

Quant au fait que Zemmour mettrait ignominieusement « sur le même plan l'assassin et ses victimes », il ne peut s'agir que d'un sophisme, ou d'un paralogisme dicté par la colère. Car, bien sûr, il est toujours possible de mettre un assassin et sa victime « sur le même plan », puisque tous deux sont des hommes et ont donc des points communs. Tout dépend du « plan » en question. La seule comparaison vraiment inacceptable, c'est celle qui vise à relativiser ou à effacer la culpabilité de l'assassin. Ce qui n'est absolument pas le propos d'Éric Zemmour.

Alors, peut-on être pleinement Français, Français de cœur et pas seulement de papier, et faire enterrer ses enfants à l'étranger ? Si l'on adopte le point de vue sublime de l'observateur impartial à qui seule la vérité importe, la réponse est sans doute oui. Mais, si l'on adopte le point de vue de l'homme d'État, qui doit agir pour le bien du tout, et non pour celui de tel ou tel individu en particulier, et qui par conséquent doit accepter de guider son action par des vérités générales, imprécises mais étendues, la réponse doit être non. Elle doit être non, car elle est non dans la plupart des cas.

J'ignore si Éric Zemmour a les capacités d'un homme d'État – pour tout dire je suis un peu sceptique. Mais ce que je sais, c'est que ceux qui ne sont pas capables d'adopter le point de vue de l'homme d'État ne devraient pas se mêler de politique. ■

LOI BIOÉTHIQUE : L'HONNEUR PERDU DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ?

Le Conseil constitutionnel a fini par autoriser des aberrations biologiques et éthiques, les chimères homme-animal. Par sa servilité, plus rien ne garantit que des dérives plus terribles encore ne surviennent.

PAR **JEAN BOUËR**

La décision semble être passée en catimini dans un été tumultueux, fortement focalisé sur le débat relatif au « passe sanitaire ». Pourtant, le sujet était important, ne serait-ce qu'en raison de son enjeu : une loi qui autorise certaines démarches dans le domaine de la bioéthique que d'aucuns qualifieraient de « transgressives ». Le Conseil constitutionnel a préféré faire l'autruche concernant un texte controversé. En effet, le 29 juillet dernier, il a donné un quitus à une loi dont la discussion avait commencé en septembre 2019 pour se terminer en juin 2021. Le texte devait traduire dans le droit une promesse du candidat Macron au dernières présidentielles : ouvrir la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes. Avec ainsi des conséquences explosives sur le plan du droit de la filiation et même au niveau de la famille : la mise en place d'une double-filiation maternelle qui institutionnalise en réalité l'existence d'enfants sans père. Quelque chose d'inédit qui aurait dû bousculer certaines consciences, et qui avait en tout cas mobilisé des Français depuis janvier 2020. D'autres dispositions du texte ont également été introduites, en matière de recherche, tout aussi contestables. C'est au terme d'un raisonnement rapide que le Conseil constitutionnel valide dans sa décision du 29 juillet 2021 plusieurs dispositions controversées.

De bien faibles limites contre la création des chimères

La question des chimères était dans le collimateur non seulement des requérants mais de certains parlementaires au cours des débats sur la loi bioéthique. Les chimères, ce sont ces organismes composés de cellules humaines et animales qui aboutissent précisément à brouiller la frontière entre l'homme et l'animal. On songerait aux fameux êtres de *L'Île du Docteur Moreau* obtenus par assemblage de plusieurs espèces existantes, mais qui aboutissaient à la création de créatures mi-homme mi-animal... Ce qu'un romancier assez imaginatif pouvait imaginer au début du XX^{e} siècle est désormais techniquement possible. La possibilité technique et éthique de « mixer » ces deux catégories d'êtres n'est donc plus... chimérique. Plusieurs amendements avaient été adoptés au Sénat, visant à maintenir cette interdiction de créer des chimères. Ils furent tous écartés par l'Assemblée nationale. En effet, l'ancienne version de l'article L 2151-2 du Code de la santé publique affirmait sans ambages que « *la création d'embryons transgéniques ou chimériques est interdite* ». Sage interdiction qui révélait que le législateur n'était pas insensible aux interdits qu'il a pourtant fait disparaître dans d'autres domaines. Or le nouveau dispositif introduit par le projet de loi de bioéthique se bornait à prévoir que la « *modification d'un embryon humain par adjonction de cellules provenant d'autres espèces est interdite* ». C'était une interdiction moindre que la précédente, nonobstant les assurances du Gouvernement sur l'absence de changement de régime juridique contredites non seulement par les parlementaires, mais par le Gouvernement lui-même quand il déclarait, paisiblement, qu'il n'y avait « *aucun cadre interdisant*

de conduire des recherches sur des embryons animaux chimériques »[1]... Or le Conseil constitutionnel se borne à affirmer que les « *dispositions contestées* » du nouvel article L 2151-2 du Code de la santé publique « *n'ont pas pour objet de modifier le régime juridique applicable à l'insertion de cellules humaines dans un embryon animal, qui est par ailleurs défini par les articles 20 et 21 de la loi déférée* » (cons. 30). Qui croire ? Bref, par une contradiction entre ce qu'il dit et ce qui était affirmé en séance ou en commission, le Conseil constitutionnel valide une disposition qui admet, selon les termes du débat parlementaire, que le texte « *ouvre pleinement la voie aux recherches conduisant à la création d'embryons chimériques à partir d'embryons animaux auxquels seraient ajoutées des cellules d'origine humaine* »[2].

Une création d'embryons transgéniques faiblement encadrée

De même, c'est moyennant un raisonnement centré sur le seul droit positif législatif existant, donc sans assise supérieure à la Constitution, que le Conseil constitutionnel valide un dispositif qui autorise l'ouverture du champ des recherches aux embryons transgéniques. Pour le Conseil constitutionnel, la recherche demeurerait possible moyennant certaines garanties : inscription dans une finalité médicale ou amélioration de la connaissance de la biologie humaine et impossibilité d'être effectuée sans recours à des embryons humains, autorisation de l'agence de biomédecine qui doit vérifier la pertinence de la recherche scientifique et respect de plusieurs articles du Code civil. Ces garanties, pratiques, procédurales ou purement législatives (les articles 16 à 16-4 du Code civil), ne font ressortir aucune limite d'ordre constitutionnel. Il n'existe donc aucune garantie que le Conseil aurait pu tirer de la Constitution comme il le fit dans le passé (sauvegarde de la dignité de la personne humaine ou respect de l'être humain dès le commencement de sa vie). Expliquons-nous : les garanties invoquées par le Conseil constitutionnel pour autoriser les actions sur l'embryon ne relèvent que des seules garanties existantes, qu'il s'agisse du Code civil ou du rôle de filtre de l'agence de biomédecine. Or, par le jeu de législations ultérieures, ces garanties pourraient aisément disparaître à moins que le Conseil constitutionnel ne censure ces législations. C'est dire leur fragilité. Si elles avaient été constitutionnelles, les garanties n'auraient pu être aussi facilement contournées que moyennant révision de la Constitution. Or, une révision est soumise à des conditions strictes, une majorité qualifiée des trois cinquièmes des parlementaires (soit 555 sur 925) pour être adoptée par le Parlement réuni en Congrès[3]. La Constitution aurait donc pu jouer le rôle de garant. N'aurait-il donc pas fallu que le Conseil constitutionnel donne un fondement plus solide à ces garanties quitte à citer sa jurisprudence ou à l'approfondir ?

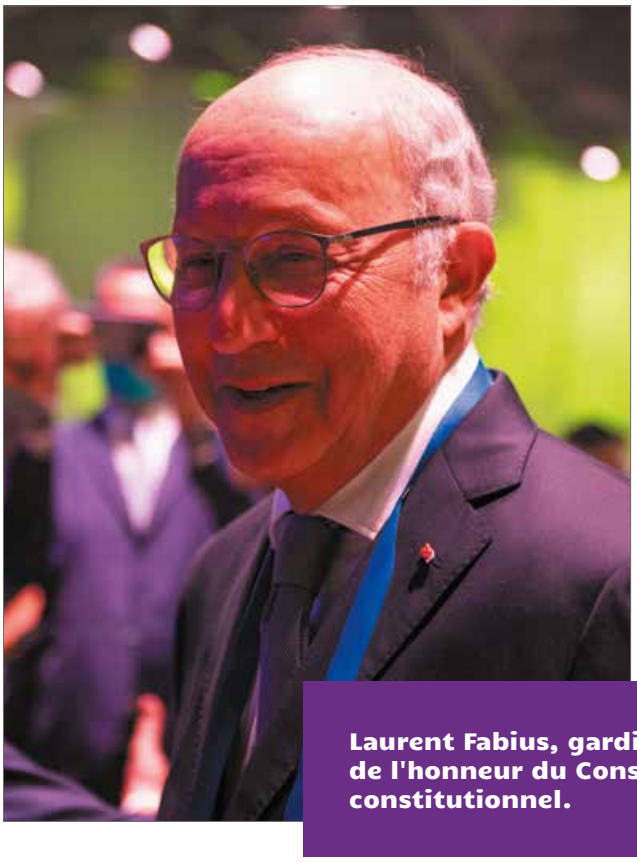

Laurent Fabius, gardien de l'honneur du Conseil constitutionnel.

Ménager le pouvoir ?

Il y a donc de sérieuses réserves sur certains aspects du texte. Comme à l'égard de la recherche biomédicale. On sait que la liberté des chercheurs a été encadrée dans le passé. On l'a vu en matière de négationnisme. Curieusement, les barrières morales que le législateur a pu poser dans certains domaines de la recherche n'ont pas été étendues à d'autres domaines... On ne peut légalement nier la Shoah mais en revanche on pourra toujours triturer l'embryon moyennant un quitus scientifique dont rien ne garantit qu'il ne soit pas complaisant... Pourquoi ce grand silence qui frise le scandale, alors que la polémique était sensible ? Le Conseil constitutionnel a-t-il voulu ménager le pouvoir exécutif sans se mouiller dans un sujet aussi délicat ? Un bon observateur des décisions juridictionnelles se plaignait de leurs raisonnements de plus en plus problématiques. ■

1. Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, *JO Sénat*, séance du 28 janvier 2020, p. 658.

2. *Rapport n°237 fait au nom de la commission spéciale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la bioéthique, Sénat,* 8 janvier 2020, p. 207.

3. Depuis juillet 2008, il n'y a pas eu de révisions constitutionnelles. La raison est simple : les majorités présidentielles successives de Hollande à Macron ne disposent pas d'une majorité qui réunirait au Parlement les trois cinquièmes des députés et des sénateurs. On sait que LREM est majoritaire à l'Assemblée nationale, mais minoritaire au Sénat.

QUAND LA FRANCE ATLANTISTE SE FAIT GIFLER PAR SON MAÎTRE

Le soufflet jeté à la figure d'Emmanuel Macron a claqué aussi fort que le « Montjoie Saint Denis ! » à Tain l'Hermitage. Mais cette fois, c'est la politique étrangère du président qui est touchée. La gifle ne vient pas d'un jeune rebelle mais du patron américain qui remet à sa place un employé un peu trop zélé.

PAR **LES HURONS**

Jean-Yves Le Drian, d'habitude si discret et si calme, est sorti de ses gonds. On avait presque oublié qu'il était ministre des Affaires étrangères d'Emmanuel Macron depuis près de cinq ans. Quand il apprend que Canberra s'est joué de lui, en compagnie de Londres et Washington, et que le contrat des douze sous-marins à propulsion diésel-électrique, qu'il avait lui-même négocié quand il était ministre de la Défense de François Hollande, tombe à l'eau, il n'hésite pas à parler de « *coup dans le dos* », de « *crise de confiance* ». Il termine, dépité : « *cela ne se fait pas entre alliés* ». La presse parle de « *Trafalgar* », de « *fiasco du siècle* ». C'est toute la politique étrangère française depuis 2007 qui est remise en cause.

« *Alliés* » : tout le problème vient de ce malentendu. Depuis la guerre d'Indépendance, la France n'a jamais été un allié des États-Unis, tout au plus un vassal, plus ou moins docile. Jean-Yves Le Drian n'avait-il pas demandé l'autorisation de Washington pour signer ce contrat en 2016 ? N'avait-il pas abandonné à l'entreprise américaine Raytheon la plus grosse part du gâteau, se contentant de la coque et de la propulsion et laissant les systèmes d'armes à « nos alliés » ?

L'ancien député de la base navale de Lorient a obtenu d'Emmanuel Macron le rappel de son ambassadeur à Washington et à Canberra. Geste inédit ! Il snobe le gouvernement de Boris Johnson, croyant à un opportunisme de la perfide Albion. Il ne sait pas encore que Britanniques et Australiens complotent depuis dix-huit mois. En arrivant au Quai d'Orsay, on l'a privé de son tout-puissant directeur de cabinet, Cédric Lewandowski. En échange, on a livré à Balard un membre éminent de la coterie « utratlantiste », Martin Briens. Un des chefs de file des néoconservateurs à la française. Un obligé de Washington.

Florence Parly, d'ailleurs, se tait. Celle qui a pris la tête de l'hôtel de Brienne annonce en pleine crise des sous-marins la mort d'un chef djihadiste dans le Sahel. Elle s'envole pour Niamey comme si de rien était. Ou plutôt pour montrer aux Américains que la France continue de "faire le job". Elle reporte simplement une réunion avec son homologue britannique. Son chef d'état-major de la marine, qui justement était en tournée aux États-Unis auprès de « nos alliés », interrompt sa visite. Mais pas question de quitter le comité militaire intégré de l'OTAN. Elle ose même se féliciter de la reprise très rapide du dialogue franco-américain dans un entretien au *Monde*, dès le 23 septembre : « *Je persiste par ailleurs à penser que les Européens ont aussi leur voix à faire entendre. Quand ils se mobilisent pour leur sécurité, ils contribuent à rendre crédible l'Alliance atlantique* ». Quitter l'OTAN, la grande crainte des états-majors et des *think-tanks* français.

Le tout-Paris de la recherche stratégique s'était engouffré dans la brèche australienne ouverte par Le Drian en 2016. La Fondation pour la recherche stratégique, avec François Heisbourg et Bruno Tertrais, avait mis en musique doctrinale le concept anglo-saxon d'*indo-pacifique*. Concept typique du *Quad,* l'alliance fondée par les faucons de l'administration Bush junior, entre le Japon, l'Inde, l'Australie et les États-Unis pour contrer la Chine. La France, qui a toujours peiné à valoriser stratégiquement ses positions Outre-mer, pense alors tenir la pierre philosophale. Grâce à l'alliance indo-pacifique américaine, la France va pouvoir exporter son modèle et déployer son influence dans le monde. L'élection de Joseph Biden conforte les espérances. Avec le parti démocrate et Anthony Blinken, la France est main dans la main avec Washington. Le temps où François Hollande était obligé par Barack Obama à renoncer à la vente des Mistral à la Russie est oublié.

La diplomatie gaullienne est oubliée aussi, quand la France reconnaissait la Chine de Mao, s'opposait à la guerre du Vietnam, quittait le comité militaire intégré de l'OTAN. Quand le général de Gaulle voyageait triomphalement à Moscou, en pleine guerre froide, défiant Lyndon Johnson, la France était écoutée en Afrique, en Asie, en Amérique. Elle était crainte en Europe et Londres suppliait Paris de pouvoir être des Six.

Aujourd'hui, c'est Londres qui quitte "les vingt-sept" et forme AUKUS. Londres a repris le grand large et remplace la France dans la stratégie indo-pacifique des États-Unis. *Rule Britannia* ! Paris implore et supplie ses partenaires européens mais l'Union Européenne est devenue une grosse technocrate bouffie par ses circulaires allemandes. Hors de l'OTAN, point de salut ! Boris Johnson est parti goguenard et triomphe. Londres est à nouveau le premier vassal des États-Unis. ■

Les Hurons, *France-Amérique un divorce raté*, Cerf, octobre 2020

GOUVERNER C'EST DOUTER
LE SCEPTICISME MÉTHODOLOGIQUE CHEZ MONTAIGNE

Rien ne paraît plus audacieux à l'homme – devrait-on ajouter l'épithète *moderne*, comme pour caractériser ce type d'homme occidental enfanté par un XX^e^ siècle techniciste, mécaniciste, en un mot, déspiritualisé – que de défier ce qui le transcende, même ce à quoi son entendement se dérobe, ne se souciant guère que sa raison soit enténébrée dans l'ineffable et l'inaccessible, que son Logos s'évapore dans l'immensité infinie du cosmos…

Montaigne (1533-1592) dont le fameux « que scay-je ? » s'analyserait de la plus simple manière en un socratisme cartésien, *dubito ergo sum (« je doute donc je suis »)*, a posé que l'homme est bien plus assujetti au temps qu'à l'inertie de son propre être ou bien plutôt est-il le jouet involontaire de cette pesanteur ontologique qu'il appelle le « *passage* ». *À* cette aune, rien de plus vain, sinon de plus orgueilleux, que prétendre se détacher de cette loi marmoréenne de la contingence. L'homme est un fétu de paille, en même temps qu'il est cet impassible roc subissant les érosions des éléments et les caprices du climat. De ces perpétuels changements d'état, l'on a vite fait d'en déduire que l'homme du XXI^e^ siècle est ce « *lopin* » supplémentaire de l'immémoriale humanité qui, se surajoutant à l'homme de la Renaissance, se bercerait dans l'illusion de l'avoir « dépassé », d'en être advenu son double augmenté et amélioré. Dans une ère de chaos comme la nôtre où l'espace-temps, corrélé à un instantanéisme ubiquitaire, se dilate sous l'effet d'un présent atteint d'obésité morbide, l'individu, se sentant désamarré de tout héritage, aura naturellement tendance à interpréter ses délires progressistes pour des réalités de toujours.

L'on aurait tort, cependant, de considérer le Périgourdin comme le père du relativisme – qu'un Pierre-André Taguieff baptiserait de ce néologisme évocateur qu'est le « bougisme ». Certes, le monde est en ébullition constante et Montaigne en prend acte en le percevant comme une « *branloire pérenne* », ce qui en fait davantage un sceptique quand il estime que seule l'introspection philosophique (« *chacun regarde devant soy ; moy, je regarde dedans moy* ») est à même de guider l'homme dans les méandres de l'agitation et du désordre. Il en ressort que toute connaissance en soi n'est valide que pour autant qu'elle a été soumise à l'expérience personnelle. Est-ce à dire que toute opinion individuelle doit se voir érigée en étalon suprême de la vérité ? Assurément pas, tant, d'une part, Dieu seul possède l'omniscience, et tant, d'autre part, et surtout, la connaissance divine demeure inatteignable à l'entendement humain, celui-ci n'est rien moins apte qu'à s'arrimer au doute. En ce sens, Montaigne apparaît, *mutatis mutandis*, comme un précurseur de Descartes, à la notable différence que l'ancien magistrat de Bordeaux cherche moins à administrer la preuve de l'existence de Dieu qu'à fonder en humilité et dans les limites de l'expérience, la sagesse de l'homme.

À l'heure de la contrainte vaccinale de masse – bien que certaines castes y échappent à l'instar des parlementaires, des forces de l'ordre ou des enseignants, pour ne parler que de la France –, pratiquer le scepticisme d'un Montaigne – qui, au surplus, abhorrait les médecins tenus par lui pour proprement incompétents, dans l'incapacité dans laquelle ils se trouvaient de soigner ses insupportables coliques néphrétiques – est tout aussi révolutionnaire et subversif que dangereux pour l'ordre établi. Face aux arguments d'autorité – voire autoritaires – du Prince, quoi de plus impérieux que d'opposer la modération et la prudence, attendu que c'est précisément dans la récusation axiomatique de la démesure que se niche la sagesse. En partant du constat patent que le Pouvoir avait, jusqu'à présent, fait preuve de la plus constante des inconstances en tenant pour acquis l'opinion sanitaire du moment, à laquelle se substituait, le lendemain, une opinion contraire frappée semblablement du sceau fallacieux d'infaillibilité. Nos gouvernants auraient gagné – et nous avec eux –, au prix d'un minimum de probité intellectuelle, à admettre que l'erreur sourde et l'ignorance aveugle leur ont journellement tenu lieu de politique. Mais, délaissant le risque de vivre – parce que, dit Montaigne, « *la vie doit viser la vie, et la mort adviendra bien toute seule* » –, ils ont préféré risquer nos libertés en les immolant dans un trépas sanitaire pesé au trébuchet d'hypothèses scientifiques grevées, par définition, d'incertitudes.

Las, il est vrai que l'on ne lit plus Montaigne, vraisemblablement jugé trop ardu voire abscons à des esprits étrécis et rendus stériles par une éducation nationale au rabais. *Sed contra*, beaucoup y auraient appris les vertus de l'*épochè*, cette suspension du jugement, corollaire de la mise en question, de la remise en cause et sur le métier. Gouverner n'a jamais été chose aisée, mais douter protège des égarements. ■ **LOUIS SOUBIALE**

Aidez *Politique Magazine*, outil de reconquête

Chers amis et amies de Politique Magazine, avec la pandémie, avec ses conséquences présentes et futures, nous entrons dans une période de rupture et d'incertitude. Une séquence où tout devient possible. Bien sûr le pire, quand on entend la cacophonie quotidienne des discours et des analyses contradictoires dont nous sommes submergés. Au moins, sur le Titanic, l'orchestre jouait juste ! Mais au-delà du marasme qui vient, on peut envisager les choses avec un autre regard.

Le retour du réel sous sa forme tragique provoque un choc pour tous ceux qui ne pouvaient « imaginer autre chose que ce qui existe ». Pour vous qui parfois nous lisez depuis deux décennies, c'est une évidence. Une évidence qui ne va pas de soi. Le confinement a entraîné des conséquences immédiates sur notre gestion et notre volonté de développement. Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien pour continuer à jouer notre rôle.

NOUS SAVONS COMMENT
POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT
MAIS AVONS BESOIN DE MOYENS
SUPPLÉMENTAIRES... !

Répondez à la souscription de dons, par l'APFL, Association de la Presse Française Libre

NOUS VOULONS AVANCER AVEC AMBITION. NOUS SOMMES UN OUTIL DE LA RECONQUÊTE !

L'équipe de Politique Magazine compte sur vous!

Faites un don à Politique Magazine par l'APFL et bénéficiez d'une **réduction d'impôts de 66%** du montant de votre don.

1. Remplissez lisiblement et découpez le coupon ci-dessous.

2. Faites votre chèque impérativement à l'ordre de : APFL – POLITIQUE MAGAZINE

3. Mettez le coupon et le chèque sous pli et envoyez-les à :
Politique Magazine, 1 rue de Courcelles, 75008 Paris

Je fais un don de _____ euros au profit de POLITIQUE MAGAZINE,

en libellant mon chèque à l'ordre de APFL – POLITIQUE MAGAZINE.

Je précise mes coordonnées pour que l'APFL puisse émettre le reçu fiscal me permettant de bénéficier de la réduction de 66 % du montant du don, sur mon impôt sur le revenu :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____

Téléphone _____

DOSSIER

PENSER CLAIREMENT

Nous voici, une fois de plus, entrés dans cet espace où observer, commenter et réfléchir est devenu compliqué, gênant et antisocial. On se croirait dans une république soviétique ou aux temps révolutionnaires. Dire ce que l'on voit amène à être accusé de parti pris, décrire ce qui se passe est considéré comme une agression intolérable, ne pas adhérer à l'opinion officielle – dont on ne sait même plus si elle est majoritaire ou seulement médiatique – vaut d'être publiquement flétri.

C'est ainsi que le gouvernement vient de lancer Viginum, « *le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères* » – vous savez, ces méchants Russes qui attaquent Benjamin Griveaux car les élections municipales parisiennes sont un sujet géopolitique majeur – afin de répondre « *aux défis majeurs de la menace informationnelle et des ingérences numériques qui s'immiscent aujourd'hui dans le débat public.* » On l'a vu avec Blanquer, qui accusait les hackers russes de s'attaquer aux serveurs de l'Éducation nationale, chacun se verra accusé d'être à la solde de l'étranger dès qu'il relaiera une information que *Le Monde* n'aura pas validée, exploitera une faille du discours officiel ou se contentera de donner son opinion libre sur les palinodies gouvernementales. Chacun peut s'exprimer à loisir, et plus qu'avant, mais toutes les opinions hétérodoxes sont assurées d'être combattues par la censure : paroles empêchées, débats interdits, juges tranchant du vrai, historiens décidant du légitime, journaux refusant de traiter l'information et, de plus en plus, délégitimation complète des opinions contraires.

Il nous est apparu qu'il fallait au contraire penser autrement : pourquoi consentir à l'impôt ? Pourquoi croire l'OMS et les Chinois quand ils affirmaient et affirment encore que le virus du Covid n'a rien que de très naturel dans son émergence et son expansion ? Pourquoi appeler « vaccin » ce qui est fondamentalement différent ? Enfin, pourquoi ne pas rentrer en "dissidence d'information" ? Et une fois encore, il apparaît que penser autrement, c'est penser clairement. ■ **PHILIPPE MESNARD**

COMMENT ? VOUS N'ÊTES PAS VACCINÉS !

À quoi sert un vaccin qui n'empêche pas de tomber malade ? Et d'ailleurs, est-ce bien un vaccin, au sens exact du terme ? Et ne peut-on pas s'interroger sur les raisons profondes de la discrimination qui se met en place ?

PAR **FRANÇOIS SCHWERER**

Contre la Covid-19, bien sûr ! Car pour de nombreuses autres maladies, le vaccin est obligatoire et la question ne se pose donc pas. Mais contre la Covid-19, le vaccin n'est pas obligatoire ; chacun est donc libre de se faire vacciner ou non et pourtant ceux qui ne le sont pas sont traités d'analphabètes ou d'irresponsables, voire d'assassins à qui il faut « pourrir la vie ». Ce qui, bien entendu, ne saurait être une quelconque atteinte à la liberté !

De l'utilité du vaccin

« Au pays de Pasteur », comme on le déclame trop souvent, des égoïstes inconscients refusent le précieux vaccin qui permettrait à tous de retrouver une « vie comme avant ». C'est donc, à en croire les thuriféraires des laboratoires pharmaceutiques, que, d'une part, la « vie comme avant » est l'insurpassable Eden et que, d'autre part, seul le vaccin en est la clé d'accès. Autrement dit, il n'y a aucune thérapie possible si l'on contracte la maladie et celle-ci est tellement dangereuse que les risques d'en réchapper sont minimes. Aucune alternative. Serait-ce que personne n'y aurait travaillé et qu'il n'existerait rien dans la pharmacopée actuelle pour lutter contre ce virus ? Ou cela découle-t-il de certaines interdictions administratives bridant la liberté des médecins ? Quant au caractère mortifère de la maladie, malgré la litanie récitée chaque jour sur l'ensemble des médias, on a du mal à le redouter quand on regarde de près les statistiques démographiques publiées par l'Insee. Contrairement à ce qui se passe avec des virus comme ceux de la rage ou de la peste, le taux de survie (du moins à court ou moyen terme) des personnes infectées est suffisamment élevé pour ne pas être en soi révélateur d'une vague de catastrophe sanitaire.

Mais on peut approcher la question de l'utilité du vaccin sous un autre angle. Un vaccin se doit d'être efficace en empêchant les vaccinés de tomber malade s'ils sont à nouveau confrontés au virus, et en protégeant indirectement les non-vaccinés en cassant la chaîne de propagation. De plus, on attend que son action perdure un certain temps. Or, sur les deux premiers points, c'est le ministre de la Santé lui-même qui, devant les tribunaux, a expliqué qu'une personne vaccinée pouvait quand même être atteinte par la maladie et la transmettre ; ce qui a pour effet de transformer le seuil d'immunité collective en un horizon qui recule au fur et à mesure que l'on avance dans le temps. Enfin la durée pendant laquelle le vaccin est réputé efficace semble fondre comme peau de chagrin ce qui oblige dès maintenant à envisager une troisième dose pour ceux qui ont déjà été vaccinés. Et certains hommes politiques envisagent la possibilité d'aboutir à une vaccination tous les six mois.

Quoi qu'il en soit, on attend d'un vaccin qu'il ne fasse pas courir des risques aux personnes à qui il est inoculé. Sans discuter des effets secondaires à court terme pour lesquels des informations contradictoires circulent sans que l'on puisse sérieusement faire la part des choses, remarquons que plusieurs gouvernements ont suspendu le vaccin d'Astra-Zeneca, que d'autres n'acceptent toujours pas celui de Johnson & Johnson. Quant au gouvernement japonais, il a été amené en septembre 2021 à ordonner de retirer du circuit certains lots des vaccins Moderna et Pfizer car ils contenaient des « *impuretés* » dont certaines, visibles à l'œil nu, seraient d'origine métallique. Ledit gouvernement japonais ayant ajouté que ces lots avaient été fabriqués en Europe. Les autres vaccins qui circulent dans le monde ne sont pas autorisés en Europe si bien qu'une personne

voyageant entre la Chine et la France par exemple doit être vaccinée deux fois. Pour les Chinois, les vaccins autorisés en Europe ne sont pas efficaces ; pour les Européens ce sont les vaccins autorisés en Chine qui ne permettent pas d'éradiquer la maladie sans faire courir de risques aux personnes vaccinées.

De la nature du vaccin

L'on parle beaucoup des « vaccins ». Mais de quoi s'agit-il ? Jusqu'à un passé récent, le terme vaccin était exclusivement utilisé pour désigner un mode de lutte contre une grave maladie contagieuse, reposant sur l'inoculation d'un virus inactivé ou atténué afin d'obliger l'organisme à réagir en fabriquant des anticorps qui tuent le virus. Tel n'est pas le mode d'action des principales thérapies mises en œuvre en France sous le nom de « *vaccin* » pour lutter contre la Covid-19. Ce n'est pas pour rien qu'on les appelle des « *vaccins à ARN messager* ». Il ne s'agit pas à proprement parler d'un vaccin puisque l'on ne part pas du virus lui-même mais de tissus d'embryons humains obtenus « vivants » à la suite d'un avortement et que l'on « cultive » longuement. Par ailleurs, le produit en question n'éradique pas le virus mais l'empêche de se fixer sur des cellules humaines. Il s'agit donc d'un mode de thérapie qui fait appel à la biologie génique. La technique de l'ARN messager pour obliger l'ADN des cellules à fabriquer des protéines qu'elles ne sécrètent pas naturellement, est connue depuis plusieurs années mais n'avait jamais été utilisée à grande échelle. Elle n'avait jusque-là servi que pour soigner certains cancers « en phase terminale », car les expériences faites en laboratoire ne permettaient pas de certifier qu'elle n'aurait pas d'effets indésirables à long terme, loin s'en faut.

C'est cette technique qui a été suivie par Pfizer et par Moderna pour mettre au point les produits utilisés comme des vaccins. Aucun de ces deux produits n'a encore une autorisation définitive de mise sur le marché car les essais dits de phase III ne sont pas terminés et ne le seront pas avant plusieurs mois. C'est du reste la raison qui explique que l'on rappelle à tout moment que ceux qui se font vacciner doivent au préalable donner leur « *consentement éclairé* ». Ajoutons que, lors de la demande d'autorisation « provisoire » de mise sur le marché pour faire face à un danger catastrophique et imminent, ni Pfizer ni Moderna n'ont officiellement déclaré qu'il faudrait plus de deux doses. Ni l'un ni l'autre n'ont déclaré que leurs « vaccins » étaient compatibles entre eux et que l'on pouvait sans danger passer de l'un à l'autre, voire à un autre vaccin issu d'une technologie différente. Aucun d'eux n'a fait état des excipients utilisés et, lors de leur présentation, aucun test n'avait été réalisé sur des « *variants* » apparus depuis lors.

De la crédibilité des « vaccins »

Nombre d'éléments déjà cités devraient conduire à une certaine prudence dans les débats. D'abord le fait que ces « vaccins » n'aient qu'une autorisation provisoire et que l'on demande donc aux vaccinés d'accorder leur « *consentement éclairé* ». Ensuite, force est de constater que certains pays refusent de les considérer comme valables. Enfin, l'on s'aperçoit que le vocabulaire est biaisé : en étendant le sens du terme vaccin à une thérapie fondée sur l'ARN messager, on laisse entendre que toutes les observations antérieures sur les conséquences d'une vaccination sont aussi valables dans ce cas.

Mais il y a plus grave : aucun débat n'est actuellement possible. Les « pro-vax » et les « anti-vax » s'invectivent sans échanger le moindre argument fondé et crédible. Les statistiques avec lesquelles on assomme les peuples sont d'autant plus incontrôlables que les méthodes de calcul évoluent en permanence et que l'on ne communique jamais longtemps sur les mêmes critères : hier le nombre de morts puis celui des réanimations, ensuite celui des diagnostiqués positifs (qu'ils soient symptomatiques ou non) et des hospitalisations, aujourd'hui le taux d'incidence, etc. Pour qui veut suivre l'évolution de l'épidémie, difficile de s'y retrouver.

Par ailleurs, pour ne citer qu'eux, lorsque le docteur Georges Girard et son adjoint, le docteur Jean Robic, mirent au point le premier vaccin contre la peste à Madagascar, en 1931, ils commencèrent par se l'inoculer pour vérifier son efficacité et son innocuité. Dès le début de la campagne vaccinale, les responsables des laboratoires qui ont mis au point ces produits contre la Covid-19 ont, quand ils ont été interrogés sur la question, répondu qu'ils n'étaient pas prioritaires !

Reste un dernier point sur lequel on est en droit de s'interroger. Si ces « vaccins » étaient aussi efficaces qu'on veut le dire, la logique voudrait que les pays où ils ont été le plus utilisés soient aussi ceux où la maladie aurait le plus reculé. Or il n'en est rien. Et ce sont ces pays où les « vaccins » n'ont pas produit l'effet escompté qui désormais cherchent à promouvoir une troisième dose.

Non ! Les vaccins ne sont pas obligatoires, mais les non-vaccinés sont ostracisés. Or, comme toute discrimination est inacceptable, certains préfets n'ont rien trouvé de mieux pour inciter les jeunes à se montrer de bons citoyens responsables que de leur faire offrir un repas gratuit par Burger King[1]. Comment ? Vous n'êtes pas vaccinés ! ■

1. « Covid-19 : la préfecture de l'Hérault encourage les jeunes à se faire vacciner avec des gestes commerciaux ». *Le Figaro*, 29 juillet 2021.

ENTRE "COMPLOTISME" ET PROPAGANDE, QUE FAIRE ?

L'époque actuelle veut le consensus mais refuse le débat. Il a été décidé que des faits, ou en tout cas des propositions présentées comme telles, devaient être acceptés, sans interprétation possible sinon celle décidée par les autorités. Dans ces conditions, comment restaurer les conditions et l'exercice d'une véritable confrontation des points de vue ?

PAR **PIERRE DE LAUZUN**

Il n'y a sans doute pas de société où l'information est dans l'ensemble fiable et objective, même si on la limite à la réalité des faits, autant qu'elle est possible. Et contrairement à ce qu'on croit souvent, pas particulièrement dans les sociétés dites démocratiques, ne serait-ce que parce que l'information y est un enjeu de pouvoir important et souvent décisif. La crise de la covid et les difficultés du débat à son sujet ont mis à nouveau en lumière ce fait bien connu de nos sociétés : on débat intensément même sur ce qui apparemment n'est pas le fruit d'une idéologie, mais une simple appréciation de faits. La situation est d'autant plus paradoxale qu'il s'agit au départ d'une question médicale, apparemment au moins non idéologique, et même scientifique. Mais l'observation vaut évidemment pour bien d'autres domaines, où la réalité des faits est importante mais controversée – écologie par exemple. On l'a vu même dans le cas de résultats électoraux comme aux dernières présidentielles américaines qu'une majorité d'électeurs Républicains considère adultérées.

Mon propos n'est pas ici de répondre aux interrogations de fond dans ces divers cas, mais de proposer quelques réflexions sur le problème que tout cela nous pose : concrètement, comment s'orienter dans de tels contextes ? Quelle information pour quel débat ?

Pour analyser les causes possibles de déformation de l'information, on peut proposer de partir d'une distinction entre d'un côté ce qui est l'influence d'un biais politique ou idéologique (y compris par un paradigme structurant toute la pensée collective), et d'un autre côté une action consciente de désinformation ou de propagande, publique ou privé. Ce n'est pas seulement pour mieux comprendre l'intention de celui qui conditionne ainsi l'information ; c'est aussi parce que cela colore la nature de notre relation et plus profondément, selon l'ampleur du phénomène, notre rapport à la société.

Dans le premier cas en effet, on sait que telle ou telle position résulte d'un biais repérable, d'un parti pris au sens littéral du terme (soit par formatage ou adhésion idéologique, soit par choix d'un camp dans un combat politique), et on en tiendra compte dans l'appréciation de ce que l'autre vous dit. Mais il restera, au moins en principe, une certaine possibilité de communication, malgré le filtre ou la déformation.

Dans le deuxième cas, en revanche, il n'y a plus à proprement parler d'information, plus de rapport avec des faits, mais un pur essai de manipulation, qui n'est donc plus de la communication au sens propre. Si c'est généralisé, c'est ce qui caractérise les régimes totalitaires. Dans la pratique, cela conduit alors à une méfiance généralisée, et même à voir la possibilité même d'une vérité nous échapper comme l'avait noté Hannah Arendt, car on ne peut alors plus raisonnablement tenter de restituer une image de la réalité concernée. Une situation de ce type a pu apparaître aussi en cas de guerre, lorsque les besoins du combat ont été invoqués pour interrompre de fait une partie du débat ; mais, dans ce cas, c'était en principe provisoire.

Bien entendu les deux situations peuvent se mêler, mais la distinction me paraît néanmoins importante. Elle est particulièrement utile pour déterminer sa position concrètement par rapport à l'information disponible et au débat public – selon l'appréciation qu'on porte de la situation où on se trouve.

Dites-vous plus la vérité que lui ?

Une première attitude, extrême, est ce qu'on peut appeler la dissidence. Si on se situe en dissidence, c'est qu'on pense que le second effet (la manipulation) domine, soit en général, soit sur telle ou telle question particulière. Alors on n'a plus confiance en ce qui se dit, et on perçoit le système comme totalitaire ; on sort alors logiquement, d'une certaine manière, du débat public, dans une forme ou une autre de contre-société (ou en dialogue de sourds avec la société). Surgit alors un difficulté majeure, qui est qu'il faut redéfinir ses bases d'information et de connaissance, puisqu'on ne croit plus dans le débat général. Or les bases alternatives qui sont alors disponibles ne sont *a priori p*as plus sûres et, dans le plus mauvais cas, on risque de se rabattre sur n'importe quoi. En outre, dans une telle contre-société, le danger est qu'il n'y ait plus de contrôle mutuel et de débat, ou beaucoup moins, car la priorité est de se protéger contre le discours dominant ou officiel. On court alors un double risque : comme dans les régimes totalitaires, celui de ne plus pouvoir faire confiance (sauf à ceux de même sensibilité); et au contraire celui d'avaler ce qui circule dans les sphères alternatives. Naturellement si on considère se trouver dans une telle situation, on n'a pas le choix : on doit faire ce qu'on peut avec ce qu'on a. Mais il faut alors être conscient des risques et limites de cette position.

Dans un tel cas, c'est évidemment sur la base de ce genre de problème que l'autre camp déploie l'accusation de complotisme. En soi, elle est d'ailleurs inadaptée, car le complotisme au sens propre suppose l'idée d'un complot, lequel serait l'explication véritable d'un phénomène constaté. Or on peut être en dissidence sans croire à un tel complot organisé à l'avance. On le voit avec l'immigration : le "grand remplacement" est considéré complotiste et ceux qui en parlent sont stigmatisés, sans qu'ils croient nécessairement à ce qu'un complot organise l'immigration en cause. Cela dit, que ce mot soit utilisé dans la dialectique dominante pour déconsidérer l'adversaire n'empêche pas qu'il puisse aussi désigner le cas échéant un phénomène réel : il y a bien des gens qui croient qu'un petit groupe d'hommes manipule toute la société intentionnellement, en la trompant systématiquement. Mais le mot a été étendu dans la dialectique ambiante pour stigmatiser tous ceux qui considèrent que, de façon générale ou sur un point donné, l'information est systématiquement faussée et se sont mis en dissidence.

L'attitude alternative à la dissidence consiste à juger que dans la situation où l'on est, il y a certes de nombreux biais dans le débat public, idéologiques et politiques, et bien des cas de mauvaise foi ou de manipulation, mais à estimer qu'il y a suffisamment de débat public pour pouvoir y participer et y puiser des éléments utilisables en proportion appréciable. Comme on l'a dit, cela peut rester possible même si la pensée collective est dominée par un ou des paradigmes qui la structurent dans le mauvais sens (comme le relativisme moral dominant nos sociétés, et le matérialisme qui lui est lié), car on peut s'efforcer de repérer leurs effets.

La menace devient plus grave si se multiplient les effets de censure, ce qui est déjà une forme de manipulation, car cela risque de déboucher sur une rupture du débat public, comme c'est le cas avec le politiquement correct actuellement dominant dans certains domaines, et *a fortiori* lorsque cela passe au stade de la répression, comme par exemple avec la sacralisation de l'avortement, les limitations au débat sur l'immigration, ou le terrorisme intellectuel d'un certain antiracisme. Sans parler de la censure exercée de façon arbitraire et sans rendre de comptes par des monopoles privés de supports d'information comme Facebook ou Twitter.

Nous sommes évidemment dans cette situation intermédiaire. Il reste un débat public, et il est important d'y participer ; il reste une possibilité large d'accès à de l'information ; mais la tendance au rétrécissement des possibilités d'expression dans nos sociétés est manifeste. Cela contribue évidemment puissamment à ce que se diffuse la dissidence évoquée ci-dessus, puisque dans bien des cas on constate une manipulation par la pensée dominante.

Dans une telle situation, floue et encore intermédiaire, il est clair qu'on risque de perdre un bien précieux : celui du débat et de la confrontation des idées ou même des affirmations factuelles ; avec le risque que, même si on s'inspire de principes ou d'idées en soi saines, on se trouve soit dans l'incertitude, soit comme on l'a vu, dans la tentation de se contenter d'alternatives factuellement pas plus fiables que le discours dominant. L'opposition, et, quand elle est justifiée, la dissidence, impliquent donc une exigence particulièrement forte de vérité : pas seulement une exigence sur les principes, les idées générales, mais aussi une exigence sur les faits. Une véritable ascèse intellectuelle ... ■

LE CONSENTEMENT À L'IMPÔT

L'impôt, en France, est inégalitaire et il est voté par des gens qui ne représentent pas ceux qui le paient. Surtout, comment consentir à une redistribution sans frein, qui grève toujours plus lourdement notre avenir, sans réelle contrepartie ? Il est temps de se poser la question de la légitimité de l'impôt.

PAR **FRANÇOIS SCHWERER**

Dans un article du journal *Les Echos* en date du 13 août 2021, le professeur Frédéric Douet a tout particulièrement insisté sur le fait que « *le consentement à l'impôt est l'un des principes directeurs de notre pacte social* ». Le principe résulte, en France, de l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leur représentant la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ». Ce principe est en fait beaucoup plus ancien puisqu'on le trouvait déjà inscrit en Angleterre dès 1215 dans la *Magna Carta* et qu'un siècle plus tard le roi Philippe le Bel le faisait appliquer officiellement en France par les États Généraux pour financer la guerre des Flandres.

Dans le cours de l'Histoire, on constate qu'il a été très diversement appliqué selon les époques et les pays, mais qu'il n'a jamais été réellement remis en cause. Du temps où le suffrage censitaire était la règle, seules les personnes payant un certain montant d'impôts directs étaient électeurs. Si donc tous les citoyens n'étaient pas appelés à donner leur consentement à l'impôt, du moins ceux sur qui la charge en reposait le contrôlaient-ils, par leurs représentants élus.

Ce principe figure aujourd'hui à l'article 47 de notre Constitution, lequel déclare que « *le Parlement vote les projets de loi de finances* ». Si les textes législatifs sont bien clairs, l'application qui en est faite pèche au moins sur deux points importants qui, en fait, dénaturent complètement le principe.

Ce ne sont pas ceux qui payent l'impôt qui y consentent

Officiellement le Parlement est élu au suffrage universel. Dès lors tous les citoyens peuvent y participer puisque tous sont égaux en droit. Mais le principe est bafoué dans les faits : le Parlement est élu par ceux qui ne payent pas l'impôt – du moins l'impôt direct. En effet, aujourd'hui, pour de très bonnes raisons peut-être, plus de la moitié des citoyens est exonérée en tout ou partie de l'impôt sur le revenu. On y trouve d'abord ceux qui sont le moins favorisés et qui, en 2021 représentent 55 % des foyers fiscaux. On y trouve ensuite, et cela est plus subtil ceux qui ont de très gros revenus – de très grosses facultés contributives – et qui peuvent, avec l'aide de conseils fiscaux autorisés, bénéficier de toutes les mesures d'optimisation fiscale (voire d'évasion fiscale) que les multiples lois ont empilées au cours du temps. Sans compter que les Parlementaires eux-mêmes ne sont pas soumis à l'impôt de la même façon que les autres citoyens.

Dès lors la charge des impôts directs repose en très grande partie sur les « classes moyennes », autrement dit sur les forces vives du pays. Comme les campagnes électorales donnent un avantage aux candidats dont les promesses démagogiques séduisent les intérêts égoïstes des électeurs, la minorité sur laquelle pèse la charge des impôts directs n'a aucune chance d'être entendue ; elle ne peut pas être représentée. On est donc ici à l'opposé du système censitaire : ce ne sont pas ceux qui payent l'impôt qui y consentent mais ce sont ceux qui ne le supportent pas qui étendent sans cesse le champ des emplois financés grâce à lui. Ils cherchent ainsi à bénéficier de redistributions toujours plus importantes. Il n'y a donc plus consentement à l'impôt de la part de ceux qui le supportent mais spoliation de leurs revenus par ceux qui ne contribuent pas équitablement aux besoins de la communauté nationale. Il ne faut pas s'étonner de voir que la charge de ces impôts augmente toujours plus sur le dos de ceux qui en sont redevables car il est toujours plus facile d'être généreux avec l'argent des autres.

Mais c'est très simple : la réduction d'impôt résultant de l'application du quotient familial ne pourra excéder 1 592 € par demi-part, ou la moitié de cette somme (soit 796 €) par quart de part s'ajoutant à une part pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou soumis à l'imposition distincte, et à deux parts pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune.

Il n'y a pas de réel consentement à l'impôt

En France, en 2020, alors que les mesures pour lutter contre la pandémie n'avaient pas encore atteint les sommets qu'elles ont allègrement vaincu depuis, les dépenses de l'État ont, en gros, correspondu au double de ses recettes. C'est-à-dire que la moitié des dépenses n'ont pas été financées ou encore que l'impôt auquel les représentants du peuple ont donné leur consentement ne couvre que la moitié des dépenses.

Le Conseil d'État, lui-même s'est ému de voir que le déficit structurel (c'est-à-dire celui qui apparaît avant toute mesure nécessitée par des événements non prévus) s'élèverait en 2021 à environ 4,5 points de PIB – plus que le montant total des investissements publics programmés. L'avant-projet de budget pour 2022, année électorale oblige, est bâti avec un déficit record encore plus important. C'est-à-dire clairement que le Gouvernement renonce lui-même à solliciter l'accord des représentants du peuple sur le financement de ces mesures. Qui dit consentement à l'impôt dit que toutes les dépenses sont couvertes. Le recours à l'emprunt pour financer certaines dépenses signifie que non seulement la couverture de ces dépenses n'a pas été approuvée mais encore que l'on charge le budget des générations suivantes qui devront faire face au remboursement de ces dettes pour l'usage desquelles personne n'aura jamais sollicité leur consentement.

De tels budgets violent purement et simplement l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui fait pourtant intégralement partie de notre « bloc constitutionnel ». En effet cet article prévoit expressément que les citoyens doivent consentir au recouvrement et à la durée de la contribution publique. Avec des emprunts ainsi reconduits d'année en année les représentants des citoyens ne sont donc pas appelés ni à suivre le mode de remboursement, ni à consentir librement à sa durée. Quant au montant même de cette charge, il ne peut y consentir non plus puisqu'il ne la connaît pas, celle-ci dépendant de l'évolution des taux sur les marchés internationaux tant que le Gouvernement restera apte à faire « rouler » la dette, c'est-à-dire à la renouveler à son échéance. Selon les chiffres annoncés cette année au premier jour de l'automne le déficit public de la France devrait être de 114 % du PIB. Et ceci est encore sous-estimé dans la mesure où un certain nombre de dettes ne sont pas provisionnées et n'entrent donc pas dans ce calcul, comme, par exemple, les retraites de la fonction publique.

Il n'y a donc pas consentement à l'impôt (et pour une proportion énorme) puisque, un jour ou l'autre, il faudra bien sous une forme ou sous une autre rembourser ces dettes. Que ce remboursement donne lieu à une explosion de la charge fiscale des citoyens, à la spoliation de leur épargne, à l'anéantissement de leur système de retraite ou à la destruction de leur monnaie, peu importe. La cause de cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de leurs têtes est bien l'absence de consentement à l'impôt. Et, ce qu'il y a de plus grave c'est que le Gouvernement lui-même en décide ainsi sans que les « représentants » du peuple, censés être les garants du respect de ce principe, ne s'en émeuvent. Quand le Gouvernement annonce qu'il a baissé les impôts de 50 milliards en cinq ans, il trompe délibérément les Français car, en réalité, il n'a fait que différer dans le temps le paiement des charges bien réelles qu'il a continué à faire croître.

Or, si l'impôt est une contribution obligatoire du citoyen, sans contrepartie, il est indispensable que celui-ci puisse déterminer le bénéfice qu'il peut attendre de cette charge qu'il supporte. S'il ne peut déterminer ce bénéfice, ni simplement en situer l'horizon, il est privé d'une liberté essentielle. S'il rejette la charge de cette contribution sur les générations suivantes, il les prive de cette liberté essentielle. Dans les deux cas, on peut dire avec Hannah Arendt que les lois de finances actuelles sont éthiquement illégitimes. L'État-providence qui s'est arrogé le droit de redistribution des ressources, qui décide seul de ce qui est bon pour le peuple et qui prend en charge jusqu'à sa santé, n'est qu'une démocratie factice qui n'a aucun souci du bien commun. Comme tout débiteur, il y aura bien un jour où il devra rendre des comptes. ■

ORIGINE DU COVID : L'ENQUÊTE QUI REBAT LES CARTES

En livrant une enquête très fouillée sur les origines possibles du Sars-Cov-2, le journaliste Brice Perrier nous fait entrer dans les arcanes de la recherche en virologie. On y découvre notamment le rôle extrêmement trouble joué par deux grandes revues scientifiques dans la bataille de l'information.

PAR **LOUIS ANDERS**

Au mois de décembre 2019, à l'hôpital central de Wuhan, dans le centre de la Chine, on commence à s'inquiéter d'une pneumonie d'origine inconnue qui touche un nombre croissant de patients. Les autorités chinoises imposent un black-out sur l'information, tandis que le génome du virus est entièrement séquencé début janvier. Le 11, les médias locaux communiquent sur le premier décès officiellement attribué au nouveau virus. Le 12 janvier, sa séquence génétique est transmise par un scientifique chinois à un collègue australien, qui la publie sur un site accessible à tous les spécialistes, *virological.org*. L'ADN de la souche virale indique qu'il s'agit d'un coronavirus de chauve-souris, assez semblable à ceux qui sont apparus depuis le début des années 2000.

Une particularité saute néanmoins aux yeux des scientifiques : la protéine qui permet – ou pas – au virus de se fixer sur les cellules de l'hôte est, chez ce coronavirus, totalement adaptée aux cellules humaines. Et ce grâce à une séquence génétique précisément localisée, appelée « site furine », qui n'avait jamais été observée auparavant dans aucun autre virus de la même famille. « *L'identification de ce site furine était évidente et des centaines de scientifiques l'ont vu,* dira au journaliste un expert de la question, Etienne Decroly, directeur de recherche CNRS à l'Université d'Aix-Marseille. *L'apparition d'un tel site est souvent un événement majeur dans l'histoire d'un virus. Mon hypothèse fut dès le mois de janvier qu'il avait constitué un point de cristallisation pour celui apparu à Wuhan, décisif dans l'émergence de l'épidémie* ».

Zhengli Shi, la batwoman chinoise, dément tout, rejette tout et justifie tout. C'est scientifique.

Les omissions répétées de *Nature*

En ce début d'année 2020, le nouveau virus ne semble pas alerter les principales autorités sanitaires. Mais dans le monde feutré de la virologie, la controverse ne va pas tarder à débuter. Cela commence par une publication censée couper court à toute rumeur. Dès le 20 janvier, un établissement de recherche avancée sur les coronavirus – l'Institut de Virologie de... Wuhan – soumet un article à la prestigieuse revue scientifique

Nature, qui le publiera dix jours après. La chercheuse principale, Zhengli Shi, y affirme que le Covid-19 provient probablement des chauves-souris, car un virus au génome très proche avait déjà été collecté par ses équipes dans des grottes de la province du Yunnan. Le virus serait donc d'origine naturelle. Cependant la publication souffre d'une négligence étonnante : l'ensemble du génome des deux virus n'est pas décrit dans l'article. De fait, l'alignement des séquences génétiques qui permet de les comparer s'arrête juste avant l'emplacement du fameux site furine, celui-là même qui fait du Sars-Cov-2 un coronavirus unique en son genre. Les équipes chinoises n'ont-elles pas vu le site furine ? « *Impensable* » juge Bruno Canard, le directeur du laboratoire CNRS d'Aix-Marseille. « *C'est comme si Zidane allait tirer un pénalty sans s'apercevoir qu'il n'y a pas de goal* ». La revue *Natur*e laisse pourtant passer la publication[1].

Le 7 février 2020, dans une conférence de presse, l'université d'agronomie de Chine du Sud annonce une découverte qui sera relayée par tous les médias : le pangolin serait l'hôte intermédiaire entre la chauve-souris et l'homme ; c'est dans cet animal que le génome du virus aurait muté, expliquant l'apparition du site furine particulier. « *L'information est immédiatement relayée par la revue Nature* » souligne Brice Perrier.

Dès le 19 février 2020, *The Lancet* dénonçait les « théories du complot »

Et ce n'est pas fini. Le 17 mars, « *dans* Nature Medicine, *autre revue réputée du groupe d'édition scientifique Springer Nature, l'article devenu la référence concernant la provenance du coronavirus va utiliser le pangolin pour, cette fois, soutenir une analyse qui "montre clairement que le Sars-Cov-2 n'est pas une construction de laboratoire ou un virus délibérément manipulé", comme l'affirme son introduction* ». Le prestigieux magazine scientifique refusera de publier des études contradictoires soumises à son comité de lecture. Néanmoins, la thèse du pangolin ne tiendra pas longtemps. D'une part, le génome entier de virus de pangolin décrit dans ces articles est jugé trop éloigné de celui du Sars-Cov-2 pour en faire un parent proche ; d'autre part, la liaison de la protéine du virus détaillé dans cet article s'avère finalement beaucoup plus efficace avec les cellules humaines qu'avec celles de l'animal susdit !

Quelle mouche a donc piqué *Nature* ? Un autre directeur de recherche au CNRS, spécialisé dans l'écologie évolutive de la transmission des maladies infectieuses, affirme à Brice Perrier que « *l'acceptation de ces articles par de grandes revues était scandaleuse car ils posaient beaucoup de problèmes* ». Elles produisirent néanmoins un effet radical, en faisant passer les scientifiques qui poseraient la question de l'origine du Covid pour des complotistes dérangés. Cet anathème sera d'ailleurs lancé directement par une autre revue scientifique, *The Lancet*, considérée comme l'une des plus importantes dans le monde de la recherche médicale. Le 19 février 2020, dans une tribune collective, 27 experts y « *condamnent fermement les théories du complot suggérant que le Covid-19 n'a pas d'origine naturelle* ». Dans un tel contexte, les affirmations du prix Nobel de médecine Luc Montagnier considérant que de courtes séquences génomiques semblent provenir du virus du sida feront scandale.

Collusions à l'OMS

Les faits marquants relevés par le journaliste Brice Perrier ne s'arrêtent pas là. Après divulgation de courriels personnels, nous savons aujourd'hui que la tribune du *Lancet*[2] a été initiée par un virologue, Peter Daszak, président d'*Eco Health Alliance*. Cette ONG spécialisée dans la recherche sur les pandémies travaille depuis de longues années avec… l'Institut de virologie de Wuhan ! Peter Daszak a publié une vingtaine d'études communes avec ses homologues chinois et *Eco Health Alliance* leur a officiellement transféré des fonds. Le risque de conflit d'intérêt est patent, mais cela n'empêchera par l'Organisation mondiale de la santé de nommer Daszak dans la commission d'enquête qui se rendra à Wuhan en janvier 2021. « *Le président d'Eco Health Alliance est le membre de l'équipe qui va le plus s'exprimer, tant sur Twitter que dans les médias. Durant tout le séjour, il n'aura de cesse de saluer l'accueil réservé par ses hôtes chinois* » observe Brice Perrier. Il n'est pas le seul à pratiquer le mélange des genres. Ainsi, trois des cinq auteurs de l'article de *Nature Medicine* cité plus haut ont des liens privilégiés avec le puissant secteur de la recherche chinois.

On pourrait citer d'autres exemples dans cette enquête dense et nuancée, comme cette volonté affichée par certaines parties prenantes depuis le début de l'année d'avancer la thèse d'une zoonose – les zoonoses sont des maladies ou infections qui se transmettent des animaux vertébrés à l'homme, et vice versa – au Laos, à 2000 kilomètres de Wuhan. Un fait demeure : l'épidémie avait à peine commencé que le débat scientifique fut verrouillé. Intentionnellement. ■

***Sars-Cov-2, aux origines du mal*, par Brice Perrier. Belin, 2021, 208 p., 17 €**

1. À noter que la revue *Nature* est sortie de sa réserve politique en octobre 2020. Dans un éditorial, elle s'est prononcée contre Donald Trump à l'élection présidentielle, écrivant que « *les efforts déployés par M.Trump pour fermer les frontières, limiter l'immigration et décourager la coopération internationale – en particulier avec les chercheurs chinois – sont à l'opposé de ce qui est nécessaire si le monde veut réussir à relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés* ».

2 . Connu pour avoir publié en mai 2020 une étude fausse sur la dangerosité de l'hydroxychloroquine, coupant net l'utilisation de cet antiviral dans le traitement du Covid, *The Lancet* s'est aussi fendu d'une tribune à caractère politique en septembre 2021 pour dénoncer les risques sanitaires du changement climatique, n'hésitant pas à réclamer un « *changement fondamental de la façon dont nos sociétés et nos économies sont organisées et de notre mode de vie* ».

L'IMAGIER

Parce que les mots ne suffisent pas à souligner ce que l'actualité peut avoir de stupéfiant, de grotesque ou d'admirable, des images qui résument le moment.

Repentez-vous.

« Alors il n'y aura pas de primaire semi-ouverte mais un congrès réservé aux adhérents. C'est malin, on espère que plein de gens vont adhérer ! La vraie droite, c'est ça, c'est des idées. On espère même que Pécresse et Bertrand vont renouveler leur adhésion. »

On venait d'annoncer à Angela qu'Emmanuel était en ligne. Sa réaction figea l'assistance et süßlichotte, son loriquet préféré, s'oublia sur son épaule.

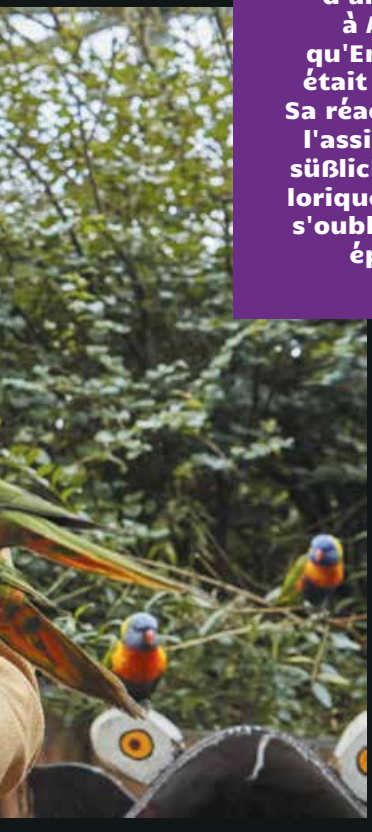

« Merci pour le chèque, Bernard, fallait pas... Pas devant tout le monde, en tout cas. »

Roselyne sentait bien que ses copines se moquaient d'elle, une fois de plus. « J'aurais jamais dû demander la culture... » pensa-t-elle pour la millième fois.

QUI SE SOUCIE VRAIMENT DU LIBAN ?

PAR **CHARLES DE MEYER,** PRÉSIDENT DE SOS CHRÉTIENS D'ORIENT

Le vendredi 10 septembre 2021, Najib Mikati, Premier ministre désigné du Liban, annonçait une nouvelle que beaucoup d'observateurs n'espéraient plus depuis le 4 août 2020 : il était parvenu à former un gouvernement. Il est vrai qu'après des mois d'imprécations internationales sur le renouvèlement de la classe politique du pays, ce n'est pas la nouveauté qui impressionne dans cette nouvelle sélection.

Ce gouvernement existe après avoir été réclamé par tous les États, toutes les institutions internationales, dont le FMI, dont la fin des facilités pour le Liban avait grandement aggravé la crise économique dans le pays. C'est peu dire que l'équipe désignée ne reçoit pas les louanges d'une large partie des Libanais. Ainsi, Samy Gemayel, chef des *Kataëb*, a déclaré que ce « *n'était pas un tournant politique* » et que « *le véritable tournant politique sera aux mains des Libanais en mai* », date des prochaines élections législatives.

Depuis le mois d'octobre 2019, les *Kataëb* sont en pointe dans la participation aux manifestations exigeant la refondation de la vie politique libanaise et épousant une série de demandes sur l'assainissement des pratiques financières dans le pays. De nombreuses autres personnalités de renom expriment cet avis.

De nombreuses autres rappellent cependant des éléments qu'il ne faudra pas oublier. Le respect absolu de la souveraineté du Liban, condition *sine qua non* à la restauration d'un minimum de confiance entre les camps politiques, doit obliger l'ensemble des observateurs. Rien n'est plus ridicule ou contreproductif pour l'harmonie politique du pays que le concours de réclamations de sanctions internationales contre ses adversaires. Si l'avenir du Liban se décidait unilatéralement à Téhéran ou à Washington, aucun observateur raisonnable n'aurait d'espoir réel dans l'avenir de la solution politique.

Les manipulations monétaires, l'asphyxie du pays par les mécanismes de sanction pour pilonner l'économie syrienne, l'installation de plus d'un million de réfugiés syriens, quasiment exclusivement de confession sunnite dans le pays, ne peuvent être que des facteurs de déstabilisation de la société libanaise. Il appartient aux seuls Libanais de désigner les responsabilités, de « dégager » ceux qui doivent l'être, de faire appliquer les exigences de désarmement inscrites dans les accords de Taef. C'est eux, et eux seuls, qui doivent être les acteurs de cette refondation. Les partis chrétiens (*Courant Patriotique Libre* de Michel Aoun, *Forces Libanaises* de Samir Geagea, et *Kataëb*) semblent d'ailleurs s'accorder pour exiger le maintien du vote des Libanais de la diaspora qui serait actuellement contesté.

Le Patriarche maronite Béchara Raï déclarait quant à lui, après la formation du nouveau gouvernement, que « *le gouvernement donne une lueur d'espoir aux Libanais qui souffrent* ». Les termes sont mesurés et intéressants. Ils soulèvent en effet la question d'une possibilité de la fin des réticences diplomatiques à œuvrer avec Beyrouth. Ils laissent également entendre que cette possibilité pourrait ne pas être utilisée pour le bien commun du pays. Il y a pourtant urgence tant la classe moyenne libanaise, et tout spécialement les chrétiens, sont poussés à l'exil par désespoir et exaspération. ■

L'EUROPE : VERS LE GRAND COMPROMIS ?

Entre pandémie opportune et États-Unis décevants, l'Europe fédérale acquiert chaque jour un peu plus de substance. La Cour de justice s'efforce d'abolir les législations nationales, on lance une initiative commune chaque semaine, on punit les récalcitrants… La France de Macron y voit son avantage.

PAR **GEORGES-HENRI SOUTOU**, MEMBRE DE L'INSTITUT

Nombreux sont ceux qui souhaitent que l'Union européenne, à la faveur de la situation actuelle, fasse un pas décisif dans le sens fédéral. Leur projet progresse. D'une part, à cause de la pandémie, Bruxelles a brisé un tabou : l'Union prête directement quelques 750 milliards d'euros aux États membres. Ce n'est pas encore une « union fiscale », mais on s'en rapproche, par un endettement commun, sinon encore par une « mutualisation des dettes ». D'autant plus que les États doivent faire approuver par la Commission les programmes pour lesquels ils comptent utiliser ces prêts. C'est ainsi que l'Allemagne pourra les utiliser pour de nouvelles centrales à gaz, mais pas la France pour son programme nucléaire, ce qui est le comble du comble… Mais enfin, si ça peut contribuer à sevrer un peu la RFA du charbon, qui est redevenu cette année sa première source d'énergie…

D'autre part le désastre de Kaboul a reposé la question d'une « *autonomie stratégique* » européenne par rapport aux États-Unis, comme le répète le président de la République. Le mot « *autonomie* » est très difficile à définir de façon précise. Disons que Paris souhaite reprendre un thème des années 1990, celui d'une véritable personnalité européenne de défense, le mot « *autonomie* » étant destiné à rassurer les partenaires qui continuent à compter d'abord sur l'OTAN pour leur sécurité. Mais si ces deux tendances concomitantes aboutissaient, on aurait bien affaire à un État européen fédéral. On parle d'un « moment Hamilton » de l'Union, allusion à l'histoire des États-Unis, quand le président Hamilton décida de doter les États de l'Union d'un budget commun.

Certes, c'est bien le sens du discours optimiste « *sur l'état de l'Union européenne* » que Madame von der Leyen a prononcé le 15 septembre devant le Parlement européen. Mais la Commission de Bruxelles n'est pas un gouvernement, elle peut proposer tout ce qu'elle veut, elle ne sera pas forcément suivie par des États qui restent souverains. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait un saut qualitatif.

Mais ce saut peut intervenir de deux façons : d'abord de façon progressive, par une réinterprétation des traités existant dans un sens encore plus favorable à une intégration toujours plus poussée, c'est très exactement le rôle que s'est attribué la Cour de justice européenne de Luxembourg dès 1964, en déclarant le droit des Communautés européennes supérieur au droit des États membres et même, à partir de 1970, à leur constitution. Et la proclamation en 2000 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a permis à la Cour de se prononcer sur à peu près tous les sujets, bien au-delà de son domaine de compétence initiale (l'interprétation et le respect des règlements européens).

Mais il y a des freins. D'abord les États peuvent se rebeller. Le refus des Britanniques de renoncer à leur indépendance juridictionnelle a été l'une des raisons du Brexit. Actuellement la Pologne refuse de s'incliner devant Luxembourg, qui estime sa récente réforme

judiciaire contraire au droit de l'Union, et Varsovie réaffirme la supériorité de sa constitution sur le droit européen. La Commission envisage des amendes, qui peuvent prendre la forme d'une suspension du versement de la part polonaise dans le prêt de reconstruction post-covid. Les dirigeants polonais menacent de quitter l'Union le cas échéant. Il s'agit bien sûr d'un bras de fer en cours, et cela m'étonnerait que l'on en arrive là, mais enfin on ne peut absolument pas l'exclure.

Et surtout, depuis longtemps (cf. son arrêt de 2008 à propos du Traité de Lisbonne), le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe a souligné que tout nouveau progrès de l'Union dans le sens du fédéralisme nécessiterait un accord spécifique du peuple allemand, par voie référendaire (sauf cas d'urgence, où un large consensus entre le gouvernement et le Bundestag pourrait suffire – ce qui est étonnant pour un esprit français mais correspond à une tradition juridique allemande bien ancrée).

On se souvient que le dernier combat du Tribunal de Karlsruhe a été mené contre la Banque centrale européenne, accusée de dépasser son mandat avec son programme de *quantitative easing*. Celle-ci a dû fournir des explications et pour le moment la question est au repos. Et Karlsruhe est bien actuellement le rempart de la souveraineté de la RFA, mais aussi, par ricochet, des autres États membres.

Mais les choses évoluent, et le Tribunal de Karlsruhe commence à susciter des oppositions en Allemagne elle-même. Le gardien sourcilleux de la « *Loi fondamentale* » (nom que porte la constitution allemande, adoptée en 1949 mais « *provisoire* ») paraît à beaucoup bloquer des évolutions nécessaires. En effet, nous ne sommes plus en 1949, la réunification, la construction européenne, les problèmes suscités par la mondialisation ou par la montée de l'écologie amènent de nombreux responsables à s'interroger sur l'adaptation de la Loi fondamentale à notre temps, malgré la stabilité politique qu'elle a contribué à assurer.

D'autre part la pandémie et, plus ponctuellement, les toutes récentes inondations dévastatrices en Rhénanie ont reposé la question de la capacité de réaction de la RFA dans l'urgence face aux crises imprévues. Le livre passionnant du journaliste Robin Alexander, *Machtverfall* (l'écroulement du pouvoir), consacré à la fin de l'ère Merkel, montre que celle-ci, pour tenter d'organiser la lutte contre la pandémie du Covid, a dû recourir à des organismes informels non prévus par la constitution mais plus souples. Par ailleurs, démontre l'auteur, l'Internet remet complètement en cause les conditions d'exercice de la démocratie représentative.

Or la RFA connaît une période d'élections capitales, à l'issue très ouverte. Elles pourraient conduire à des changements d'orientation inimaginables il y a peu. Ces changements pourraient toucher l'ordre constitutionnel : après tout le texte de 1949 était « provisoire », lors de la réunification en 1990 certains souhaitaient l'adoption d'une nouvelle constitution, ce qui était d'ailleurs prévu dans le dernier article de la Loi fondamentale. En outre celle-ci est un texte composite, reprenant parfois des articles de la constitution de Weimar de 1919, en particulier en ce qui concerne la place et le statut des Églises.

La reconnaissance dans la Constitution de nouveaux droits sociaux, de l'écologie, la remise en cause des prérogatives de Karlsruhe et également du financement par l'État des Églises (les Allemands paient 8 ou 9 % de leur impôt sur le revenu à leur Église, pour quitter celle-ci il faut passer devant un tribunal, et plus question après de se marier devant Monsieur le Curé !), tout cela figure dans des revendications exprimées depuis des années dans différents segments du monde politique. La démocratie chrétienne était la gardienne du *statu quo* : elle a perdu le pouvoir, et si la nouvelle majorité dispose d'une majorité des deux tiers dans les deux chambres, Bundestag et Bundesrat, alors le champ sera libre pour des modifications à la Loi fondamentale (celles-ci ont d'ailleurs été fréquentes depuis 1949, plus de cinquante). Voire même pour une nouvelle constitution.

La démocratie chrétienne était la gardienne du *statu quo* : elle a perdu le pouvoir, une nouvelle constitution est possible.

On pourrait alors imaginer un grand compromis européen, avec un nouveau traité allant au-delà du grignotage constant de Luxembourg : les Allemands accepteraient l'« union fiscale », la laïcité (de plus en plus d'Allemands rejettent désormais le statut des Églises comme « *corporations de droit public* », et ça réglerait le problème de plus en plus pressant du statut de l'Islam en Allemagne…) ainsi qu'une personnalité européenne de défense indépendante des États-Unis, que la CDU en fait refuse. En échange leurs partenaires, en particulier français, qui verraient ainsi bien de leurs souhaits satisfaits, accepteraient un saut fédéral européen.

Bien entendu ce scénario, s'il n'est plus invraisemblable, reste hypothétique : il dépend des prochaines élections en Allemagne et en France, de l'évolution d'une pandémie loin d'être terminée, et d'une économie imprévisible, menacée par l'inflation et le désordre croissant du système monétaire international. Il dépend aussi des acteurs extérieurs, américains, russes, chinois… Et en Europe même des Européens de l'Est, soucieux de leur identité, et des Européens du Nord, très réticents à l'idée de payer pour les autres. Mais enfin la situation est désormais mouvante. ■

MOURIR POUR TAÏWAN ?

La Chine ne renoncera jamais à Taïwan, et on a vu avec la mise au pas d'Hong-Kong qu'Américains et Européens sont bien timides, au-delà des indignations convenues.

PAR **ANTOINE DE LACOSTE**

La Chine est à la mode. Tous les géopolitologues, stratèges, généraux en retraite ou en activité planchent sur ce sujet d'actualité : la Chine sera-t-elle la cause de la troisième guerre mondiale ? Et de prédire : « *Si le feu prend, c'est Taïwan qui en sera l'allumette* ».

Une île symbole

Taïwan, longtemps appelée Formose par les Occidentaux, est une île-symbole. C'est ce qui en fait son prix. Située à 180 kilomètres à l'est de la Chine, elle compte 24 millions d'habitants pour une superficie de 36 000 kilomètres carrés, soit une des plus fortes densités du monde mais aussi une fécondité catastrophique, avec à peine plus d'un enfant par femme.

Tardivement conquise par la Chine, au XVIII[e] siècle, elle fut ensuite cédée (de force) au Japon. Vaincu en 1945, ce dernier dut la rétrocéder à l'Empire du Milieu. C'est alors qu'elle entra dans l'Histoire.

La guerre civile chinoise se termina en 1949 par la victoire des communistes et la défaite des nationalistes de Tchang Kaï-chek qui se réfugièrent à Taïwan, suivis par plusieurs millions de civils qui refusaient le joug communiste. Le parapluie américain se déploya immédiatement et les Chinois furent prévenus que Taïwan était désormais sous leur protection.

Les nouveaux maîtres de la Chine continentale renoncèrent sagement à leur projet d'invasion voué à l'échec et portèrent leurs efforts sur la diplomatie. Il s'agissait de se faire reconnaître par le monde comme seul pays représentant la Chine. Deux attitudes s'opposèrent : les pays communistes ou compagnons de route reconnurent la Chine continentale, les autres Taïwan. Une reconnaissance excluait l'autre.

Le basculement se fit à partir de 1971. La Chine et l'Union soviétique s'étaient fâchées dès le début des années cinquante et, après des années d'hésitation, les États-Unis décidèrent de se rapprocher de la Chine afin d'isoler l'Union soviétique. Ce spectaculaire réchauffement, qui démarra par un match de ping-pong, se traduisit par la visite historique de Richard Nixon à Pékin en 1972. Dès lors, la quasi-totalité des pays du globe reconnurent progressivement la République populaire de Chine. La France l'avait d'ailleurs fait dès 1964, afin de montrer à l'Amérique que ce n'était pas elle qui dictait le calendrier diplomatique mondial.

Mais cet isolement diplomatique de Taïwan ne se traduisit pas par un isolement militaire. Les États-Unis continuèrent d'affirmer l'intangibilité de la sécurité de l'île. Des navires de guerre américains patrouillent depuis des décennies dans le détroit et l'armée taïwanaise elle-même est d'un haut niveau.

La crise de 1995

La Chine n'a jamais accepté cet état de fait et c'est pour ne pas la provoquer que Taïwan n'a pas souhaité proclamer officiellement son indépendance.

En 1995 et 1996, l'armée chinoise tenta une spectaculaire opération d'intimidation. De nombreux missiles balistiques furent tirés tout près des ports de l'île et des opérations de simulation d'attaque furent organisées. Le Président Clinton réagit immédiatement et deux porte-avions croisèrent dans le détroit. Tout rentra dans l'ordre.

Cette « crise des missiles » eut des conséquences majeures.

C'est après elle que la Chine, humiliée mais pragmatique, s'engagea dans une spectaculaire modernisation de son armée. La marine fit l'objet de soins particuliers. De même, de très nombreux missiles furent fabriqués et testés. En 2020, la révolution était achevée avec le lancement inédit de deux missiles balistiques capables de détruire un porte-avion. Vulgairement appelés « tueurs de porte-avions », ces missiles inquiètent au plus haut point les États-Unis. Toute leur flotte est maintenant vulnérable et les forces militaires maritimes américaines et chinoises sont désormais quasi-équivalentes, hors nucléaire où la prépondérance américaine reste importante.

Taïwan représente les deux tiers de la production mondiale des semi-conducteurs, présents absolument partout dans nos vies. TSMC en produit à lui seul plus de la moitié. Dans la guerre économique, c'est une activité hautement stratégique.

La donne a donc changé. Pour autant, peut-on affirmer que la Chine prendra le risque d'envahir Taïwan en préjugeant que les Américains ne bougeront pas ? Ce serait un pari extrêmement risqué et les dirigeants chinois ont montré ces dernières années qu'ils préféraient agir à coup sûr.

Une Chine pour deux systèmes ?

Jusqu'à présent, la stratégie chinoise a plutôt relevé de la méthode douce (le *soft power,* comme on dit chez les mondialistes), le but étant de convaincre Taïwan de rejoindre le giron continental en gardant son organisation démocratique : c'est une Chine pour deux systèmes. Ce concept n'est pas si irréaliste qu'on pourrait le penser.

Tout d'abord, les États-Unis en ont eux-mêmes accepté le principe par le Taïwan Relations Act voté en 1979 (Biden faisait d'ailleurs partie des votants) qui indique notamment que les relations entre les États-Unis et Taïwan sont non officielles, ce qui est logique puisqu'il n'y a pas d'indépendance formelle de l'île. La même année les États-Unis reconnaissait officiellement qu'il n'y a qu'une seule Chine dont Taïwan fait partie, la nuance a son poids. Ces données doivent être connues si l'on veut comprendre toute l'ambiguïté du dossier.

D'autre part, il faut savoir que les échanges entre les deux territoires (n'employons donc pas le mot pays) ont toujours été très importants. Autorisés depuis 1991, ils atteignent 200 à 300 milliards de dollars par an. Bon an mal an, ce sont près de la moitié des exportations de Taïwan qui partent vers la Chine continentale. De très nombreuses entreprises de Taïwan dépendent de la Chine dont elles ont également accompagné le développement. Plus d'un million de Taïwanais se sont installés à Shangaï où ils sont majoritairement chefs d'entreprise. Le partenariat sino-taïwanais est donc très étroit.

Même l'opinion publique taïwanaise est mitigée. Seule la moitié des personnes consultées souhaite la proclamation de l'indépendance. L'autre moitié ne la demande pas. Non qu'elle ait la moindre sympathie pour le système communiste, mais c'est parce qu'elle a conscience d'être chinoise. D'où l'idée d'une Chine pour deux systèmes.

L'ombre d'Hong-Kong

Mais un élément nouveau est venu perturber ce beau projet. Il s'agit d'Hong-Kong. En livrant ce petit territoire à la Chine, les Anglais savait parfaitement ce qui allait arriver et le concert de protestations occidentales survenu lors de la répression des émeutes estudiantines relève de l'hypocrisie classique dans ce type de situation. Les Chinois savaient très bien qu'il ne se passerait rien car Hong-Kong leur appartient. Il en va de même pour les Ouïghours, dont la mise au pas a suscité une indignation toute théorique qui ne pouvait être suivie d'aucune action concrète, d'autant qu'il s'agit d'une province chinoise.

Rappelons tout de même en passant que cette répression fut précédée de nombreux attentats islamistes (les Ouïghours sont des Turkmènes musulmans). Plusieurs centaines d'Ouïghours partirent même en Syrie faire le djihad. Beaucoup y sont encore.

En réalité, ce touchant et nouvel élan de compassion vers la population ouïghoure relève d'une stratégie géopolitique on ne peut plus classique. L'Amérique craint de se faire dépasser par la Chine et la discréditer participe à la stratégie de la riposte. Docilement, l'Europe suit et la Chine est passée sous la présidence Trump du statut de puissance montante regardée avec curiosité voire admiration (les nouvelles routes de la soie) au statut d'ennemi. Mais c'est l'Amérique qui l'a décidé selon son principe de toujours : *America first*.

Sa stratégie est opportunément confortée par la nouvelle configuration politique de Taïwan. La présidente Tsai Ing-wen, élue en 2016 et réélue en 2020, fait partie de cette nouvelle génération qui souhaite prendre ses distances avec le continent. L'exemple de Hong-Kong fait peur et beaucoup de Taïwanais, en particulier les jeunes, craignent que le « Une Chine, deux systèmes » ne se transforme un jour en Une Chine, un système. On peut les comprendre.

D'un autre côté, les brillants exploits guerriers américains des dernières années ont montré que leur fidélité à leurs alliés était à géométrie extrêmement variable. La livraison de l'Afghanistan aux islamistes talibans en constituant la cerise sur le gâteau.

Alors que feront l'Amérique et la Chine au sujet de Taïwan qui constitue sans nul doute le plus grand risque de conflit direct entre les deux puissances ?

Nul ne le sait bien sûr. Mais il est certain que la Chine ne renoncera jamais à Taïwan. C'est d'ailleurs inscrit dans sa Constitution. Tout comme la Russie n'avait jamais renoncé à la Crimée que Staline avait offert à l'Ukraine contre toute raison. Poutine a attendu le moment favorable pour récupérer cette terre russe sans tirer un coup de feu.

Nul doute que Xi Jinping doit méditer cet exemple. ■

OHÉ, LES TATOUÉS !

Dans ce qui est peut-être son chef-d'œuvre, *Septentrion,* Jean Raspail décrit des hommes gris pourchassant des hommes vêtus en couleur et aux caractères bien délimités. Les hommes gris sont ces êtres formatés par l'Onu ou un machin comme ça. Certains spécimens de notre humanité ont-ils pris conscience de ce ravage et cherchent-ils à se singulariser par la pratique effervescente du tatouage ?

Ce qu'on en voit de tatoués ! Tout nus sur les plages, certes, mais encore de manière plus sournoise aux terrasses de café où, dès qu'il commence à faire un peu beau, à défaut de se dévêtir absolument, ils laissent entrevoir sur des bras, des épaules, des chevilles, des cuisses des dessins terriblement suggestifs. Ce qu'il y a d'intéressant à constater, c'est que ces dessins, ces tatouages, par le trait, la pigmentation, se ressemblent. Les tatoués se ressemblent, il y a sur leur peau quelque chose de l'écaille du serpent. Nus, absolument nus, ils font immédiatement penser à de gros boas qui auraient avalé trois agneaux qu'ils n'auraient pas encore digérés.

– Non, pas trois agneaux, trois moutons, dit ma tante Euphrasie qui exagère toujours et qui d'ailleurs a une prédilection pour les hommes gros qu'elle appelle forts.

En dehors des tatoués, on rencontre aussi beaucoup dans les rues, ou les galeries marchandes (ils aiment beaucoup les galeries marchandes), des sosies très travaillés de Johnny Hallyday. Ils ont passé des heures à se faire coiffer comme l'idole des jeunes vieillissante, à se tailler les poils du visage de la manière que pratiquait le barbier du rauqueur, à dénicher des crucifix du même calibre à faire pendouiller sur leur poitrine velue ou pas, à se vêtir des mêmes fringues. Quand je tombe nez à nez sur un de ceux-là, je lui dis : « Noir c'est noir » ; il a d'abord un sourire de connivence, puis ce sourire tombe car je ne suis pas habillé comme Johnny.

– Quand j'étais jeune, me dit l'oncle Victor, époux malingre de la tante Euphrasie, toutes les filles étaient blondes ; elles ressemblaient toutes, en plus moche, à Brigitte Bardot.

Eh oui, mon oncle, le mimétisme est de toutes les époques, c'est une des passions fondamentales de l'homme, et ces temps-ci, il se porte très bien. ■ **BERNARD LECONTE**

LE TANDEM JEAN-PAUL II – JOSEPH RATZINGER

(Deuxième partie)

Critiqué, voire persécuté par les progressistes, le cardinal Ratzinger continue de seconder Jean-Paul II. Il aspire à la tranquillité, veut démissionner, le pape veut le garder auprès de lui. En attendant des temps plus paisibles ?

PAR **BLANDINE DELPLANQUE**

En 1983, le cardinal Ratzinger se rend à Paris et à Lyon pour répondre à l'invitation de l'archevêque de Paris, le cardinal Jean-Marie Lustiger. C'est l'occasion de faire une sortie remarquée sur « *la crise de la catéchèse et la façon de la surmonter* », de critiquer la déstructuration des nouveaux manuels de catéchisme et leur remplacement par des expériences alternatives infondées. Ses déclarations soulèvent un tollé chez les associations mais aussi chez plusieurs évêques français. Le pape Jean-Paul II le soutient. À sa demande, le cardinal Ratzinger crée une commission pour élaborer un catéchisme universel de l'Église catholique.

L'autre et principale préoccupation est la menace de schisme que fait peser sur l'Église l'opposition au concile Vatican II de la jeune Fraternité traditionaliste Saint-Pie-X, fondée en Suisse en 1970 par l'archevêque français Marcel Lefebvre, qui prône un retour *à la messe* de Saint Pie V – de forme tridentine – et à la liturgie qui était en vigueur jusqu'au concile. Elle est prise très au sérieux par le Pape qui, pressé par le cardinal Henri Schwery, convoque une réunion au sommet en janvier 1988 en présence du cardinal Ratzinger et du cardinal québécois Edouard Gagnon.

La décision est prise de créer une commission qui sera dirigée par le Préfet. Le 5 mai, un protocole d'accord accepté par l'archevêque prévoit une autonomie dans le cadre de l'Église de Rome, avec la reconnaissance des formes du rite prévues par Vatican II. Le cardinal Ratzinger est plus optimiste que son collègue Schwery : « *Ne soyez pas pessimiste ; c'est signé, venez demain* ». Le jour dit, le prélat suisse toque à la porte du préfet : « *Ratzinger avait la mine défaite. Il m'expliqua que Lefebvre avait appelé le soir pour dire qu'il retirait sa signature. Hélas !* »

La consécration par ce dernier de quatre évêques entraînera son excommunication le 30 juin 1988, conformément au droit canonique.

Une même lutte contre les totalitarismes

Entre-temps le Pape parcourt le globe, organise en 1986 la première des « Rencontres d'Assise », journée mondiale de prière avec les représentants des religions chrétiennes et non chrétiennes, ce qui laisse sceptique le cardinal Ratzinger qui redoute « *une accentuation excessive des valeurs des religions non chrétiennes* ». Il acceptera néanmoins de participer à la seconde édition, sur l'insistance de Jean-Paul II.

À côté de ce grand homme charismatique, qui entraîne les foules derrière lui – cinq millions de personnes pour sa messe aux Philippines en 1995, la plus grande messe de l'histoire –, qui enchaîne voyage sur voyage, événement sur événement, le cardinal travaille à son accoutumée dans le silence et la discrétion, reconnu par ses pairs les plus éminents.

« *Je dois au cardinal Ratzinger le niveau théologique de mon pontificat* », déclare un jour le Pape au cardinal de Cologne Joachim Meisner. Il connaît aussi ses points sensibles, et prend à part le nonce Karl-Joseph Rauber pour le rassurer lorsque le Préfet s'énerve contre ses compatriotes : « *N'ayez aucune crainte, je vais bien traiter les évêques allemands* » !

En retour, le cardinal va s'intéresser davantage au dialogue interreligieux et à la problématique de l'éthique si chère à Jean-Paul II. Il va se révéler un rempart pour lui dans les attaques récurrentes visant pêle-mêle le célibat des prêtres, l'ordination des femmes, l'avortement, les dogmes et l'homosexualité.

Les médias vont d'ailleurs concentrer leurs attaques sur Joseph Ratzinger, la palme revenant à Andreas Englisch, du *Bild*, qui avouera en avoir fait un ennemi pour contrebalancer l'image si rayonnante de Karol Wojtyla dans ses articles et donner une intensité dramatique à ses histoires.

Un habitué des réunions, le professeur canadien Réal Tremblay, note que le cardinal Ratzinger « *informait le Pape de tout, notamment de tous les mouvements dans*

l'Église, avec une très grande précision, de façon très intelligente et très particulière. Il était un maître en la matière. Et Jean Paul II avait pour lui une grande admiration. Ils étaient vraiment amis. D'une amitié bonne et profonde ».

Leur unité de vues va encore se renforcer en matière de politique étrangère, n'en déplaise aux médias occidentaux, qui taxent le Pape polonais de rétrograde, ou à la Curie, car Joseph Ratzinger reste étranger aux réseaux.

Il a un accès direct au Pape. En mai 1988, il déclare à propos des changements en URSS : « *Comme chez nous, à l'Ouest, les gens se sont fatigués de la foi et de la religion, là-bas la troisième génération s'est fatiguée de l'athéisme* ». Avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, et la désagrégation de l'Union soviétique, s'ouvre une nouvelle ère.

Mais pour le cardinal Ratzinger, c'est aussi une époque d'humiliations incessantes dans son propre pays. Des évêques allemands emmenés par Karl Lehmann, alors évêque de Mayence *(*qui sera pourtant fait cardinal par Jean-Paul II par la suite sur proposition de Joseph Ratzinger), tentent un compromis avec le gouvernement allemand sur l'avortement – la bataille va durer quatre ans et se solder par une fin de non-recevoir du Pape. Ses livres se trouvent relégués dans les coins des librairies qui mettent plutôt en avant ceux de Hans Küng et du prêtre-psychanalyste Eugen Drewermann, théologiens qui ont alors le vent en poupe. La simple évocation de son nom ou de celui de Jean-Paul II comme sujet de thèse condamne d'emblée un doctorant. Un professeur de philosophie de Ratisbonne raconte en quels termes l'Académie catholique de Munich lui oppose une fin de non-recevoir lorsqu'il propose Joseph Ratzinger au prix Guardini *: « la réputation de l'Académie souffrirait de mettre en valeur ce Panzerkardinal ».* Lui ne se plaint pas. Il souffre des dossiers d'abus qu'il commence à recevoir sur son bureau à la congrégation.

Il achève son autre grande œuvre commanditée et préfacée par Jean-Paul II : la supervision du *Catéchisme de l'Église catholique* publié en latin en 1992, qui sera édité dans sa version définitive en 1997 et vendu dans le monde entier à plus de huit millions d'exemplaires.

Mais il est exténué. Il est diagnostiqué d'un souffle au cœur et, en septembre 1991, est victime d'une hémorragie cérébrale lors d'une rencontre avec des écoliers en Allemagne. Le 2 novembre, il a la douleur de perdre sa sœur qui meurt d'un infarctus. Membre du Tiers-Ordre Franciscain, elle l'avait aidé sans discontinuer pendant 34 ans. Le 25 novembre 1991, au terme d'une seconde période de cinq ans et trois semaines après la mort de sa sœur, il présente une nouvelle fois sa démission, cette fois d'une façon plus pressante *: « je n'en peux plus » ;* mais le Pape rétorque « *non, non ça ne va pas* ».

En août 1992, on le retrouve gisant sans connaissance par terre dans une mare de sang au séminaire : il s'était précipité sur le téléphone et sa tête avait heurté une chaise. Allant l'interviewer, Peter Seewald1 remarque sa mélancolie et son manque d'énergie ; *à 65 ans,* le cardinal lui confie « *je suis déjà vieux, j'ai atteint mes limites. Je me sens amoindri physiquement et épuisé* ». Il compte finir sa troisième période de cinq ans – jusqu'en 1996 – et s'arrêtera enfin.

En 1996, l'année où paraît *Le Sel de la Terre*, il présente une nouvelle fois sa démission au pape. Mais celui-ci refuse encore. Il laisse faire.

À 69 ans, c'est un homme prématurément vieilli : il se remet difficilement d'une thrombose qui l'a frappé l'année précédente ; malgré l'optimisme des médecins, il a perdu la vue de son œil gauche, souffrant de surcroît d'un d'une dégénérescence maculaire.

Le 31 octobre 1999, on lui doit la signature d'une importante « Déclaration commune sur la justification de la Foi » avec les Luthériens.

Le deuxième millénaire approche, et Jean-Paul II veut marquer la date symbolique du passage à l'an 2000 en proclamant l'Année Sainte mais en la préparant trois ans auparavant par l'année de Jésus Christ (1997), du Saint Esprit (1998) et de Dieu le Père (1999).

Le 7 juin 2000, Joseph Ratzinger écrit à sa fidèle amie Esther Betz son scepticisme face à toutes ces festivités : « *le Pape aime toujours les nouveaux évènements et nous tient toujours tellement sous pression ; il a l'air de revivre avec la multiplication des activités… alors que j'aimerais quelque chose de plus tranquille* ».

En 2000, il publie *L'Esprit de la Liturgie*, reprenant le titre éponyme de l'ouvrage de théologie écrit par Romano Guardini en 1918. Il décide aussi de lever le mystère du troisième secret de Fatima.

Mais en 2001 le scandale des abus contre les mœurs dans l'Église se profile. Le pape précise la compétence de la Congrégation pour la doctrine de la foi dans un *motu proprio* le 30 avril, qui concerne aussi les abus dans les sacrements et, fait relativement inaperçu, le Préfet de la Congrégation en endosse dès 2001 la responsabilité : il lui apparaît clairement que les crimes envers les personnes de moins de 18 ans, aux États-Unis ou ailleurs, ont été souvent dissimulés ou du moins pas suivis avec l'attention nécessaire. Le 18 mai, il publie *De delictis gravioribus* – sur des crimes plus graves. Ils concernent les sacrements de l'Eucharistie, de la Pénitence – en particulier la suppression d'un paragraphe sur le secret de la confession dans la lettre du Saint-Office de 1962, *Crimen sollicitationis* – et les délits sexuels sur mineurs commis par des clercs, mesures qui relèvent désormais de la juridiction de la Congrégation indépendamment des églises nationales.

« *Benoît a enlevé le manteau du silence et contraint son Église à porter son regard sur les victimes* », déclare le journaliste d'investigation Gianluigi Nuzzi en parlant du futur pape Benoît XVI, « *ensuite c'est devenu du stop and go. Le pape François devait accomplir le pas décisif suivant* » – celui de la tolérance zéro.

Élevé en 2002 au rang de doyen du collège des cardinaux, Joseph Ratzinger espère encore une retraite prochaine et des « *temps plus paisibles* » même s'il constate que le Pape ne le rejoint pas encore. La Providence en décidera autrement trois ans plus tard. ■

1. Auteur de la biographie monumentale que résume cette série d'articles : *Benedikt XVI, ein Leben*, Éd. Droemer, mars 2020.

Nicolas de Largillierre (1656-1746)
La marquise de Noailles et ses enfants,1698.
Collection particulière.
Photo © Château de Parentignat / David Bordes

PAR **RICHARD DE SEZE**

LA COULEUR ET LA GRÂCE

En rassemblant trois géants du portrait classique, François de Troy, Nicolas de Largillierre et Hyacinthe Rigaud, le musée de Perpignan permet tout à la fois d'exalter les partisans de la couleur et Rigaud. L'exposition est ainsi organisée, il faut le, souligner, qu'on pénètre facilement et avec précision dans la manière de chaque peintre, en lien avec son époque.

Pour ce qui est de la couleur, les règnes de Louis XIV et Louis XV voient apparaître et triompher le portrait comme œuvre d'art totale, poussant la représentation bien au-delà de la seule ressemblance : le costume, le décor, les accessoires sont une mise en scène soigneuse des statuts et des personnalités. Le délirant portrait du cardinal de Bouillon, par Rigaud, en témoignait : enivré de lui-même, tenant le marteau avec lequel il ouvrit l'année jubilaire 1700, Emmanuel Théodose regarde avec un air de connivence satisfaite une croix assez magnifique – à son exacte hauteur – mais qui paraît bien simple par rapport à la splendeur qu'il étale. Désormais, chaque portrait est une pièce en un acte à laquelle l'admirateur assiste autant qu'il la représente, son regard "exécutant" la toile comme un musicien sa partition. La vivacité des coloris, le soin dans le rendu des étoffes, la richesse des parements, le choix de tel fauteuil, les paysages à l'arrière-plan, jardins tranquilles ou scènes de guerre, tout est signe et on peut presque se passer du grand genre des scènes historiques puisque dans le portrait de la marquise de Noailles avec ses enfants (Largillierre, 1698) tout dit la fortune, la protection, le deuil, la fidélité, jusqu'à la moindre fleur : « *dans le vase de porcelaine à décor bleu, les œillets des fiançailles et les fleurs d'oranger du mariage sont à jamais flétris* ».

Mais reprenons justement ce tableau : Largillierre excelle dans la composition, les détails, les rendus, mais les attitudes sont raides. Ses glorieux modèles n'ont ni la force ni la vie de son quasi-monochroma-

tique *Autoportrait* (1711) même si leurs figures sont gracieuses. Les acteurs sont trop attentifs à bien paraître et forcent leur naturel. On finit par délaisser l'histoire principale et admirer ces morceaux de peinture "d'une incroyable modernité" (j'ironise) où les reflets des étoffes, vus de près, sont en fait des coups de brosse franchement étalés : ainsi isolés, on croirait presque des canyons arides et les étoffes qui s'écroulent vers les bords du tableau recèlent des paysages fantastiques. François de Troy a des grâces moins énergiques et plus aimables.

Mais les deux s'effacent devant Rigaud. On a dit la formidable machine que représentait son atelier (Largillierre avait une puissance de feu équivalente), il faut redire sa sensibilité, que l'ambition n'avait pas éteinte et que la religion alimentait. Largillierre représente des triomphants, Rigaud leur donne plus d'âme et ils posent avec une certaine bonhommie affleurante qui leur dégage les entournures. Je ne parle pas de la réplique du *Louis XIV,* bien sûr, mais de Robert de Cotte, premier architecte du Roi (1713), et surtout de Charlotte de la Jonchère (1719). Le premier regarde dans le vague avec assez de modestie pour faire pardonner la splendeur de ses broderies d'argent et, plutôt que de choisir un seul et glorieux bâtiment qui le résumerait, les tient tous rassemblés dans un livre fermé ; la seconde, magnifiquement éclairée, qui a trente ans à peine, est coiffée d'une perruque bouton (« *avec son réseau de boucles très ramassées sur le crâne et ses deux cruches (ou boucles), retombent sur les tempes de part et d'autre du front* »[1]) blanc gris. On la sent satisfaite d'elle-même mais adoptant un maintien modeste, que vient discrètement contredire le petit doigt levé. Elle ne se tient pas si droite mais au contraire est un peu déhanchée, la tête un peu penchée, le regard vif, une boucle tombant négligemment sur l'épaule (charmant motif qu'on retrouve dans nombre de portraits de Rigaud). Elle se laisse contempler, mais n'a pas besoin de nous là où la marquise de Noailles semble vouloir ou nous imposer sa présence ou solliciter nos suffrages. Rigaud a peint avec virtuosité la mousseline dont madame de la Jonchère s'est enveloppée mais là encore, une fois quittée la figure centrale, le regard se perd dans les vallées de la robe ou les fjords de la tenture du fond. Il y a une joyeuse maestria dans cette débauche d'effets qui ne se révèlent qu'une fois le modèle contemplé et analysé. Troy, trop sage, et Largillierre, trop démonstratif, ne nous la font pas goûter. Avec Rigaud, ce n'est pas que la couleur qui triomphe sur le dessin (par ailleurs si ferme), c'est aussi l'idée d'une grâce sous-jacente. ■

Hyacinthe Rigaud (1659-1743)
Portrait présumé de Madame de la Jonchère ; Portrait de Charlotte Raisin de la Jonchère.
Perpignan, musée d'art Hyacinthe Rigaud.
Photo © Musée d'Art Hyacinthe Rigaud / Pascale Marchesan.

1. Voilà d'où je tiens toute ma science : www.hyacinthe-rigaud.com/catalogue-raisonne-hyacinthe-rigaud/portraits

Nicolas de Largillierre (1656-1746)
***Autoportrait*, 1711.**
Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
Photo © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot.

Portraits en majesté
François de Troy, Nicolas de Largillierre, Hyacinthe Rigaud Perpignan, musée Hyacinthe Rigaud jusqu'au 7 novembre 2021.

CHRONIQUE DE **MICHEL BOUVIER**

UN BEAU LIVRE

La beauté dure toujours d'Alexis Jenni (éd. Gallimard) est un beau livre. Qu'est-ce qu'un beau livre ? Autre chose qu'un bon livre. Le bon livre éveille l'intelligence, touche le cœur ; le beau livre emporte, fait battre les ailes de l'âme. Un beau livre est écrit par un écrivain d'une belle humanité, mais surtout qui est un maître de la langue. Savoir raconter une histoire est un talent louable, mais sans la maîtrise de la langue, ce n'est rien. Et je parle de maîtrise dans le vieux sens de ce mot : la qualité de l'artisan bien formé, qui possède son métier. Et je parle de la langue dans le sens sacré de ce mot, qui veut dire que la langue exprime, mais aussi qu'elle fait exister ce qu'elle exprime, à l'image du Verbe créateur. Car il faut mettre les choses à leur rang, rétablir les hiérarchies, afin de savoir ce qu'on dit et ce qu'on fait.

Au commencement est un défi : écrire une histoire d'amour qui ne finit pas, alors que les romanciers écrivent des fausses histoires d'amour, qui finissent, et mal. Parce que si l'amour est fort comme la mort, il est clair qu'il ne peut pas finir. Bien sûr, l'éditeur n'est pas content : il veut un livre qui se vende, il se fiche pas mal des idées de l'auteur ; lui, il est chef d'entreprise, pas chercheur de vérité. Tant pis, l'auteur est une tête de mule, il fera ce qu'il veut.

Si toutes les histoires d'amour finissent, c'est qu'on ne s'est pas posé le vrai problème : qu'est-ce que l'amour ? Et faute de cela, on raconte n'importe quoi, au mieux les erreurs au sujet de l'amour. Pour savoir ce qu'est l'amour, il faut revenir au début. Le héros s'appellera donc Noé, et il sera dessinateur, parce que l'homme apparaît quand il dessine des mains sur les parois des grottes, on en a déjà parlé. Noé dessine des trucs intellos, il pense. Bref, c'est un sot. Il se croit heureux parce qu'il a un ami galeriste, Karim, qui le vend. Mais il ne sait pas ce qu'est le bonheur. Il faut qu'il le rencontre. Elle s'appelle Felice. En latin « felix », c'est le bonheur. Mais il faut que le bonheur soit une femme, tirée du côté de l'homme (vous vous souvenez de l'histoire). Parce qu'un homme, ça regarde les femmes, le corps des femmes, tout le corps, et ça s'extasie : celle-ci est vraiment la chair de ma chair et les os de mes os. La chair et l'os. Quand on est dessinateur et qu'on voit une femme séduisante, on veut la dessiner. Alors, on comprend que la main n'est pas faite pour dessiner les lignes et les symboles où l'esprit se complaît, mais pour dessiner le corps, les jambes, le cul, les seins, et puis le visage, des visages. Dessiner comme une caresse autour de l'objet, dessiner en prémices aux véritables caresses, qui sont incarnation et vie rédimée. Noé sortant de l'arche découvre les visages, les corps et les visages, puis la double fonction de ses mains.

De son côté, Felice, qui est avocate et mal mariée, en se sauvant dans l'arche des bras de Noé, va découvrir, au lieu des mots dont elle vit, le corps dont elle a besoin. Un corps magnifique, qui sent la vie, qui la pénètre et la fait éclater comme un feu d'artifice. Tout cela est raconté comme si on était dans le *Cantique des cantiques*. C'est magnifique. Aucune imitation, mais l'innutrition de Du Bellay. Alexis Jenni a digéré le langage de la Bible si parfaitement qu'il en crée une langue qui sent la Bible et n'est pas de la Bible, quoique biblique. C'est là où on découvre le maître de la langue, un gaillard qui a passé des années dans l'atelier, et qui maintenant sait tout faire, et le fait avec ses mains. C'est son corps qui écrit la langue, comme ce sont les mains de Noé qui dessine, et ses mains qui caressent Félice et la font apparaître à elle-même, dans son corps transfiguré. Car le corps est fait pour être transfiguré par Celui qui s'y est incarné après l'avoir inventé. Créé. Et puisque nous devons être les disciples de Celui-là, nous devons faire comme Lui. Noé invente Félice.

Ils ne sont pas faits l'un pour l'autre, ils n'ont pas les mêmes goûts, la même manière de vivre, mais ils obéissent à leur corps et ils s'aiment. Mystérieusement. Dans l'éblouissement de ce mystère pour lequel nous sommes faits. Il fallait que je vous dise tout cela, et je n'ai encore rien dit de ce beau livre, si riche, si goûtu, si agréable à mâcher tant les sucs qui en découlent sont savoureux dans la bouche (Montaigne aimait goûter le parler sur le papier comme en la bouche ; je suis comme lui).

Le premier mari de Felice est médecin radiologiste. Il aime ses patients parce qu'il peut les voir, les scruter au plus secret de leur corps, savoir ce qui les menace et jouir de leur effroi quand il le leur annonce. De même, il jouit de voir sa femme jouir. Son regard est une pieuvre. Il aime sa femme, il veut lui donner du plaisir, et comme il est médecin, il sait comment s'y prendre. Mais c'est cela même qui est horrible. Précision fondamentale : donner du plaisir au corps aimé, si ce n'est qu'une technique, ce n'est pas de l'amour, c'en est la perversion. Pourtant, il est vrai que le plaisir est au cœur de l'amour. Voilà ce que Felice va découvrir et nous faire découvrir,

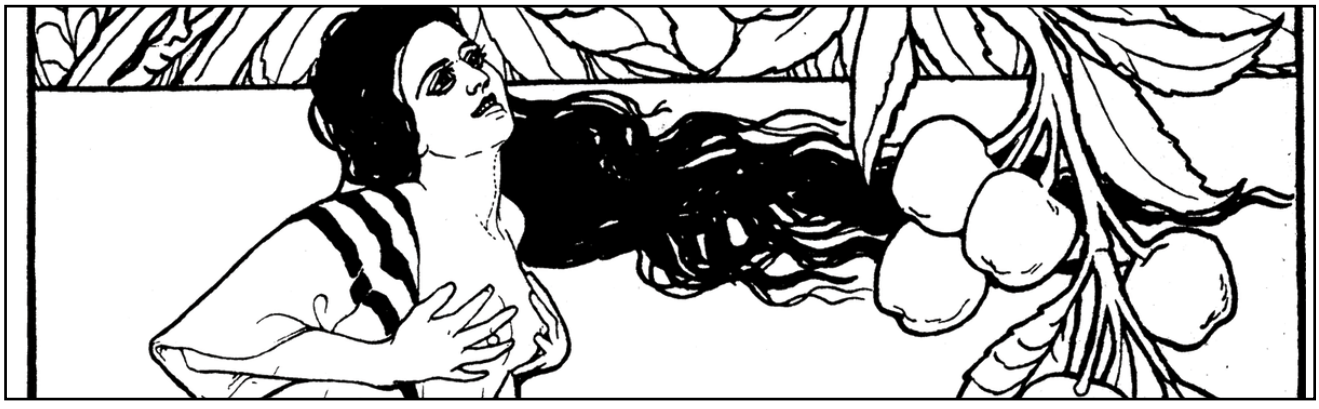
DR

dans une langue totalement libre, et si libre qu'elle est innocente malgré les mots audacieux qu'elle emploie. L'auteur dit les choses les plus fortes avec l'innocence de la droiture du cœur, et la merveilleuse pudeur de la poésie. C'est un cœur pur, comme Noé. Le conflit entre Noé et le premier mari devient une prodigieuse *disputatio*, un dialogue philosophique passionnant, bourré de signes, d'images parlantes. Comme cette scène admirable où le mari vient dans la galerie acheter un dessin de Noé, puis le brûle sur le trottoir, marquant ainsi la fin de leur combat par un sacrifice capable de satisfaire le Ciel.

Le thème du sacrifice est central, traité de multiples façons, à commencer par le sacrifice du fils de Felice, qui choisit de rester avec son père, puis le sacrifice que fait Noé d'un art intellectuel pour un art de la fresque, du portrait, un art de l'incarnation, le sacrifice aussi des tentations de l'amour facile ordinaire, qui empêche de vivre l'amour véritable, celui qui est incarnation et mémoire, incarnation à la façon de l'évangile, mémoire à la façon des *Confessions* de saint Augustin. Et toujours la merveille de l'écriture, de la langue transfigurée, marbrifiée par le style (un joli néologisme de Barbey d'Aurevilly). Et le métier de l'écrivain, le beau métier de celui qui sait faire.

Construire par exemple une polyphonie à trois voix : celle de Noé, celle de Felice, celle du narrateur. D'abord, on croit que le narrateur est l'inventeur de ses personnages. Et puis, peu à peu, par touches, on se souvient des premières pages, on les comprend autrement au point qu'on ne sait plus trop si on découvre une amitié, des rencontres... En tous cas, les personnages se mettent à exister – ou bien c'est le narrateur, on ne sait plus, mais ils sont ensemble, ils s'observent, se parlent, s'émeuvent. Là aussi, c'est une aventure amoureuse. Le narrateur a deux fonctions : fournir un livre à l'éditeur, et créer selon son défi : faire exister l'amour, que les romanciers à succès disent impossible, l'inventer comme on invente un trésor. Il n'a pas de vie, il a renoncé à l'amour pour lui, mais c'est pour mieux donner la parole à ceux qui ne l'auraient pas sans lui, quand bien même ils exerceraient un métier de la parole, comme Felice. Par ces aperçus divers, ces points de vue, on entre dans le paysage, dans la ville, dans le jardin. Le jardin, parce qu'on y est encore au Jardin des origines. Par l'amour, on revient au Jardin des merveilles. On recommence la Genèse, même si ça n'est pas très orthodoxe de faire l'impasse sur le péché. Mais tout commence au jardin, toujours, et puis aussi avec un bateau, qui n'est peut-être pas le bon, mais qui pourrait devenir une arche.

C'est que l'amour est plus fort que la mort, donc plus fort que le péché qui fait mourir. Le *Cantique des cantiques*, c'est comme un proto-évangile, je vous le dis en pensant au mystère de l'incarnation, qui est nécessaire à la rédemption, vous comprenez ? Alexis Jenni vous explique tout ça, mieux, il vous le fait appréhender, preuve que sa langue est ce que doit être une vraie langue, elle agit. « Parler, c'est agir », disent nos classiques. Alexis Jenni est de leur race, il en est issu ; les classiques sont ses arrière-neveux – ou l'inverse, me direz-vous ; mais c'est sans importance, parce qu'à ce niveau, on est hors du temps qui s'écoule, on est dans le temps qui s'épanouit sur place, comme un arbre.

Pourtant, ce roman est ancré dans l'actualité. À l'arrière-plan s'agitent les gilets jaunes, dans les fumées irritantes des gaz. Et les jeunes gens athlétiques en armure qui les pourchassent au nom de la loi, et les juges iniques qui condamnent ceux qu'ils ont attrapés, durement, pour faire peur à ceux qui courent encore. Bien sûr, les casseurs ne sont pas là, parce que eux, explique un officier de police, ils sont jeunes et entraînés, ils savent ce qu'ils doivent faire et ils courent plus vite que les gardiens de la paix armée. Felice est bouleversée d'avoir à essayer de défendre ces braves gens pris au piège, et qui doivent servir d'épouvantails. Pas de discours. De petites scènes, vives, intenses. La pauvre, elle en pleurerait, de voir ces saletés, et l'impuissance de ses beaux discours. Heureusement, il y a l'arche des bras de Noé, et sa fresque sur papier kraft, 15 mètres de long, et tous les braves gens qui sont là, chacun avec son visage. Au moins, l'art les sauvera de l'oubli, et surtout du mépris.

Je crois que j'ai fait une belle introduction à ce qui est un beau livre. En tous cas, j'ai fait de mon mieux. Il vous reste à le lire, à le relire, à le savourer. En France, il est encore des écrivains. ■

LA BEAUTÉ DURE TOUJOURS

ALEXIS JENNI
Gallimard
272 pages - 19 €

VOYAGE CULINAIRE

Ce livre collectif sous la direction de Florent Quellier est une synthèse savante et très bien illustrée des différentes traditions alimentaires à travers les âges. Quand l'homme a-t-il commencé à cuire ses aliments, à quelles époque les festins sont-ils apparus, en quoi d'une époque à l'autre le choix des aliments, leur préparation et la façon de les préparer furent différents ?

Si se nourrir est un besoin physiologique, il correspond à ce qui façonne l'identité d'un peuple socialement et religieusement. Ainsi, dans l'Égypte ancienne, des images d'offrandes figurant sur les tombeaux symbolisaient la croyance d'un peuple en une vie dans l'au-delà : présentant sa poitrine au défunt Oiris, Nephthys traite son frère en nouveau-né que le lait doit ramener à la vie. Dans la Rome comme dans la Grèce antiques, les repas, pour les couches aisées, étaient pris dans l'atrium. Le père de famille mange en position allongée tandis que les convives sont assis. La mère, les enfants et les esclaves déjeunent à des tables distinctes. Au Moyen Âge, lors des festins princiers, le gibier, particulièrement apprécié, honore les tables ; les volatiles tels que paons, grues et faisans, assaisonnés d'épices (poivre, cannelle, gingembre, qui valaient de l'or), étaient réservés aux plus riches, et, symboliquement, puisque traversant les airs, ces espèces étaient considérés comme plus proches de Dieu, des anges et des saints habitant les cieux. L'ordinaire des paysans était constitué principalement de céréales et de pain, la viande étant consommée les jours de fête. Sous l'Ancien Régime, le calendrier religieux alternait jours gras et jours maigres, et la viande était le plus souvent remplacée par le poisson. Quant aux paysans, leur alimentation différait peu de ce qu'elle était aux temps médiévaux et à la Renaissance, restant dominée par les céréales, les légumes et le pain rendu plus léger par plus de blé et moins de seigle et d'orge. Au XIX^{e} et XX^{e} siècle se nourrir devient le reflet de traditions locales qui renforcent les liens sociaux (célébration de mariages et baptêmes). De même les alliances politiques et signatures de contrats se concluent autour d'une table. C'est aussi la vogue des restaurants, la mise an point des procédés de conserve et de réfrigération. Aujourd'hui, l'évolution, toujours en marche, invite à s'interroger en posant notre regard sur l'hyper-consommation, voire le gaspillage de notre société. Cette fresque historiquement et sociologiquement instructive sur cette histoire universelle révèle aussi que de la façon dont on se nourrit aujourd'hui dépendra peut-être la survie de l'humanité. ■ **MADELEINE GAUTIER**

Histoire de l'alimentation. De la préhistoire à nos jours, **sous la direction de Florent Quellier, Éditions Belin, 800 p., 41 €**

QUIS CUSTODIET IPSOS CUSTODES ?

Dans son motu proprio *Traditionis custodes*, François invoque saint Pie V et la Tradition pour expliquer qu'il révoque, de fait, la forme extraordinaire de la messe. Il est piquant de remarquer que le paragraphe 1381 des *Documents sur la liturgie* (publiés à partir de 1963) nous explique que « *le concile Vatican II a ordonné, entre autres choses, que certains rites retrouvent "la vigueur qu'ils avaient dans la Tradition des Pères". Il s'agit là d'une citation tirée de la Constitution apostolique* Quo Primum *de 1570, par laquelle saint Pie V promulgua le missel tridentin.* » À soixante ans de distance, alors que la même volonté de destruction liturgique est à l'œuvre, elle avance affublée des mêmes masques du respect de la Tradition. Une monumentale étude de ce mensonge vient de paraître en français, dix ans après son édition américaine. L'abbé Cekada a repris chaque texte du nouvel *Ordo* et s'est attaché non seulement à le comparer à ce qui existait auparavant, montrant à quel point tout avait été profondément remanié et même bouleversé et mutilé, mais surtout à exposer (parfois de façon caustique) la manière dont les artisans de ce curieux monument avaient eux-mêmes justifié, sur le moment puis au fil des décennies (perdant alors toute prudence), toutes leurs innovations. L'enquête est minutieuse, passionnante et effrayante. On le savait, pour les plus anciens, on le redécouvre aujourd'hui, et de manière bien plus systématique : le nouvel *Ordo* veut instaurer une nouvelle théologie. La nouvelle *lex orandi* commande très volontairement une nouvelle *lex credendi* où, entre autres aberrations, la présence réelle doit s'effacer. L'abbé Cekada passe tout en revue : les origines et les actions du néfaste Mouvement liturgique, la disparition et l'invention des textes, l'adultération des rites, les modifications du mobilier liturgique... Il administre la preuve que le moindre changement, brutalement imposé hier et aujourd'hui, est la traduction réfléchie, concertée, préparée et enfin ordonnée d'une réforme qui n'est en rien fidèle à la Tradition catholique. Une somme. ■ **PHILIPPE MESNARD**

Abbé Anthony Cekada, *La Messe de Paul VI en question.* Via Romana, 2021, 480 p., 29 €

VÉRITÉS SUR LES LUMIÈRES

Voici un livre d'entretiens, fluide et agréable à lire, car cette démarche par questions-réponses prend ici un tour spontané et personnel. Les sujets traités et les auteurs évoqués nous ramènent aux années 1740-1815 et permettent de découvrir Voltaire, Diderot, Rousseau et leurs plus ou moins amis sous un jour peu habituel.

En effet, Xavier Martin nous raconte qu'amené à étudier de près les documents relatifs à l'élaboration du Code civil (1801-1804), il a eu la révélation presque *sismique* que la conception de l'homme sous-jacente à cet ouvrage majeur était radicalement différente de ce qui apparaît dans les comptes-rendus officiels ; élargissant ses recherches, Xavier Martin est allé d'étonnement en étonnement ; il a constaté en effet que l'homme du Code civil est à très peu de choses près le même chez Voltaire, Diderot, La Mettrie, d'Holbach, Helvétius. Or, la gentry universitaire présente traditionnellement l'homme des Lumières comme un être sociable, doué de libre-arbitre, bienveillant, à la spiritualité élevée, siégeant au sommet de la création.

Stupeur ! Celui qui surgit des recherches de Xavier Martin après exploration de la masse imposante des œuvres des « philosophes », selon une démarche que l'on pourrait appeler *empirisme exploratoire,* est totalement différent ; il n'est qu'une machine de chair (La Mettrie, Diderot), qui ne diffère éventuellement de l'animal que par la complexité de ses sensations, et qui ne doit être évalué qu'en fonction de son *utilité* (maître-mot, référence permanente), dans la société. Pas d'âme, pas de religion au sein d'un monde purement matériel. Cette vision réductrice de l'homme, renforcée par un mépris avoué pour « *l'espèce femelle* » mène tout droit à une vision du peuple « massifié », à dompter et à exploiter, dont les stratèges de la Révolution, puis Napoléon, magistralement portraituré en fin d'ouvrage, sauront se souvenir ; quant aux plus faibles, on les assimile à des animaux *inutiles*, bons à éradiquer. Le racisme n'est pas loin, non plus que l'eugénisme, qui affleurent et parfois éclatent sous la plume de Voltaire, Rousseau et même du prudent Diderot.

Dès lors, aujourd'hui, les frénésies des lois prétendument bioéthiques, et les projets prométhéens des transhumanistes apparaissent comme une postérité, un avatar de l'esprit des Lumières que l'on continue à exalter.

Hommage à Xavier Martin qui tire le fil du vrai d'un maquis d'affirmations obliques, voire camouflées et d'erreurs obstinées autant qu'officielles ; mais, comme le dit notre auteur avec son humour souriant ; « *On ne force pas à boire un âne qui n'a pas soif, et moins encore on ne contraint* à réfléchir un âne titré ». ■ **CLAUDE WALLAERT**

Xavier Martin,
Du temps des lumières à Napoléon, Recueil d'entretiens « révolutionnaires »
Editions Dominique Martin Morin, 2021
189 p., 21 €

CONSTANCE DU CONSTAT

Le Grand Remplacement n'est ni une thèse, ni un fantasme, ni un complot dénoncé, mais le constat amer sur ce qu'est devenue la France et sur la manière dont les élites la transforment, niant un jour le réel avant d'expliquer, le lendemain, que ce qu'ils niaient est une réalité, et même une fatalité, et même une providence : le peuple français change, remplacé par lui-même (culturellement, historiquement, religieusement) autant qu'il est remplacé par des éléments étrangers qui ne viennent plus se fondre dans ce creuset dont parlait Bainville mais, au contraire, se juxtaposent puis débordent, dissolvant au passage l'alliage initial. Le constat est pertinent, même si les solutions esquissées n'emportent pas toujours l'adhésion.

Quand Renaud Camus fit paraître *Le Grand Remplacement* en 2011, peut-être n'imaginait-il pas la fortune de ses mots, surtout en considérant comment ils furent accueillis. On lui a fait de mauvais procès devant les juges et devant l'opinion, les juges le condamnant petitement, l'opinion ayant tendance à lui donner raison, les éditorialistes et (presque tous) les éditeurs à lui donner tort, le moquant et ne l'éditant plus. Il semble que ni les éditorialistes ni les éditeurs ne s'imaginaient la fortune de ses propos ni la constance avec laquelle l'auteur les tient, les défend, les explique et les développe, quitte à s'éditer lui-même.

Dix ans plus tard, voici la cinquième édition, considérablement augmentée puisqu'elle contient tous les discours, conférences, allocutions, articles et entretiens que l'auteur a donnés sur le sujet. Le moins qu'on puisse dire, c'est que sa pensée est construite et son commentaire de l'actualité, sur dix ans, tout à la fois cohérent et probant. Surtout une fois tous deux replacés dans la perspective de ce « *remplacisme global* » qu'il évoque : il excède largement la seule question du changement de peuple puisqu'il s'agit de changer de civilisation (ou plutôt d'abolir la précédente, car il serait téméraire d'appeler "civilisation" ce qui s'annonce). Voici dix ans d'observations et de méditations qu'on ne peut écarter. ■ **PM**

Renaud Camus,
Le Grand Remplacement. Introduction au remplacisme global.
La Nouvelle Librairie, 2021,
586 p., 26,50 €

« RÉVEILLE-TOI, Ô TOI QUI DORS… »

C'est bien à nous, Français, qu'il s'adresse, cet homme intrépide ; il sonne la diane et nous encourage ! Son message est d'abord vibrant et stimulant comme un appel de trompette : ironie mordante, chronique moqueuse, galerie de portraits souvent cruels, nous avons droit à tout cela ; puis, la charge s'apaise, la mélodie se fait grave : une fois bien réveillés, nous sommes rappelés à nos devoirs de Français, et encouragés à relever la tête.

Tel est le dernier livre d'Éric Zemmour, le trublion des médias français : éclatant succès de librairie avant même sa parution, il suscite déjà l'ire indignée des hiérarques de la bien-pensance, en réalité paravent, comme d'habitude, de la jalousie et du dépit médiocre, illustrés d'emblée par le rancissant polisson Ruquier et Salamé sa complice.

Il s'agit donc d'un ouvrage aux multiples facettes ; il nous fait rire, et nul ne peut prétendre être épargné : « *Longtemps j'ai pensé que Macron était un Sarkozy en moins vulgaire ; pour la première fois, je comprends qu'il n'est qu'un Hollande en mieux vêtu* ».

Il nous fait rencontrer des personnages, surtout du monde parisien des gâtés du système, que nous croyons connaître, que le trait acéré de l'auteur souligne de manière inattendue ; nous découvrons ou redécouvrons chez beaucoup de responsables politiques, journalistes, intellectuels, magistrats, la suffisance, la duplicité et le manque de courage ; chez d'autres, la haine et le cynisme qui éclatent en cours de débat ; certains ont de brusques et fugitifs accès de franchise avant de retomber dans le marais mental ordinaire. D'autres, comme Philippe Seguin sont portraiturés tout en nuances, sans complaisance, avec une touche d'humaine sympathie. C'est ainsi que nous voyons défiler Gérard Longuet, Jean-Christophe Cambadélis, Christophe Guilluy (avec estime et amitié, celui-ci), Jacques Toubon (fessé d'importance), Jean-Luc Mélenchon (en toute antipathie), Cécilia Ragueneau (joyeusement ridiculisée), Jean-Michel Apathie (ramené à sa petite taille), et bien d'autres. Tout ce monde donne une piètre image de ce qui nous tient lieu d'élite, d'autant plus que Zemmour montre combien tous ces gens ou presque sont rongés jusqu'à l'insignifiance par les préjugés et les tics intellectuels à la mode, antiracisme-racisme-anti-blanc-haine-de-soi, féminisme, wokisme, complaisance migratoire et, de plus, solidement verrouillés par la trouille de paraître complices de l'extrême-droite !

Parmi les exceptions à ce florilège de médiocrités, retenons l'évocation passionnante de l'ethnologue Claude Lévi-Strauss, haute figure de scientifique courageux, navré à la fin de sa vie d'avoir servi de caution aux perversions intellectuelles de notre temps.

C'est une France bafouée et sinistrée qui se dessine, le naufrage de la morale familiale et sociale, associé au mépris évident de la classe politique pour nous, peuple français, notre culture et nos traditions.

… Il reste huit pages : refermerons-nous ce livre sur une note résignée ou fataliste ? Que non pas ! Éric Zemmour est un bretteur-patriote qui ne baisse ni garde ni pavillon.

« *Devenir Français, c'est choisir la France, l'aimer, la chérir* », écrit-il ; aussi nous exhorte-t-il à nous « *arracher à nos petits conforts, nos petites vanités, nos petits ego* ».

Et voici l'appel au travail, qui est en soi tout un programme d'avenir pour la France : mettre fin à l'État de droit qui fonde la dictature des juges et aliène notre souveraineté, mettre fin à la subversion migratoire qui « *n'est pas une fatalité* », nous rassembler autour des cinq « I » : identité, immigration, indépendance, instruction, industrie.

Non, la France n'a pas dit son dernier mot ! ■ **CW**

Éric Zemmour
La France n'a pas dit son dernier mot
Editions Rubempré, 2021,
34 p., 21,90 €

RENAISSANCES

Toutes les églises ne croulent pas, tous les châteaux ne sont pas en ruines ; ou alors, on les sauve. *Monumental* s'attache à décrire les opérations de restauration de bâtiments exceptionnels, comme la basilique de Vézelay, l'Hôtel de la Marine et Notre-Dame de Paris, et d'autres, moins fameux peut-être, mais aussi passionnants par les techniques exposées, les merveilles montrées et, surtout, le soin et l'amour des restaurateurs, scientifiques et ouvriers, qu'on devine zélés, attentifs, patients et fiers, soucieux de transmettre leur science (avec schémas et photos à l'appui) pour que nous partagions leur enthousiasme. ■ **PM**

Monumental, 2021 – 1.
Éditions du patrimoine, 2021,
128 p., 30 €

UN PAN MÉCONNU DE L'HISTOIRE DES BALKANS

Un dirigeant peut-il construire une nation, ou est-il pris au piège des mythes nationaux et des alliances qu'ils suscitent ? Telle est l'une des questions auxquelles l'ouvrage de Charlotte Nicollet tente de répondre, car, au travers de l'histoire de Ferdinand Ier de Bulgarie (1861-1948), c'est bien à celle d'une nation que s'attache l'auteur. D'une Bulgarie prise en étau entre la Sublime Porte et la Russie – Ferdinand accède au trône après le coup d'État de 1879 dirigé par la Russie –, mais qui subit surtout le contrecoup des guerres balkaniques.

L'affranchissement réel du joug ottoman – le traité de Berlin de 1878 avait fait de la Bulgarie une principauté vassale – date de 1908, quand Ferdinand devient « *roi des Bulgares* », mais la lutte continuait. La première guerre balkanique (1912-1913) et la victoire sur les Turcs de la Ligue balkanique (Serbie, Grèce, Montenegro et Bulgarie) apportent à la Bulgarie de nouveaux territoires. Las, la deuxième guerre balkanique (1913) l'oppose à ses anciens alliés serbes et grecs qui, avec le soutien de la Roumanie, la forcent à leur en rétrocéder une grande part. La place de la Serbie, championne des intérêts russes dans les Balkans, conduira alors le souverain bulgare à choisir le camp des empires centraux dans la Première Guerre mondiale. Si la royauté bulgare ne disparaît pas avec l'effondrement de ces derniers, Ferdinand doit cependant abdiquer le 3 octobre 1918 en faveur de son fils. Boris III mourra roi de Bulgarie en 1943, mais son fils, Siméon II, sera déposé par les communistes qui établissent la république.

On comprend combien peut être noire la mémoire d'un prince d'origine étrangère (un Saxe-Cobourg) qui mena le pays à deux défaites majeures en 1913 et 1918. Mais se refusant à n'y voir que la prétendue duplicité d'un souverain certes parfois très hésitant dans ses choix, Charlotte Nicollet nous invite à tenter de comprendre la complexité des engrenages qui l'y mènent, car « *les décision du roi ne peuvent être jugées [...] qu'en fonction de la latitude et du champ des possibilités dont le principal intéressé a disposé* ».

De fait, après l'explosion de la Ligue balkanique, tout semble joué : son pays dépecé, n'ayant plus le soutien de la Russie, ne pouvant obtenir celui de ses alliés, France ou Angleterre, le choix de Ferdinand en 1914 s'impose pour satisfaire la volonté de revanche d'une large partie de l'opinion publique... tout en choquant le camp orthodoxe et russophile qui constituait une part de l'opposition. L'ambiguïté porte, ici aussi, sur les éléments constitutifs de la nation : « *avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore* », comme l'écrivait Renan, suppose en effet souvent de se construire « contre », et l'effondrement de la menace que la Sublime porte faisait peser sur tous allait finalement réveiller les vieux démons des Balkans. ■ **CHRISTOPHE BOUTIN**

Charlotte Nicollet, *Ferdinand Ier de Bulgarie. Un tsar dans la tourmente des Balkans*, CNRS éditions, 2021, 352 p., 25 €

QUI EST MON ENNEMI ?

Alors même qu'on édite au Cerf le dialogue entre le théologien Erik Peterson et le juriste Carl Schmitt (qu'on pourrait résumer en se demandant si le christianisme n'a pas besoin du politique – position plus franciscanienne qu'il n'y paraît), Aristide Leucate fait paraître un ouvrage sur la réception de Carl Schmitt par la gauche radicale. Oui, de vertueux et contemporains marxistes s'abreuvèrent à la trouble source du théoricien compromis avec les nazis – ne serait-ce que parce que lui-même a été influencé par Sorel, Proudhon, Bakounine... Il est bon que le radicalisme du juriste allemand soit expliqué autant par sa fréquentation des contre-révolutionnaires que par les attraits du socialisme radical. Sa *Théorie du partisan* (combattant qui désigne seul l'ami et l'ennemi) doit beaucoup à l'étude du dictateur chinois. L'auteur construit chaque chapitre comme un exposé des thèses en vigueur, la densité des concepts ne venant pas obscurcir la clarté de l'exposé, même si une bonne culture philosophique paraît nécessaire pour apprécier pleinement son ouvrage. Pour le lecteur français d'aujourd'hui, le chapitre consacré à Schmitt et Mouffe (qui inspire La France Insoumise avec sa démocratie radicale qui consacre l'impossibilité du consensus) est très éclairant, en ce moment politique où les partis échouent à agir là où les antagonistes professionnels, féministes ou végans enragés, réussissent si bien à produire de nouvelles normes qui n'ont de sens que par les ennemis désignés. Car ces "démocrates" ne conçoivent le monde que comme des rapports de force et mêlent antilibéralisme, antiparlementarisme, étatisme et exaltation de la lutte – tous thèmes précisément schmittiens et délicieusement subversifs. L'analyse des gémissements contournés de la gauche détournant le regard en même temps qu'elle pille les concepts du maudit ajoute un certain sel à l'ouvrage. ■ **PM**

Aristide Leucate, *Carl Schmitt et la gauche radicale. Une autre figure de l'ennemi.* La Nouvelle Librairie, 2021, 192 p., 15 €

LA FIANCÉE DU Dr SEPTIMUS

Les vrais héros ont leur existence propre. Échappés des cases de bande dessinée, Blake et Mortimer se lancent dans Londres sur les traces de leur vieil ennemi, Septimus. Un hommage à Jacobs, aux années 50 et surtout à la puissance de la fiction.

PAR **JÉRÔME PRESTI**

DR

Un rêve se réalise : une histoire de Blake et Mortimer vient de paraître, écrite par François Rivière, probablement l'un des meilleurs connaisseurs de l'œuvre d'Edgar P. Jacobs. Le 10 septembre est en effet parue la nouvelle illustrée *La Fiancée du Dr Septimus*, écrite par Rivière et dessinée par Jean Harambat. Dans la collection de nouvelles illustrées « Le Nouveau Chapitre », qui propose un dialogue entre un écrivain et un illustrateur autour de Blake et Mortimer, était précédemment parue *L'Aventure immobile* de Juillard et Convard, une histoire achevant le mythe du *Mystère de la Grande Pyramide* avec des héros vieillissants.

L'opus qui vient de paraître propose, lui, une suite passionnante de *La Marque jaune*. Rivière a en effet imaginé que l'aventure mythique de Blake et Mortimer dans le Londres des années 50 avait inspiré rien moins que le cinéaste James Whale (qui réalisa, entre autres, *L'Homme invisible*, en 1933, et *La Fiancée de Frankenstein*, en 1935). Celui-ci envisage de porter à l'écran l'affaire de la Marque jaune avec James Mason et Stewart Granger dans les rôles principaux. L'histoire de *La Fiancée du Dr Septimus* commence alors qu'à Londres Philip Mortimer et le jeune Richard, neveu de Francis Blake, dînent avec le fameux réalisateur. Les péripéties s'enchaînent ensuite, dans une nouvelle aventure que n'aurait pas reniée Edgar P. Jacobs : en sortant de l'hôtel où ils avaient rendez-vous, Mortimer et Richard manquent de se faire écraser par une voiture sans conducteur. Dans la nuit, James Whale est réveillé par une voix féminine psalmodiant à la radio une phrase en forme de menace. Mortimer téléphone à son ami Blake, absent de Londres, qui lui apprend que le docteur Septimus avait une collaboratrice, une biologiste nommée Ursula Phelps. Étrange coïncidence, Richard a récemment lu un article signé « Phelps » expliquant que l'électricité organique pouvait déplacer des objets à distance. Le mystère s'épaissit : Mortimer, Richard et

James Whale s'aventurent jusqu'au cottage abandonné du docteur Septimus. Dans le désordre de son laboratoire, ils vont découvrir son œuvre ultime... dont on ne donnera évidemment pas la clef, pour laisser aux lecteurs le plaisir de la découverte, inattendue, que font Mortimer et ses comparses dans ce lieu chargé du souvenir du célèbre Docteur qui défraya la chronique et plongea Londres dans la terreur avec sa funeste Marque jaune.

Rivière se permet dans cet opus une sorte d'uchronie, jusque dans la biographie de James Whale. Le réalisateur n'a évidemment jamais songé en réalité à adapter *La Marque jaune*. Et on sait que celui-ci, atteint d'une grave maladie, mit fin à ses jours, le 29 mai 1957 à l'âge de soixante-sept ans, en se noyant dans la piscine de sa villa de Los Angeles. Dans *La Fiancée du Dr Septimus,* le réalisateur s'enthousiasme pour l'une des énigmes les plus célèbres de l'histoire de la bande dessinée, imaginant les meilleurs auspices pour sa transposition à l'écran. Bien plus tard, sa triste fin est dépeinte, légèrement différente. Les puristes apprécieront ces variations biographiques dans la vie d'un cinéaste qui a inspiré François Rivière (dans un roman, *En Enfer avec James Whale*, et une novella, *L'Ombre de Frankenstein*).

DR

Rivière n'est pas un inconnu pour les lecteurs. Il est le biographe de Jacobs. Sa biographie, coécrite avec Benoît Mouchart, reparaît opportunément aux éditions Les Impressions nouvelles, sous un nouveau titre, et augmentée : *Edgar P. Jacobs, un pacte avec Blake et Mortimer*. Il a écrit de nombreuses bandes dessinées (dont la fameuse *Trilogie anglaise* avec Floc'h), des romans mémorables. Dans *La Fiancée du Dr Septimus,* l'écrivain, qui avait rencontré Jacobs et s'était longuement entretenu avec lui autour de son œuvre, sait admirablement mêler l'humour au surnaturel, et donne au lecteur la suite que méritait *La Marque jaune*. Loin des reprises, pourtant fameuses, que les éditions Blake et Mortimer ont donné à lire aux admirateurs des héros jacobsiens dans leurs nouvelles aventures... Les fans de Jacobs ne seront pas déçus par cette nouvelle pierre apportée à l'édifice gigantesque que constitue désormais cette série : Rivière a réussi un véritable tour de force.

Jean Harambat illustre à merveille la nouvelle. Son style est pourtant très éloigné de la « ligne claire » que Jacobs avait forgée à partir des contraintes techniques de son époque. Harambat, au trait rapide, et efficace, est connu pour ses bandes dessinées *Opération Copperhead* et *Detection Club*. Il parvient ici à faire revivre Mortimer (et Blake, un court instant) dans un style novateur qui peut étonner, mais finit par convaincre, tant il s'accorde à la perfection à la nouvelle écrite par François Rivière. Les couleurs d'Isabelle Merlet sont pour beaucoup dans la magie qui s'opère à partir des dessins fins et vifs de Jean Harambat. Qu'il lui soit ici rendu, également, un hommage appuyé.

Les lecteurs l'auront compris, c'est un magnifique témoignage d'admiration à Jacobs que les auteurs de *La Fiancée du Dr Septimus* ont réalisé. Ils ont saisi l'essence de la magie des albums d'antan et sont parvenus à réaliser une histoire que les admirateurs de la série n'attendaient plus : en rendant hommage au cinéma fantastique de Whale et à la littérature populaire des années 50, Rivière, Harambat et Merlet ont donné une excellente suite aux aventures des célèbres héros, *so british*, d'Edgar P. Jacobs. Que les plus farouches des jacobsiens dépassent leurs préventions devant cet ovni littéraire : c'est bel et bien l'une des plus belles histoires de Blake et Mortimer qui est parue. Et on se prend à rêver à une véritable bande dessinée de cette série écrite par François Rivière, le magicien qui nous donne ici une si belle leçon de littérature. ■

Blake et Mortimer
Hors série Tome 11
La Fiancée du Dr Septimus
Collection Le Nouveau Chapitre
François Rivière (Auteur)
Jean Harambat (Illustration)
56 p., 15,95€

ACTUALITÉ DE SENAULT

Toutes les passions se réduisent à l'amour. Mais un amour qui n'est pas éduqué est désordonné – on voit ce que noyte époque a fait de cet "amour" exalté au-dessus de tout. Qui mieux que Senault, prêtre et directeur de l'Oratoire au XVII[e] siècle, pour nous enseigner comment user de nos passions ?

PAR **MICHEL BOUVIER**

Rien ne va plus depuis que le Siècle des Lumières nous a imposé une nouvelle conception de la nature humaine. Rousseau ayant fait croire aux hommes qu'ils étaient nés avec une conscience impeccable et un cœur droit, dont il suffisait de suivre les inspirations pour atteindre au bonheur, cette chimère séduisante est devenue le modèle de l'individu actuel, narcissique, imbécile, et nécessairement malheureux. Les thuriféraires de cette ineptie ont compris qu'ils devaient prendre en main l'école pour tous afin d'imposer leurs délires. L'Église aurait dû s'y opposer, elle n'a pas su ; pis, elle s'est bientôt ralliée. Que faire ? Peut-être relire d'urgence Jean-François Senault, prêtre de l'Oratoire, puis directeur de cet Institut de 1663 à sa mort, en 1672.

Pourquoi lui ? D'abord parce qu'il est inconnu, ce qui évite tout préjugé sur son œuvre. Ensuite et surtout parce qu'il a publié en 1641 un livre fondamental, *De l'usage des passions,* un livre qui fut sans cesse réédité, disponible aujourd'hui dans la collection du « Corpus des Œuvres de philosophie en langue française » des éditions Fayard. Ce livre constitue une remarquable présentation de la véritable nature de l'homme ; mieux qu'une présentation, il propose une mise en pratique de l'art de faire bon usage de ces forces nécessaires que sont les passions. On peut le mettre entre toutes les mains, et même entre celles du président de la République, qui, comme il n'est pas stupide, y trouverait de quoi régler ses ambitions en les ramenant à une saine conscience de ce qu'il est, et donc de ce qu'il peut, et doit faire. La difficulté étant qu'il lui faudrait d'abord en rabattre de ses prétentions, c'est-à-dire avoir reçu l'éducation saine qui le lui permettrait... Abandonnons Jupin à ses errances, et voyons quelques éléments de ce que Senault nous précise de l'homme.

Créé par Dieu, l'homme est bon ; cette bonté a été mise à mal par le péché, puis restaurée par la Rédemption, restauration qui ne s'accomplit parfaitement qu'avec l'aide de la Grâce. Voilà, vous me direz, ce que tout chrétien sait. Peut-être, mais il y a des manières de savoir qui sont pires que l'ignorance. Par exemple, on sait que l'homme est bon, mais à la façon de Rousseau, qui a tout embrouillé : voilà qui est pis que l'ignorance. Ce qui frappe quand on lit Senault, c'est la clarté, la présentation dans un ordre lumineux de ce qu'il faut savoir ; alors, on comprend qu'on croyait connaître, mais qu'on avait tort.

Dès les premières pages, il nous rappelle dans une épître à Jésus-Christ que celui-ci est l'homme rendu à la perfection perdue ; qu'il a donc des passions comme tout un chacun, qu'elles sont à l'œuvre en toutes ses actions, mais que les passions sont chez lui impeccables (au sens propre). Puisqu'il est notre modèle, nous devons avoir des passions aussi fortes et aussi raisonnables que les siennes, ce qui est rendu possible par le droit gouvernement de soi-même, soutenu par sa grâce.

Toutes les passions se réduisent à l'amour ; il faut aimer sans mesure puisqu'il s'agit d'aimer l'infini, et cela doit être raisonnable. Jean-François Senault va consacrer son épais volume à montrer comment il faut distinguer ce qui est fort et raisonnable, de ce qui est brutal et déraisonnable, selon les occasions, les actions, les émotions, les pensées... Car les pensées mêmes doivent être soutenues par la passion, pourvu qu'elle reste raisonnable. Senault affirme que les passions ont une affinité naturelle avec la raison, et donc que « *quand elles sont éclairées de ses lumières, [et que] la grâce répand ses influences dans cette partie de l'âme où elles font leur résidence, elles travaillent pour l'éternité, [...] enlèvent le corps, et lui communiquent des sentiments spirituels*. »

Néanmoins, la tendance ordinaire de la passion, c'est la déraison ; par la liaison des pièces de la machine qu'est l'homme, comme dirait Descartes, par l'harmonie des fonctions exercées par l'organisme humain, comme dirait un aristotélicien, car la machine de Descartes, c'est l'organisme d'Aristote ainsi que l'explique le philosophe et théologien Antoine Arnauld. Ce qui produit la tendance déraisonnable, c'est que la passion s'anime selon les informations données par les sens, informations qui sont présentées à l'esprit par l'imagination, laquelle crie à tue-tête, assourdit la raison, obscurcit ces informations. Les sens ne trompent pas, c'est l'imagination qui déforme ce qu'ils nous proposent, non parce qu'elle serait mauvaise, mais parce que cette faculté étant vive et puissante, elle doit être fermement modérée par la raison et la volonté. L'imagination, « la reine des facultés », est si vive qu'il faut la dompter, comme on apprend à monter un cheval fougueux ; elle est si puissante et féconde qu'il faut la canaliser, comme on canalise un fleuve bienfaisant mais sauvage.

DR

Charles Le Brun traita de l'expression des passions de l'âme, « où suivant les principes des anciens Philosophes, la Passion est un mouvement de l'Âme qui réside en la partie sensitive, qui luy fait poursuivre ce qu'elle pense lui être bon, ou fuir ce qui lui paraît mauvais. »

Ce travail doit commencer dès la petite enfance. L'éducation ne consiste pas à donner des leçons de morale, ni à apprendre à lire et à compter, ni à enseigner l'histoire et les œuvres des hommes, mais à apprendre les secrets du contrôle de l'imagination, afin de s'en rendre « comme maître et possesseur », bien avant que d'envisager de l'être de la nature.

L'apprentissage commence dès les premiers vagissements ; il est d'abord l'œuvre de la mère, puisque c'est elle qui répond aux vagissements de son enfant en lui donnant le sein, première prise en main de l'imagination de son enfant, et donc de ses passions. Le bébé ne sait pas que le sein de sa mère est ce dont il a besoin, et il tète n'importe quoi, quitte à en mourir de faim ; en lui donnant le sein, en lui faisant connaître l'accord juste entre ses sens et ses nécessités, sa mère commence à éduquer son imagination, donc ses passions. Le bébé l'approuve, et la remercie en lui souriant. Le sourire est la marque du bon usage des passions. Plus tard, quand il fait une colère, il ne sait pas ce qu'il veut : en l'apaisant et lui rendant le sourire, la mère continue l'éducation de ses passions. Si elle se trompe, s'enfièvre elle-même au lieu de trouver ce qui calme son enfant, elle contribue aux dérèglements de ses passions. Tous ceux qui approcheront l'enfant et réagiront raisonnablement l'éduqueront ; tous ceux qui s'agiteront sottement autour de lui le menaceront. Envoyer un enfant devant la télé ou son smartphone quand il a besoin qu'on lui parle, c'est l'abandonner aux folies de ses passions. Regarder un film avec lui, partager ses émotions, s'enthousiasmer aux bonnes, se récrier contre les mauvaises, c'est l'éduquer. Ce qui suppose qu'on soit capable soi-même de tenir en mains ses passions, et de les communiquer avec justesse et mesure, donc qu'on ait préalablement été éduqué.

Mais pas de découragement : on peut toujours s'éduquer et éduquer, car le bon usage des passions est un exercice de toute la vie, et de tous les instants, dans lequel on doit toujours refaire ses gammes. La première leçon que donnent le gouvernement des passions, c'est celle de la patience. Voilà ce que Senault enseigne, avec ses façons de classique qui connaît l'histoire antique, et y puise anecdotes et exemples, dans ce français si naturellement exact, simple, efficace, que c'est comme un miracle. Tous ceux qui ont appris le piano savent qu'il est de plus en plus facile de jouer quand on a pris les bonnes leçons, et qu'il suffit de quelques conseils ajustés pour redresser un mauvais pli, pourvu que la bonne volonté y soit. Néanmoins, il faut sans cesse réajuster son savoir-faire, l'entretenir en continuant ses exercices. Apprendre à jouer de ses passions est comparable : c'est de plus en plus facile et agréable, on peut toujours se reprendre, on doit tous les jours vouloir progresser. Le résultat ne consiste pas à amuser ses amis, mais à permettre de les aimer autant que l'on s'aime soi-même, avec la même justesse. Et plus on aime juste, plus il est juste d'aimer. Et de sourire.

« *D'effort en effort sur lui-même,* remarque Charles Maurras, *Louis XIV bornait ses passions s'il ne pouvait les vaincre.* » Voilà le fruit d'une éducation nourrie des principes développés par Senault, que le grand roi estimait, et que ceux qui furent en charge de son éducation eurent en partage. On ne commence pas une telle éducation pour être élu, puisque les électeurs ignorent le fondement de l'art de gouverner, qui est l'art premier de se gouverner soi-même. Mais on peut enseigner à de plus en plus de jeunes gens cet art aujourd'hui négligé, afin de préparer des hommes et des femmes capables de se gouverner, et parmi lesquels on pourra trouver celles et ceux qui seront aptes à prendre en mains les rênes de tel ou tel organe de l'État. Plus il y aura de gens formés à faire un bon usage de leurs passions, en plus d'avoir acquis des compétences professionnelles, et plus un chef ou un prince trouvera les serviteurs nécessaires à l'aider dans sa tâche, et plus il y aura de citoyens aptes à vivre en société, à former une société centrée sur le bien commun.

Pour le comprendre à fond, on peut revenir à Senault et à son *Usage des passions*, dont je ne fais qu'esquisser les principes. Ce n'est pas le seul qui puisse nous y aider, mais c'est un des plus sûrs et des plus abordables pour bien faire ses gammes. ■

« HENRI A SU RESTAURER *"L'ORDRE DE L'AMOUR"* ENTRE LE MONARQUE ET SES SUJETS »

Entretien avec Jean-Christian Petitfils sur son monumental *Henri IV*

Votre dernière biographie consacrée à Henri IV vient clore le cycle des cinq rois Bourbons qui ont régné avant la Révolution. Vous finissez par Henri IV qui était le premier. Pourquoi ne pas avoir adopté l'ordre chronologique ? Fut-ce l'occasion, le choix ?

En réalité, je n'avais pas au départ l'intention de me lancer dans un tel cycle. Après avoir écrit quelques biographies de personnages du Grand Siècle, en 1992-93 j'entamai la rédaction d'une synthèse historique sur Louis XIV, essayant de montrer comment, par une nouvelle approche sociopolitique (système de clientèles, réseaux nobiliaires, mécanismes curiaux, propagande royale…), le fils d'Anne d'Autriche était parvenu à construire l'État moderne à partir d'une volonté politique clairement affirmée et d'un petit nombre d'atouts à sa disposition. Cette biographie connut un succès certain et fut couronnée par plusieurs grands prix littéraires. Sur le conseil de mon éditeur, j'entrepris ensuite la rédaction d'une vie de Louis XVI (2005), dont le fil conducteur était de faire comprendre comment la monarchie s'était disloquée sous les coups de boutoir de la haute aristocratie, préoccupée de prendre sa revanche sur la « domestication » que lui avait imposée Louis XIV. Cet ouvrage ayant rencontré une audience plus importante encore que la biographie du Roi Soleil, je rédigeai une vie de Louis XIII (2008), puis de Louis XV six ans plus tard. Restait donc Henri IV pour comprendre ce qu'a été la naissance de l'absolutisme royal au XVII[e] siècle.

Vos biographies sont très fouillées : personnages, personnalités, situation politique intérieure et extérieure, etc. Il s'en dégage toujours un portrait et, malgré de très claires critiques, on sent votre sympathie profonde pour votre sujet. Pouvez-vous nous expliquer cette sympathie, en particulier pour Henri IV ?

Henri IV attire spontanément la sympathie par son caractère chaleureux, affable, sa faconde toute méridionale, sa proximité avec les gens simples. C'est « *un homme à se faire aimer des pierres elles-mêmes* », disait sa belle-sœur Eléonore de Médicis. D'une intelligence supérieure, il se révéla un chef de guerre remarquable. Une fois achevée la conquête de son royaume, il assuma avec pragmatisme une politique de réconciliation des Français. Sans doute de son temps ne fut-il pas particulièrement populaire, surtout à la fin de son règne, en raison de la hausse de la pression fiscale. Il reste que la « légende henricienne » qui se déploie aussitôt après son assassinat, avec ses clichés bien connus (« la poule au pot », le panache blanc, le « Paris vaut bien une messe », ou le fameux « labourage et pâturage » de son ministre Sully), est largement fondée. Henri a su restaurer « *l'ordre de l'amour* » entre le monarque et ses sujets, si tragiquement déchiré par la Saint-Barthélemy (1572) et l'assassinat du duc de Guise (1588). Il s'est présenté comme l'homme de la réconciliation nationale et de l'oubli volontaire du passé. La paix religieuse, concrétisée par l'édit de Nantes de 1598, instaurait non le « vivre ensemble », ainsi qu'on le dit souvent, mais une trêve provisoire ménageant une simple coexistence pacifique. L'homme était plus complexe qu'on ne le croit généralement. Malin, méfiant, il était autoritaire, habile comédien, fin politique, intuitif, machiavélien même, promettant tout à tout le monde, au point de se faire de nombreux ennemis.

Quelle leçon Henri IV nous donnerait-il pour notre temps ?

Si on laisse de côté la gaillardise du Béarnais et son comportement inconséquent à l'égard de ses maîtresses,

qui traduit une indiscutable faiblesse de caractère, son entrain, sa capacité à mobiliser les énergies nationales, son sens du bien commun constituent une belle leçon pour notre temps. Alors que la société française était déchirée par des années de guerres intestines – pas moins de huit guerres de Religion –, Henri de Navarre, devenu Henri IV en 1589 à la mort de son cousin et beau-frère Henri III, n'eut de cesse de restaurer l'autorité de l'État, de lutter contre les forces centrifuges et le « parti de l'étranger » (la Ligue, vendue à l'Espagne). De chef de clan et de bande au départ, ce grand Capétien fit preuve de capacités exceptionnelles à diriger, rassembler et incarner la majesté royale. En quelques années il parvint à rallier la haute aristocratie brouillonne, achetant sa fidélité à coups de pensions, de gratifications et d'honneurs (une version ancienne du « *quoi qu'il en coûte !* » qui le poussa un jour à répondre à un seigneur le félicitant d'avoir récupéré son royaume : « *Dites qu'on me l'a bien vendu !* »). Il fit mieux encore. Vainqueur des Espagnols à Fontaine-Française, il rendit à la France son rang de grande puissance européenne au traité de Vervins, alors même qu'elle était menacée de démantèlement.

En moins de douze ans, grâce à l'action de son ministre et ami Sully, il parvint à réduire de plus d'un tiers la dette gigantesque du pays, à transformer le déficit en excédent budgétaire, à réformer la comptabilité publique, à relancer l'économie exsangue et à se lancer dans une politique de grands travaux tant à Paris (achèvement du Pont-Neuf, transformation du Louvre…) qu'en province (reconstruction des routes, percement de canaux…). À cela s'ajoutèrent le renouveau de l'agriculture sous l'influence d'Olivier de Serres, avec la culture du maïs, du houblon, de la betterave et des plants de mûrier, le développement des manufactures (Gobelins, Savonnerie de Chaillot…) et, sur le plan international, le début d'un système colonial et mercantiliste. Bref, un redressement prodigieux.

De Henri IV à Louis XVI, les Bourbons ont bâti la monarchie et la France. Que mettriez-vous en priorité dans le bilan positif de cette monarchie abusivement qualifiée d'absolue ?

Attachés à construire une monarchie unitaire et centralisée, les Bourbons d'Ancien Régime ont été habités par la volonté d'édifier un État moderne, de s'opposer à la haute aristocratie et d'empêcher le retour des féodalités. Constamment, ils durent affronter les mêmes ennemis de l'intérieur, les Grands. Après Henri IV, Louis XIII et Richelieu reprirent le combat, de même que Louis XIV après la Fronde. Au siècle suivant, Louis XV et Louis XVI se heurtèrent à la résistance égoïste des ordres privilégiés – clergé et noblesse – ainsi que des parlements, où s'était développée une prospère noblesse de robe alliée à celle d'épée. Ces forces destructrices parvinrent, dans les décennies précédant la Révolution, à contrecarrer des réformes essentielles comme l'égalité devant la loi ou devant l'impôt, réformes qui auraient probablement changé le cours de l'Histoire.

Et comment expliquez-vous que cette œuvre se soit si brutalement interrompue avec la Révolution ? Que s'est-il passé entre le roi et la nation ?

Les Bourbons ont hélas perdu leur procès devant l'Histoire en 1789, battus, comme le disait Chateaubriand, par les patriciens qui commencèrent la Révolution avant d'en être les victimes. En vérité, la monarchie est morte non d'un excès de centralisation, mais de la faiblesse de l'État central, face à une société bloquée où s'étaient multipliés anarchiquement les contre-pouvoirs.

Dans toutes vos biographies, la question religieuse est importante. Quelle place doit lui donner l'historien et quelle place lui donnaient les hommes politiques que vous avez étudiés ?

La religion était tout particulièrement importante pour cette époque. Henri IV changea six fois de religion. Il est important de discerner sa part de sincérité et de calcul politique dans ces conversions successives. Ballotté dans son enfance entre un père catholique et une mère passionnément calviniste, il avait été contraint de revenir dans le giron de l'Église après la Saint-Barthélemy puis, s'étant échappé de la Cour, il était revenu à la Réforme. Chef des protestants, devenu l'héritier du trône de France en 1584, il fut contraint de manœuvrer. Il savait que s'il abjurait subitement il serait abandonné de ses troupes, sans gagner les catholiques attirés par la Ligue. Sa conversion intervint en 1593, alors qu'étant roi de France depuis près de quatre ans, il ne parvenait à entrer dans Paris. Il devint alors sincèrement catholique, croyant à la présence réelle dans l'Eucharistie et manifestant une grande dévotion envers la Vierge Marie. Il n'adhéra en revanche que du bout des lèvres au culte des saints ou des reliques, ou encore à l'existence du purgatoire. Cela ne l'empêcha nullement d'incarner pleinement la fonction royale et la sacralité qui en découlait, se considérant dès lors comme le roi très-Chrétien, l'oint du Seigneur. ■

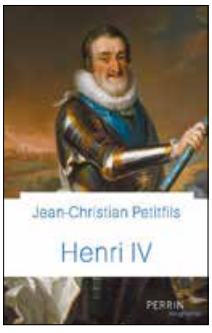

PROPOS RECUEILLIS PAR HILAIRE DE CRÉMIERS ET PHILIPPE MESNARD

***Henri IV*, de Jean-Christian Petitfils, Perrin, 848 p., 29 €**

R. Debach

La Compagnie des Ballons Rouges présente

Le Barbier de Séville

de Beaumarchais (1732-1799)

Avec Carla Girod, Heidi Bay, Emilien Raineau, Drys Penthier et Alex Stein-Kurdzielewic

Cette pièce maîtresse de Beaumarchais, d'une fraîcheur intemporelle, jouée pour la première fois en 1775, est un étourdissant feu d'artifices qui éclate en drôleries et saillies aussi vives que brillantes. Si, dans la forme, la mise en scène de Camille Delpech fait un clin d'œil à la modernité en situant l'action dans les années 70, l'esprit de l'œuvre est totalement respecté, ainsi que le rythme, principal moteur qui insuffle l'énergie aux dialogues, et permet au personnage Figaro d'entraîner tous ceux qui l'entourent dans son agitation. Rappelons l'objet de l'intrigue : le Comte Almaviva, caché sous le nom de Lindor, est épris de Rosine, retenue par Bartholo, son vieux tuteur jaloux et manipulateur qui prétend l'épouser, soutenu par la rusée Marcelline. Figaro, ancien valet intelligent et perspicace du Comte, devenu barbier au service de Bartholo, l'aidera à conquérir Rosine et déjouer, par tous les moyens, les plans de Bartholo. La phrase de Figaro qui clôt la pièce donne tout le sens que Beaumarchais voulait donner à cette histoire : « *Quand la jeunesse et l'amour sont d'accord pour tromper un vieillard, tout ce qu'il fait pour l'empêcher peut bien s'appeler à bon droit La Précaution inutile* ». Les cinq acteurs, tous sortis de l'école d'Art dramatique Jean Périmony (1931-2017), qui a formé les meilleurs comédiens, font, par la flamboyance de leur jeu, honneur à l'art théâtral. Jean Périmony demandait à ses comédiens : « *Voulez-vous passer ou durer ?* » On peut parier que la Compagnie des Ballons Rouges durera. ■ **MADELEINE GAUTIER**

Théâtre Le Funambule - 53 rue des Saules, 75018 Paris. Réservation : 01 42 23 88 83

Ph. Escalier

Edith Piaf

Spectacle musical de Victor Guéroult

Mise en scène de Loïc Fieffé. Avec Béatrice Bonnaudeau, Léa Tavares, Lionel Losada, Gérald Cesbron, Franck Jazédé, Nicolas Soulié.

Paris, 1937. Piaf est à son apogée et suscite bien des vocations. C'est dans ce contexte que la jeune Thérèse, interprétant les chansons de son idole, se fait engager pour son brin de voix et sa ressemblance avec la vedette par Marco, patron peu scrupuleux d'un cabaret, qui l'utilise pour remplir les salles jusqu'en 1949 où elle rencontre Monsieur Louis, le véritable producteur de Piaf, qui lui propose d'être le double de l'icône souffrante et épuisée. Cette fiction raconte non pas la vie d'Édith Piaf mais celle de Thérèse, humble moineau parisien, qui, pris dans les filets du showbiz, éduquée, fabriquée par M. Louis et ses collaborateurs, devra remplir son contrat en se soumettant aux exigences de la scène. Devenue la réplique de Piaf, elle devra trouver l'équilibre entre Thérèse et Édith. Réussira-t-elle ? La couronne ne sera-t-elle pas trop grande pour elle ? La mise en scène de Loïc Fiffé révèle deux belles comédiennes dans leur rôle respectif, montre tous les rouages de l'industrie du showbiz prête à broyer les artistes (superbement jouée par Gérald Cesbron dans le rôle de M. Louis et Lionel Losada dans celui de Marco) et révèle à travers l'histoire de Thérèse qu'à trop chercher à s'identifier à une idole on n'en devient finalement que l'ombre. Cocteau disait : « *Il n'y a jamais eu d'Edith Piaf, il n'y en aura plus jamais. Elle est inimitable* ». Pourquoi ? Parce que chez elle l'interprétation était incarnation et incantation. Les humiliations et les brûlures d'une vie malmenée, que Piaf nous offrait en pâture à travers ses chansons, furent sans aucun doute l'humus de sa musicalité. Nous souhaitons à cette représentation que signe Victor Guéroult de trouver le chemin du succès. ■ **MG**

Studio Hébertot - 78 bis boulevard des Batignolles, 75017 Paris. Réservation : 01 42 93 13 04

UN SINGE EN HIVER

Soulographie cinématographique plus qu'attachante, *Un Singe en hiver* compte, sans nul doute, parmi les meilleurs films de la longue et inégale filmographie belmondienne. Adapté du roman du même nom d'Antoine Blondin, il a bénéficié d'un quinté immanquablement gagnant, tant l'alchimie s'est révélée aussi rare que concluante. D'abord, un auteur, estampillé « hussard » par le journaliste Bernard Frank, alors secrétaire de Jean-Paul Sartre. Par là voulait-il signifier que sévissait au sein de la république des Lettres un quarteron de « fascistes » dont Félicien Marceau dira que ce qui les unissait était tout à fait étranger à la politique, mais participait d'un « *irrespect pour les tabous de l'époque, le dédain des doctrines, le goût d'une écriture vive, rapide, volontiers insolente, une certaine manière de prendre la littérature comme un plaisir plus que comme un devoir* ». Bref, le style, en l'occurrence, était représenté par des écrivains aussi dissemblables que Michel Déon, Roger Nimier, Jacques Laurent, Antoine Blondin, auxquels on pourrait ajouter Jacques Perret, André Fraigneau ou encore Kléber Haedens. Ensuite, un cinéaste, Henri Verneuil qui avait déjà connu moult succès en dirigeant Fernandel à plusieurs reprises *(La Table-aux-crevés, Le Boulanger de Valorgue, Carnaval, L'Ennemi public numéro un, Le Mouton à cinq pattes, La Vache et le Prisonnier)*. En 1961, la MGM lui commande trois productions qui seront trois chef-d'œuvre, tous avec Jean Gabin, les deux autres, successivement avec Belmondo et Alain Delon : *Le Président* (1961), *Un Singe en hiver* (1962) et *Mélodie en sous-sol* (1963). Trois énormes succès auxquels le troisième de ce jubilé mémorable, Michel Audiard et ses répliques jubilatoires, ne contribuèrent pas peu : « *Dis-toi bien que si quelque chose devait me manquer, ce ne serait plus le vin, ce serait l'ivresse !* » (Jean Gabin à Suzanne Flon) ; « *Vous avez le vin petit et la cuite mesquine. Dans le fond, vous ne méritez pas de boire !* » (Jean Gabin à Paul Frankeur) ; « *Monsieur Hénault, si la connerie n'est pas remboursée par les assurances sociales, vous finirez sur la paille* » (Belmondo à Paul Frankeur). Quatrième, et non des moindres, dans cet attelage qui en contient cinq, Jean Gabin. Immense vedette avant-guerre (*La Bandera, La Belle équipe, Pépé le Moko,* tous de Julien Duvivier, sans oublier *La Grande Illusion* et *La Bête humaine* de Jean Renoir), Gabin saura négocier le second tournant de sa déjà prestigieuse carrière avec des films mythiques tels que *Touchez pas au grisbi* de Jacques Becker (1954), *La Traversée de Paris (1956)* ou *En cas de malheur (1958)* de Claude Autant-Lara. Sur le plateau d'*Un Singe en hiver,* il se liera d'amitié avec Bébel : « *Embrasse-moi, mec. T'es mes vingt ans !* », lancera-t-il à Gabriel Fouquet-Belmondo. Quant au cinquième, Jean-Paul Belmondo, on peut dire que depuis À *bout de souffle* (1960) de Jean-Luc Godard, il est quasiment devenu incontournable, enchaînant à un rythme effréné des succès souvent synonymes de véritables réussites et souvent filmés par des maîtres authentiques : *Classe tous risques* de Claude Sautet (1960), *La Ciociara de Vittorio De Sica* (1960), *Léon Morin, prêtre* (1961) et *Le Doulos* (1962) de Jean-Pierre Melville, *Cartouche* de Philippe de Broca (1962). Celui qui commence, alors, à devenir l'un des acteurs les plus populaires du cinéma français ne s'arrêtera plus. Avec *Un singe en hiver,* il rentre pour la postérité dans le club très fermé des « patrons » que seront Gabin, Bernard Blier, Alain Delon, Lino Ventura. Film nostalgique s'il en est, l'œuvre n'offre pas simplement à voir une transmission de témoin générationnel, mais prend date d'un changement d'ère. Si Gabin-Quentin représente incontestablement la France d'avant-guerre, ses usages et ses valeurs surannées, Belmondo-Fouquet symbolise, quant à lui, par sa profession (publicitaire), son statut erratique et désespéré de père maritalement séparé, comme par l'objet de sa visite (la récupération de sa fille pensionnaire), le passage vers une modernité individualiste, hédoniste et consumériste que Mai 68 allait tumultueusement revendiquer. Les vieux singes allaient demeurer dans l'hiver, quand les jeunes coqs partiraient en quête d'éternels printemps… ■ **ARISTIDE LEUCATE**

L'ODYSSÉE D'UN PLEYEL

Quand les instruments participent eux aussi à l'histoire de la musique…

PAR **DAMIEN TOP**

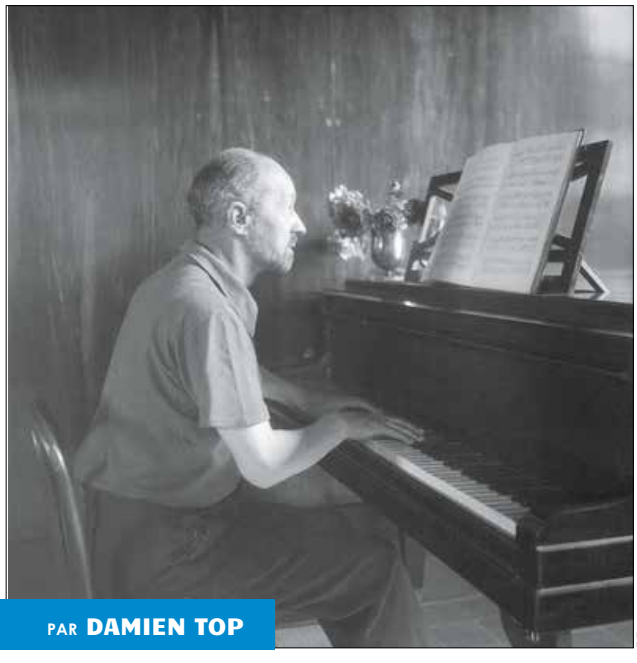

DR

Albert Roussel et son Pleyel

Démissionnaire de la Navale pour raison de santé, Albert Roussel entreprit en 1898 une formation musicale auprès d'Eugène Gigout puis de Vincent d'Indy à la Schola Cantorum. Il ne tarda guère à s'imposer comme l'un des compositeurs les plus prometteurs de sa génération. Il épousa Blanche Preisach en 1908 et entreprit un long voyage de noces aux Indes, rêve longtemps caressé de découvrir l'intérieur des pays dont, au cours de sa carrière de marin, il n'avait connu que les ports. À son retour, gorgé de sensations exotiques et désireux de donner une impulsion nouvelle à son œuvre, il mit en chantier plusieurs partitions ambitieuses : *Évocations*, *Le Roi Tobol*… Est-ce pour cette raison qu'il fit l'acquisition le 14 mars 1910 d'un nouveau piano Pleyel, fleuron de l'industrie instrumentale française ? Confident privilégié de l'élaboration de la plupart de ses chefs-d'œuvre à venir, le piano – acheté 1820 francs – fut installé au 157 avenue de Wagram avant de rejoindre en 1920 sa propriété de *Vastérival* sur la côte d'Albâtre. Ce piano vit défiler nombre de compositeurs et interprètes rendant visite à Albert Roussel pendant les mois d'été : Poulenc, Delvincourt, Thiriet, Hoérée, Reisserova, etc. À la suite du décès de Roussel, son épouse le revendit en 1938. Yvonne Gouverné, pianiste et chef de chant, amie du couple Roussel, le racheta à Marie Brillant en septembre 1965 pour l'offrir au jeune compositeur Pierick Houdy. L'instrument fut embarqué à destination de sa résidence *Loc Maria*, à Belle-Ile-en-Mer, là même où Roussel avait incidemment composé sa *Sonatine* en 1912. À la disparition du compositeur breton le 22 mars 2021, il fut légué à Damien Top et rapatrié dans le nord le 13 juillet de cette année. Il retrouve donc en quelque sorte ses racines rousséliennes.

Un son français

L'extraordinaire expansion de la manufacture de pianos fondée en 1807 par Ignaz Pleyel, compositeur renommé, élève de Haydn et estimé de Mozart, allait rendre ce nom célèbre dans le monde entier. L'obsession de la perfection demeure indissociable de la firme jusqu'à nos jours. Frédéric Chopin affirmait d'ailleurs : « *Quand je me sens en verve et assez fort pour trouver mon propre son à moi, il me faut un piano de Pleyel.*[1] » Incontestablement, la maison Pleyel fut le fabricant de pianos qui s'est le plus distingué en matière d'innovations : création du piano pédalier, pédale tonale sur le piano à queue, amélioration du double échappement, cadre métallique en acier spécifique moins carburé, coulé d'une seule pièce et non assemblé, etc. En 1907, Gustave Lyon, polytechnicien qui dirigeait l'établissement depuis une vingtaine d'années, organisa un concert en l'honneur de la firme à la Salle Pleyel de la rue de Rochechouart. Camille Saint-Saëns coordonna l'évènement en invitant de prestigieux pianistes comme Rimski-Korsakov, Rachmaninov et Wanda Landowska. Améliorés tout au long du XIX[e] siècle, les Pleyel se caractérisaient par une grande légèreté, une rondeur, une puissance des graves et un étonnant scintillement des aigus qui leur conféraient une réelle harmonie. Ils incarnaient le fameux son « à la française » grâce à leurs particularités coloristiques romantiques. « *Quand les graves langoureux s'étirent indéfiniment, quand les aigus scintillent en traits de piccolos, quand le médium*

1. Henri Blaze de Bury, *Musiciens contemporains*, Paris, 1856.

frissonne Cantabile, *quand le toucher fidèle obéit de tenues en piquées, c'est sûr, c'est un Pleyel* » estimait Arthur Rubinstein.

Une résurrection attendue

La réapparition du piano Pleyel d'Albert Roussel coïncide avec le 25e anniversaire du Festival International Albert-Roussel. L'occasion était trop belle de dédier au piano la thématique de cette saison. De manière exceptionnelle, les récitals seront donc donnés sur cet instrument, installé à la Châtellerie de Schoebeque, à Cassel, le temps du festival. Les auditeurs découvriront les sonorités entendues par Roussel lui-même lorsqu'il composait ou interprétait ses partitions au piano. Ses audaces d'écriture apparaîtront vraisemblablement moins « percussives » sur ce Pleyel que sur nos Steinway et Yamaha actuels. Et sans doute les interprétations proposées révèleront-elles une « authenticité » inouïe.

Une pléiade d'artistes de tous horizons est à l'affiche : Diane Andersen, Eliane Reyes (Belgique), Galina Ermakova (Russie), Laura Bennett Cameron (États-Unis), Vitor Garbelotto (Brésil), Damien Top, Alain Raës, Jean-Michel Dayez, Frédéric Pélassy, Jean Dubé, Louis Dechambre (France).

Les lecteurs de *Politique Magazine* bénéficient d'invitations pour l'ensemble des concerts du festival.

Festival International Albert-Roussel :
26 septembre – 28 novembre
Réservations au 09 53 63 32 08 ou par courriel :
albertroussel@free.fr.
Le programme détaillé est disponible en ligne :
http://ciar.e-monsite.com/pages/festival/festival-2021

Le talent récompensé

Politique magazine est fier et heureux de vous annoncer que Damien Top, qui tient cette chronique avec talent, a reçu la Médaille d'or Arts-Sciences-Lettres 2020. Elle a pu lui être enfin remise le 25 septembre 2021. Des noms prestigieux l'avaient précédé, tels Reynaldo Hahn, Yehudi Menuhin et Olivier Messiaen – ou, juste avant lui, le même jour, la pianiste Catherine Joly et le chef d'orchestre Roberto Benzi.

Damien Top est ténor, musicologue et compositeur. Comme chanteur, il a un répertoire large (opéra, musique de chambre, mélodies), qui lui permet chaque année de courir le monde dans ses concerts. Comme compositeur, il sait allier sa maîtrise du chant et son sens de la poésie en mettant en musique les poèmes de Marguerite Yourcenar ou d'Emily Dickinson ou en rendant hommage au cinéaste Pierre Étaix. Il livre aussi des pièces de musique sacrée, comme sa *Prière à Notre-Dame de la Crypte*, chœur a cappella. En tant que musicologue, on lui doit l'exploration minutieuse et passionnée des trésors cachés de la musique française et flamande, comme l'œuvre de René de Castéra, Claude Delvincourt ou Edmond de Coussemaker. Son intérêt pour la musique est encore plus large, comme en témoignent ses chroniques si variées.

Damien Top a créé en 1997, au cœur des Flandres, le Festival international Albert-Roussel, dont le succès ne se dément pas, contribuant ainsi à lutter contre la "désertification" artistique des campagnes et surtout à faire connaître la musique française du XXe siècle. Cet intérêt pour le patrimoine dépasse la seule musique

DR

puisque Damien Top, très enraciné dans sa « petite patrie », est aussi délégué de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), président du Cercle Impérial de Flandre et d'autres associations œuvrant à défendre et illustrer le patrimoine flamand. ■ **PHILIPPE MESNARD**

LIBERTÉ

DR

Elle est notre sœur de lait, notre cadeau de naissance. Toute petite, elle dit « non », comme ça, pour rire, ou pour dire qu'elle existe. En grandissant, avec nous, elle apprend à dire « oui », qui devient son mot favori. Mais elle ne nous donne pas si facilement son amitié ; il faut bien souvent durement la conquérir ; si nous y parvenons, son alliance est indéfectible. Mais si nous sommes ingrats, si nous nous en détournons, pour d'autres amis complaisants et médiocres, elle se fane et vieillit, jusqu'au danger de mort parfois.

Elle s'épanouit en famille, elle aime les amis, les voyages, réels ou imaginaires, les fêtes et aussi le recueillement solitaire.

Elle nous accompagne dans notre goût du vrai et du beau. Elle est l'amie essentielle des créateurs, musiciens, poëtes, jardiniers, artisans, de ceux qui commandent, et surtout de ceux qui servent...

Elle aime les petits et les faibles, et elle les protège. Elle inspire de magnifiques gestes de compassion dans le malheur partagé. Elle résiste aux injures et aux coups.

Elle est, si nous le voulons, notre confidente et notre fidèle conseillère ; elle a un discernement merveilleux dans les grandes décisions, les engagements qui orientent notre vie.

Elle possède un humour extraordinaire, selon les cas léger comme du champagne, jubilatoire, ou s'il le faut ravageur et offensif ; elle est en cela une alliée incomparable pour ceux qui s'engagent pour des causes justes.

Avec elle, nous ne sommes pas dupes longtemps des mensonges et de la propagande. Avec elle, nous trouvons le courage de dire « non » et de mettre ce « non » en action.

Elle a quelque chose de noble et de fier, elle regarde sans ciller et sans s'émouvoir les grands de ce monde, les puissants, les tyrans, les orgueilleux ; elle n'a pas son pareil pour débusquer les faux-semblants du monde.

Sa vie n'est pas facile, elle a de féroces ennemis qui, dans leur haine, cherchent à lui substituer des remplaçants factices, vêtus des chatoyants habits du mensonge, alors qu'elle est la simplicité même.

Elle est passionnément recherchée, elle est furieusement pourchassée ; elle est aux avant-gardes des guerres justes. Il est vrai que, dans la guerre, tous les camps veulent la prendre en otage, et chacun brandit son image pour se justifier ; elle est la récompense du vainqueur, mais reste fidèle aux vaincus.

Les ténèbres de l'oppression ne parviennent pas à la tuer. Elle dit tout bas ce qu'il est interdit ou momentanément impossible de dire tout haut. Elle se love souriante et discrète au fond de nos âmes.

Elle souffre avec les pauvres et les malheureux ; c'est par elle qu'ils relèvent la tête. Elle s'enferme avec les prisonniers, elle les accompagne dans la marche au supplice. C'est grâce à elle entre autres (car elle a des puissants alliés) que les condamnés regardent la mort en face, que Charette, par exemple a refusé le bandeau et l'agenouillement devant les fusils. C'est grâce à elle entre autres que les meilleurs pardonnent à leurs bourreaux.

Elle a une sœur aînée, elle s'appelle Vérité. ■

Retrouvez sur Radio Courtoisie

HILAIRE DE CRÉMIERS
dans
le libre journal
de Jacques Trémolet de Villers

toutes les quatre semaines, à 18h

Prochaine émission :
jeudi 14 octobre

PHILIPPE MESNARD
dans
le Libre journal
de la réaction

toutes les deux semaines, à 21h30

Prochaines émissions :
mardi 12 octobre, mardi 26 octobre

RADIO COURTOISIE

Nouveau site internet de Politique Magazine

Le site internet de votre magazine fait peau neuve

Nous sommes heureux de vous présenter un site enrichi.

Désormais, vous pourrez très facilement :

- **PARTAGER vos articles préférés sur Twitter en plus de Facebook, et les envoyer par mail**
- **TÉLÉCHARGER des versions pdf des articles, plus simples à imprimer et si faciles à partager**
- **vous abonner en ligne, avec PLUSIEURS TARIFS, et le prélèvement automatique mensuel en option**
- **ABONNER vos parents, vos amis, vos relations, vos voisins, votre député, en ligne**

**Avec des articles exclusifs, réservés au site,
l'ensemble des archives du magazine sur plusieurs années
et un accès à la Nouvelle Revue Universelle**
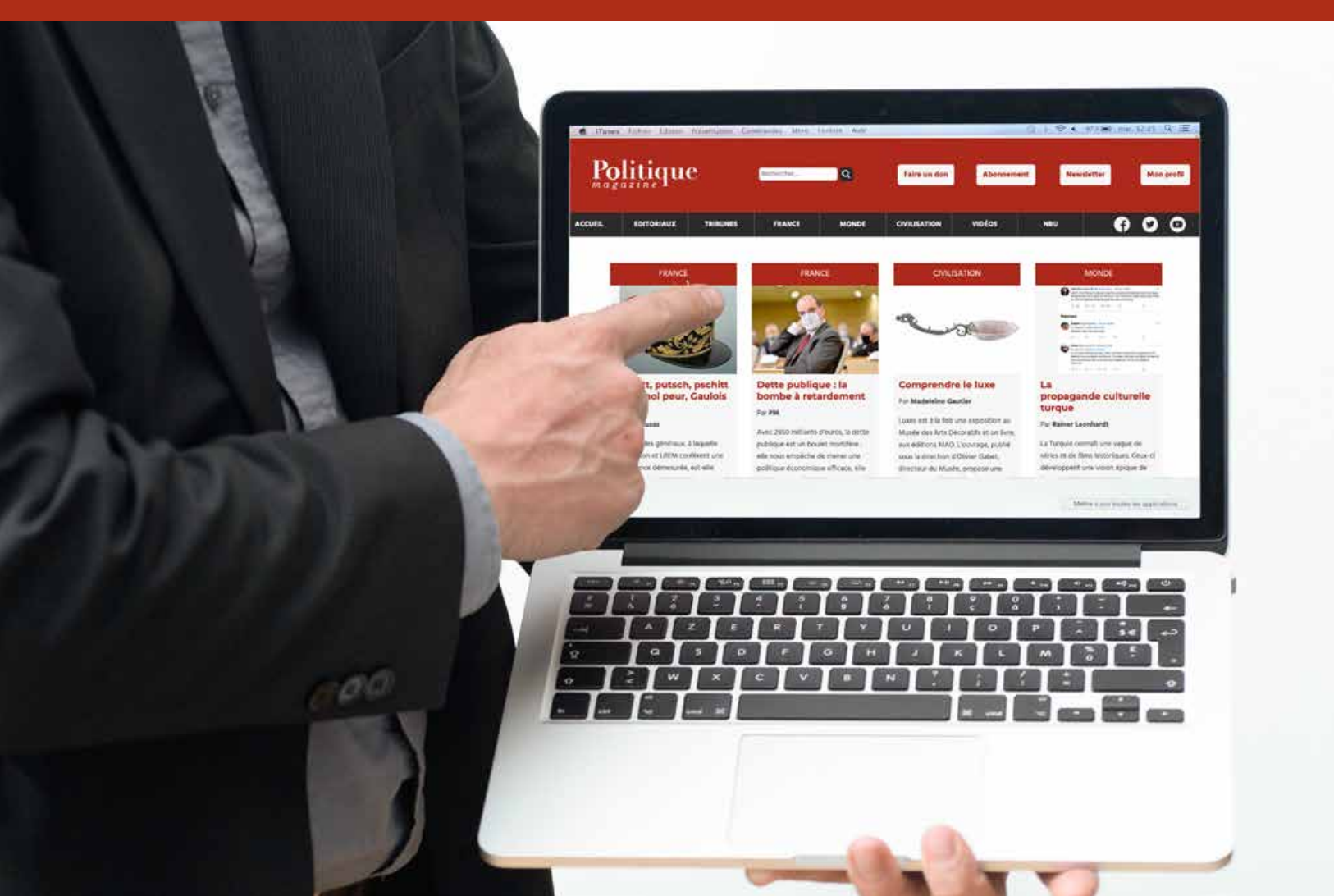
CLIQUEZ ET FAITES CLIQUER !